

PERSPECTIVES

La consolidation du RRQ

La ministre Louise Harel a présenté, hier, le projet de loi modifiant le Régime de rentes du Québec (lire notre reportage, page A 4). Après avoir jonglé avec quelques propositions aussi audacieuses que discutables lors des consultations de l'automne, la ministre revient avec un projet dont le seul élément vraiment dramatique est aussi celui que l'on savait inévitable: la hausse des cotisations.

Depuis janvier dernier, tous les Québécois au travail versent 6 % de leurs revenus annuels de moins de 32 000 \$ au Régime de rentes du Québec, une cotisation partagée à parts égales avec l'employeur. Ceci les assure d'une rente annuelle, indexée, du quart de leur revenu à l'âge de 65 ans (maximum de 8950 \$), ou un peu moins s'ils ont fait le choix d'une retraite anticipée. Le régime offre aussi certains autres avantages, comme la prestation pour invalidité, la prestation au conjoint en cas de décès et même une prestation pouvant atteindre 3580 \$ pour faire face aux dépenses lors d'un décès.

En somme, le RRQ remplit à la fois un rôle de régime de rente et d'assurance pour ceux et celles qui ont cotisé pendant leur vie active. Il ne s'agit donc pas d'un programme de sécurité sociale calculée selon les besoins mais d'un vrai régime de retraite, public.

En revanche, à la différence des régimes privés, les prestations proviennent essentiellement des contributions versées la même année par les travailleurs actifs, et donc très peu des capitaux accumulés au fil des ans. Au taux actuel de cotisation, la réserve de la RRQ suffit tout au plus aux besoins de deux années de prestations. Or, comme le pourcentage de Québécois admissibles ne cesse de croître (47 % en 1981, mais 90 % dans une trentaine d'années) et que le nombre de retraités ira en aug-

mentant plus vite que le nombre de travailleurs actifs, il fallait agir: en sabrant dans le régime et en haussant l'âge de la retraite, ou en laissant grimper les cotisations lentement, mais jusqu'à 13 % du revenu annuel pour des avantages qui n'en valent que 10 %, ou encore en imaginant une recette mitoyenne, la voie choisie par le gouvernement du Québec.

C'est ainsi que les cotisations passeront de 5,6 % l'an dernier à 9,9 % d'ici six ans. C'est beaucoup moins que les 13 % prévus dans un premier scénario, mais c'est tout de même 1400 \$ de plus que les 1800 \$ versés l'an dernier...

De l'avis des principaux acteurs du marché du travail, la mesure est nécessaire pour protéger un régime de base essentiel, tout en faisant contribuer plus adéquatement les baby-boomers au financement de leur propre retraite à venir d'ici 10 ou 20 ans. La hausse envisagée n'en constitue pas moins une ponction importante sur les revenus stagnants des travailleurs et un alourdissement du fardeau fiscal des entreprises, dont il faudra tenir compte quand viendra le temps de parler des fruits de la lutte contre le déficit.

Dans le cours de sa réflexion, la ministre a renoncé à une hypothèse avancée par les tenants d'un régime plus redistributif, qui demandaient que l'on fasse contribuer les salariés même au-delà du revenu moyen, sans pour autant ajuster les prestations de retraite en conséquence. Une solution qui aurait paru progressiste mais qui n'aurait pas manqué d'avoir l'effet pervers de discréditer le régime aux yeux des travailleurs qui gagnent 35 000 \$ ou plus.

Parmi les changements au régime contenus dans le projet de loi, il y a le gel de l'exemption de base à son niveau actuel de 3500 \$ (montant sur lequel personne ne paie de cotisation); la fixation à 2500 \$ pour tous de la prestation au décès, au lieu d'un montant pouvant atteindre 3500 \$ selon son plafond de revenu assurable (une mesure favorable aux plus bas revenus); l'harmonisation à 65 ans de la rente pour invalidité avec la rente anticipée de ceux qui prennent leur retraite à partir de 60 ans; le calcul des prestations sur la moyenne des cinq dernières années au travail au lieu de trois (baisse légère des prestations pour ceux qui sont sous le plafond maximum, compensée par la prestation fédérale); et finalement, l'obligation de continuer de contribuer au régime pour les retraités de plus de 60 ans qui travaillent toujours. Dans ce dernier cas, la mesure sera favorable aux retraités qui n'ont pas droit au maximum des prestations, mais pour les autres qui ont déjà contribué ce qu'il fallait pour recevoir le maximum de prestations, il s'agit d'une taxe déguisée qu'il faudra justifier.

Québec a donc finalement retenu quelques mesures assez simples qui protègent le régime dans sa facture actuelle, et dont le seul inconvénient majeur tient dans la hausse sensible des cotisations. Entre une révolution à la Preston Manning, qui propose d'abolir le régime et de le remplacer par des REER individuels, et une autre qui voudrait en faire un programme de redistribution du revenu, Québec a choisi de consolider un régime modeste mais qui a fait ses preuves.

MÉTÉO

Montréal	Québec
Ensoleillé.	Passages nuageux.
Max: 25 Min: 10	Max: 21 Min: 7

Détails, page A 4

INDEX

Agenda.....	B 7	Idées.....	A 11
Annonces.....	A 4	Le monde.....	A 7
Avis publics..	A 6	Les sports.....	A 6
Bourse.....	A 8	Montréal.....	A 3
Culture.....	B 10	Mots croisés..	A 6
Économie.....	A 8	Politique.....	A 5
Éditorial.....	A 10	Télévision.....	B 8

PLAISIRS

Café, croissants et tennis, page B 1



MONTRÉAL

Le projet de complexe touristique à Kahnawake est compromis, page A 3



LES ACTUALITÉS

Garderies à but lucratif: Québec y mettra du sien, page A 2

Commissions scolaires linguistiques

Le consensus entre libéraux et péquistes ne tient plus qu'à un fil

Le PLQ fait de nouvelles demandes au nom de la communauté anglophone

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les députés libéraux à l'Assemblée nationale voteront contre le projet de loi 109 créant les commissions scolaires linguistiques s'il n'est pas modifié pour répondre aux demandes formulées par la communauté anglophone au sujet du droit de vote aux élections scolaires.

Ce geste pourrait évidemment être interprété comme une rupture du consensus qui avait mené à l'adoption à

l'unanimité par l'Assemblée nationale, ce printemps, d'une motion demandant à Ottawa de modifier la Constitution pour favoriser l'implantation de commissions scolaires linguistiques au Québec.

Au bout du compte, le désaccord entre les libéraux et les péquistes pourrait compromettre l'obtention de l'amendement constitutionnel.

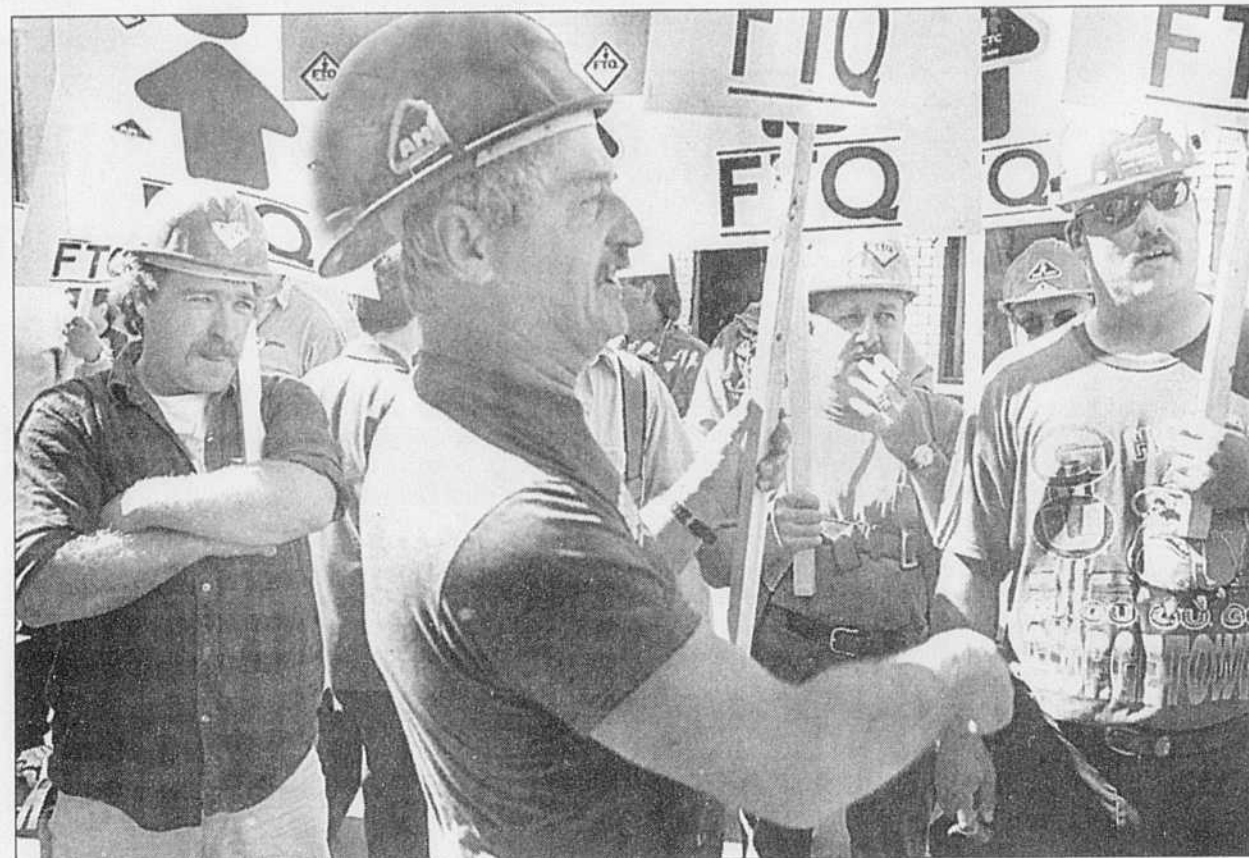
«S'il n'y a pas de compromis, je crains que ça mette la réforme scolaire en péril», a déclaré hier le porte-parole libéral en matière d'éducation, le député de Marquette Fran-

çois Ouimet, en confirmant au *Devoir* l'intention de son parti de voter contre le projet de loi s'il n'est pas modifié.

«Le Québec risque de ne pas obtenir l'amendement constitutionnel parce que le consensus serait brisé», a-t-il ajouté au cours d'un entretien téléphonique. M. Ouimet craint que si le projet de loi n'est pas modifié, les groupes anglophones feront la queue à Ottawa pour faire valoir que le consensus est rompu, que leurs droits démocratiques sont brimés.

VOIR PAGE A 12: CONSENSUS

À sens unique



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

NOUVELLE MANIF hier dans l'industrie de la construction. Dans l'est de Montréal, un groupe de travailleurs a tenu une manifestation contre l'embauche d'ouvriers ontariens pour exécuter des travaux de rénovation au quartier général de la Sûreté du Québec, rue Parthenais. Richard Goyette, de l'Association des manœuvres inter-provinciales (FTQ-Construction), en a profité pour dénoncer l'entente intervenue récemment entre le Québec et l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction. «L'entente démontre clairement l'incohérence du régime puisqu'elle permet facilement à un travailleur ontarien d'œuvrer au Québec dans un secteur syndiqué, alors que le contraire est difficilement démontrable, dans la mesure où les conventions collectives ontariennes ferment les portes aux travailleurs du Québec.» Le directeur général de l'Association, Ludger Synnott, a estimé que «si le gouvernement ne révisé pas cette entente, de plus en plus de Québécois vont se retrouver au chômage».

Les Algériens votent dans le calme, sinon dans la désillusion

Le taux de participation n'atteint pas les 60 %

ALAIN BOMMENEL
AGENCE FRANCE-PRESSE

Alger — Les Algériens ont voté hier pour élire leur première Assemblée pluraliste, aux pouvoirs réduits, sous haute surveillance de la police et de l'armée après plus de cinq années de violence.

Près de 17 millions d'électeurs étaient appelés à désigner 380 députés, cinq ans après l'annulation du processus électoral qui allait donner la majorité absolue au Front islamique du salut (FIS, dissous).

Avant même la fin du vote, le premier parti islamiste légal, le Mouvement de la société de la paix (MSP, ex-Ha-

mas), a dénoncé de «nombreux dépassements», notamment la présence d'urnes et de bureaux de vote non prévus, selon lui, et la présence massive de l'armée qui a dissuadé les gens de voter.

Le chef du MSP, Mahfoud Nahnah, a laissé planer lors d'une conférence de presse la menace d'un refus de reconnaître les résultats du scrutin.

Le Parti du renouveau algérien (PRA, membre du gouvernement) a affirmé de son côté que ses observateurs dans plusieurs communes avaient été «chassés des bureaux de vote et agressés».

VOIR PAGE A 12: ALGÉRIENS

Déréglementation de l'électricité

Bouchard est désavoué par les militants de Montréal

Les péquistes montréalais crient au «démantèlement d'Hydro-Québec»

LOUIS-GILLES FRANCEUR
LE DEVOIR

Les 31 présidents des exécutifs du Parti québécois dans la région de Montréal ont désavoué hier à mots à peine couverts la nouvelle politique énergétique mise en place par le ministre des Richesses naturelles Guy Chevrette avec l'appui du premier ministre Lucien Bouchard.

A l'unanimité, les 31 présidents péquistes des comités métropolitains ainsi que les deux exécutifs des régions Montréal-Centre et Ville-Marie du Parti québécois ont fait savoir hier par communiqué de presse qu'ils réclament du gouvernement un moratoire immédiat sur la déréglementation en cours dans le domaine de l'énergie ainsi qu'une «vaste consultation publique» sur cette question, préalable à tout nouveau geste ou projet. Les militants péquistes ont décidé de faire face aux ministériels sur cette question lors d'une rencontre tenue mercredi soir.

Les deux présidents péquistes des régions en cause, Bruno Viens et Maxime Barakat, ont mis en cause la légitimité des ministériels dans ce dossier en déclarant que «la déréglementation énergétique devant nous aujourd'hui ne se retrouvait pas dans les engagements électoraux de 1994

VOIR PAGE A 12: BOUCHARD



ASSOCIATED PRESS

Des Algériens font la queue à la porte d'une école transformée en un bureau de vote à Staoueli, à l'est d'Alger. Le vote n'était pas terminé que le Mouvement de la société de la paix (MSP, ex-Hamas), faisant état d'irrégularités, menaçait de ne pas reconnaître le résultat du scrutin.



© MARCO CASELLI

Une scène de *L'Orestie*, mis en scène par Romeo Castellucci: «Un texte fondateur du théâtre occidental.»

Le Festival de théâtre des Amériques

Bêtes de scène

Quand des Italiens revisitent les Grecs

Le Festival de théâtre des Amériques accueille une compagnie italienne à la fine pointe de la recherche théâtrale. Le metteur en scène Romeo Castellucci propose une lecture inusitée de *L'Orestie* d'Eschyle dans laquelle les acteurs et les animaux se partagent la scène.

PIERRE CAYOUILLE
LE DEVOIR

Un cadavre de chèvre est suspendu au-dessus des acteurs, des ânes déambulent, des macaques incarnent des esprits, des acteurs nus, obèses ou décharnés, re-

çoivent des douches de sang, un monogolien interprète Agamemnon: le jeune metteur en scène italien Romeo Castellucci, on l'aura deviné, fait dans la recherche théâtrale. Et comme le Festival de théâtre des Amériques

VOIR PAGE A 12: BÊTES

• LES ACTUALITÉS •

Transport scolaire

Des voix
s'élèvent contre
le désengagement
de QuébecISABELLE HACHEY
LE DEVOIR

L'Union des municipalités du Québec et la Fédération des commissions scolaires du Québec ont uni leurs voix, hier, pour dénoncer l'intention du gouvernement Bouchard de se désengager du financement du transport scolaire, une décision qui se traduirait selon eux par «une facture potentielle de 450 millions de dollars pour les contribuables».

La présidente de la FCSQ, Diane Drouin, prévoit de graves iniquités entre les régions du Québec si le gouvernement décide de transférer la facture du transport scolaire aux commissions scolaires ou aux municipalités. Il en coûtera beaucoup plus cher, croit-elle, pour les habitants de Gaspésie, où les autobus doivent parcourir de longs trajets, que pour ceux de Montréal, par exemple.

«L'impôt foncier ne doit pas être une roue de secours qui dépanne le gouvernement dans ses missions sociales», dit le président de l'UMQ

«Une question de gros sous ne doit pas nous ramener aux années 50 alors que l'accès à l'éducation était une affaire de riches ou de chanceux», a dit Mme Drouin. Transporter un enfant matin et soir coûte en moyenne 589 \$ par an au gouvernement, ce qui est peu élevé par rapport aux autres provinces canadiennes, a-t-elle poursuivi. «Pourquoi mettre sur pied une nouvelle structure alors que tout va bien et que personne ne se plaint?»

Mario Laframboise, le nouveau président de l'UMQ, affirme quant à lui que «l'État doit prendre ses responsabilités». L'éducation relève du gouvernement provincial, qui ne doit pas tenter de faire payer les «coûts sociaux» aux municipalités. «L'impôt foncier ne doit pas être une roue de secours qui dépanne le gouvernement dans ses missions sociales», a-t-il dit. Et cette situation ne pourrait changer qu'avec un nouveau pacte fiscal, que les municipalités tentent de négocier avec Québec depuis des années, a ajouté le président de l'UMQ. Une rencontre à ce sujet est prévue avec le premier ministre Lucien Bouchard le 10 juin prochain.

Renée-Claude Boivin, attachée politique du ministre des Affaires municipales Rémy Trudel, estime qu'il n'y a pas de quoi s'alarmer. Ce désengagement du gouvernement n'est qu'une des huit propositions du ministre pour enlever 500 millions aux municipalités d'ici le 1^{er} septembre prochain, explique-t-elle. Toute autre suggestion pourrait être acceptée... mais pas question de renoncer aux compressions. «Premier septembre, 500 millions, c'est officiel. Si ce n'est pas le transport scolaire, ça va être autre chose.»

Par ailleurs, M. Laframboise et Mme Drouin réclament davantage de liberté pour gérer l'ensemble des activités reliées à l'éducation. «Les élus du secteur scolaire doivent bénéficier d'un minimum de liberté d'action pour être le moins imputables. Ce que le peuple doit sanctionner, ce sont les bons coups et les mauvais coups des administrations qu'il choisit, et non pas l'application de normes dictées par Québec», dit M. Laframboise.

Mme Drouin rappelle que les commissions scolaires assument les coûts du personnel de soutien et des concierges des écoles alors que le ministère de l'Éducation fixe les conditions de travail de ces employés. Un «non-sens», selon elle. Les commissions scolaires réclament «plus de souplesse et une réelle décentralisation» du ministère de l'Éducation.

Places à 5 \$

Québec assumera une partie
des coûts des garderies à but lucratif

Elles auront cinq ans pour se transformer en centres à la petite enfance

Québec a conclu une entente de principe avec les représentants des garderies à but lucratif. En septembre, les parents y trouveront des places à 5 \$ pour leur enfant de quatre ans. Le gouvernement louera en fait ces places en assumant la différence de ce qu'il en coûte habituellement.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec assumera les coûts résiduels des places à 5 \$ dans les garderies à but lucratif qui accepteront de se transformer en centres à la petite enfance sans but lucratif d'ici cinq ans. La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, s'est entendu hier avec les garderies à but lucratif afin de mettre en place sa politique familiale promettant des places à 5 \$ en garderie pour les enfants de quatre ans.

L'accord comprend tous les types de garderies qui, selon certaines conditions, pourront profiter de l'aide de l'État qui assumera la différence entre ce que paieront les parents, 5 \$ par jour pour un enfant de quatre ans, et le coût réel variant entre 20 et 25 \$.

Chaque parent pourra donc utiliser les places en garderie à 5 \$. Dans le cas des garderies sans but lucratif, Québec versera le maximum établi. Les garderies à but lucratif qui voudront devenir sans but lucratif auront cinq ans pour le faire et Québec leur versera d'ici là une certaine somme, mais qui n'égale pas le tarif des garderies sans but lucratif.

La ministre Marois refuse d'y voir un recul relativement à sa position de départ qui

était de ne pas subventionner les garderies à but lucratif.

«Ce que j'ai dit depuis le début c'est que nous ne subventionnerons pas les profits des garderies. Ce que nous reconnaissons c'est une partie des coûts de ces garderies. [...] Nous couvrirons à peine les frais et pas les profits.»

Il pourrait en coûter jusqu'à dix millions supplémentaires au gouvernement québécois pour louer des places en garderies à but lucratif.

La ministre Marois a précisé hier les conditions qui s'appliquent à l'entente avec les garderies à but lucratif, mais aussi avec les garderies sans but lucratif.

«Tous les parents qui enverront leur enfant dans une garderie sans but lucratif ou à but lucratif qui se transformeront paieront 5 \$. Pour les garderies sans but lucratif, Québec versera la différence entre le coût assumé par la garderie et ce qu'elles facturent aux parents. Elles devront toutefois trouver une participation financière dans la communauté tel que prévu: villes ou organismes.»

«Dans les garderies à but lucratif qui se transformeront, poursuit-elle, l'aide permettra aux parents de payer 5 \$, mais elle sera moindre que dans les garderies sans but lucratif. Et dans les garderies à but lucratif qui ne veulent pas devenir des centres



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les enfants d'une garderie montréalaise passant près d'une fontaine, hier.

à la petite enfance, mais qui sont prêtes à avoir un comité de parents et à mieux reconnaître leurs travailleuses, il y aura un autre tarif versé.»

En fait, le gouvernement laisse les garderies libres de participer ou non. Les garderies qui resteront à but lucratif auront toutefois droit au crédit d'impôt remboursable tel qu'il existe présentement. La mi-

nistre Marois y voit un compromis acceptable pour tous. Il était important selon elle d'en venir à un accord avec les garderies à but lucratif au plus vite.

«Elles offrent 20 000 places et ce serait ridicule de voir disparaître 400 garderies quand on en a besoin. Ce que l'on préfère c'est qu'elles se transforment en centre à la petite enfance sans but lucratif.»

Réglementation sur les épandages de fumier

Les MRC dénoncent le «pelletage» de
responsabilités en matière de contrôle des odeursLOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Québec a annoncé hier la mise en place des normes régissant les aspects environnementaux des épandages de fumier. Mais celles qui vont régir les odeurs ont été dénoncées sur-le-champ par les municipalités régionales de comté (MRC) comme étant insuffisantes à plusieurs égards.

Le gouvernement s'était engagé l'an dernier à ne pas promulguer la loi sur le droit de produire, le 20 juin prochain, tant que n'auront pas été mises en place des règles pour contrôler les surplus de fumiers, les odeurs, le bruit et les poussières.

L'essentiel de la réglementation en cause a été adopté mercredi par le conseil des ministres à Québec mais certains volets, comme le contrôle des poussières, ont été abandonnés. Les «experts» du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) auraient découvert, juste avant l'adoption des règlements, qu'il «est impossible de contrôler

les poussières car c'est trop difficile de déterminer leur origine. C'est une découverte faite in extremis, certes, mais c'est une découverte», a commenté Claude Beauchamp, l'attaché de presse du titulaire du MEF, David Cliche.

Par ailleurs, Québec a donné force de loi à la vieille directive 6038 sur le contrôle des odeurs en attendant que les MRC définissent leurs propres normes dans leurs schémas d'aménagement. Le contenu de cette directive, notait hier l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), «avait été jugé insuffisant lors de l'entente sur le droit de produire, compte tenu notamment de l'immunité accordée aux agriculteurs», que l'on ne pourra poursuivre s'ils respectent les normes en question.

Les MRC, qui dénoncent ce nouveau «pelletage» de responsabilités de la part de Québec, pourront cependant imposer immédiatement des normes par le moyen d'un règlement de contrôle intérimaire, ce que le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, les invite à faire immédiatement.

C'est sur le plan environnemental que ce dossier semble avoir le plus progressé: tout nouvel établissement ou agrandissement devra maintenant faire la preuve qu'il est doté d'un «plan agro-environnemental de fertilisation» (PAF); les agriculteurs des régions ayant un surplus de fumier devront posséder un PAF pour le 1^{er} octobre 1998. Suivront en 1999 les grosses exploitations des régions qui ne sont pas en surplus. En 2000 s'ajouteront les établissements de moins de 75 unités animales de toutes les régions, et en 2002, les établissements produisant entre 40 et 75 unités animales.

Les PAF reposent sur le principe selon lequel il sera interdit d'épandre dans un champ plus d'azote et de phosphore que les plantes peuvent en absorber, de façon à éviter le déversement vers les cours d'eau. Les épandages seront interdits après le 1^{er} octobre. Les agriculteurs pourront concevoir, signer et appliquer eux-mêmes leur plan de fertilisation s'ils suivent un cours d'une centaine d'heures du ministère de l'Éducation, une exigence que l'UPA veut sensiblement réduire.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

DIRECTEUR
DU BUREAU DE LIAISON UNIVERSITÉ-MILIEU

L'Université du Québec à Hull recherche un candidat pour assurer la direction du Bureau de liaison université-milieu pour les trois prochaines années.

Le Bureau de liaison université-milieu est l'un des moyens privilégiés que l'Université du Québec à Hull s'est donné pour développer et maintenir des liens étroits avec sa région. Son rôle est très important pour actualiser la volonté de l'Université de travailler de concert avec les entreprises et les organismes de l'Outaouais.

Quatre grands mandats sont confiés au Bureau de liaison université-milieu : la formation continue (dont le perfectionnement en pédagogie universitaire), les liens avec les entreprises et le développement de l'esprit d'entreprise, les services à la collectivité, la coopération internationale. Le Bureau de liaison université-milieu doit atteindre l'autofinancement en 1999.

Une équipe de quatre personnes est affectée au service, auxquelles s'ajoutent du personnel temporaire ainsi que de nombreux collaborateurs à l'interne et à l'externe.

Sommaire de la fonction : Sous l'autorité du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le directeur est responsable de la mise en oeuvre des mandats du Bureau de liaison université-milieu, de l'élaboration des politiques institutionnelles qui y sont associées et de leur application. En collaboration avec les instances de l'Université, il initie et coordonne des interventions visant à renforcer le partenariat avec les entreprises et organismes régionaux, nationaux et internationaux. Il conçoit, coordonne, administre et évalue les programmes, activités et projets du service. Il recrute les collaborateurs requis pour réaliser les activités et projets. Il administre les ressources financières et humaines du service et met en place les stratégies appropriées pour assurer l'autofinancement. Il entretient des liens étroits avec les départements, les modules et les instances responsables de l'enseignement régulier.

Qualifications : Formation universitaire de troisième cycle et expérience d'enseignement universitaire. Bonne connaissance du fonctionnement de l'Université du Québec. Bonne connaissance de l'Outaouais, de ses entreprises et de ses organismes. Expérience de projets internationaux. Sens de l'initiative, sens du travail en équipe et capacité de gérer des projets.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Traitement : Selon le protocole des cadres
Lieu de travail : Hull
Date d'entrée en fonction : Immédiatement

Les candidats sont priés de faire parvenir leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant 16 h 30 le 13 juin 1997, à l'adresse suivante :

Monsieur Pierre Roberge
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec à Hull
Case postale 1250, succursale B
Hull (Québec) J8X 3X7

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Poste accessible aux femmes et aux hommes.

L'Université
en OutaouaisUniversité
du Québec
à HullCARRIÈRES
&
PROFESSIONS
LE DEVOIR

Les lundis,
mercredis,
et vendredis
inclusivement.

Tu as envie de...
Tu as le goût des défis
et de l'aventure?
Un programme unique de formation qui
t'offre 8 mois de vie de groupe et de travail
bénévole dans 3 régions du Canada.
Katimavik défraie les coûts de transport,
nourriture et logement, et te remet
une bourse de 1 000 \$ au terme du programme.
Alors saisis ta chance!
Contacte-nous :
Téléphone : (514) 525-1503 ou
sans frais 1 888 525-1503
Courriel électronique :
katimavik@camtel.com
Internet : http://www.katimavik.org
Télé : (514) 525-1953
Début des programmes :
3 septembre et 8 octobre 1997

RÉDACTEUR EN CHEF dans un hebdo de la Rive-Sud

Le journal L'Œil Régional, de Beloeil, requiert les services d'un rédacteur en chef.

Le poste intéressera celles ou ceux qui possèdent une expérience en journalisme, en particulier dans un hebdo régional, et qui ont su démontrer un sens aigu du leadership.

Une bonne maturité ainsi que la capacité de travailler sous pression font partie des qualités recherchées. Les candidats devront s'engager à résider dans la région couverte par le journal.

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à :

Marc Ledoux
Directeur de l'information, réseau
Les Hebdo Montérégiens
184, rue de Normandie
Boucherville
J4B 5S7

LE DEVOIR

MONTREAL

Hôtel et complexe touristique à Kahnawake

Le financement des Mohawks est compromis

Le conseil de bande de Kahnawake a finalement trouvé le financement nécessaire pour aller de l'avant avec son projet de centre touristique, annonçait-il y a un mois au Devoir le coordonnateur du projet, Jack Leclair. Or voilà qu'une tuile majeure vient aujourd'hui rendre incertain le début des travaux — sinon le projet —, prévu pour cet été.

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Malgré deux autres rencontres la semaine dernière avec des directeurs de la Banque de Montréal, de la Banque Royale et de la Banque de Nouvelle-Écosse, les Mohawks de Kahnawake sont toujours incapables d'offrir les garanties de prêts nécessaires pour obtenir les huit millions de dollars sollicités afin de permettre la réalisation de leur complexe touristique.

Le problème origine de l'article 89 de la Loi sur les Indiens qui, selon M. Leclair, «rend insaisissables les terres mohawks et les édifices de la communauté», d'où la difficulté pour les autochtones d'offrir aux banques quelque garantie que ce soit pour contracter un prêt d'envergure.

«Le problème n'est pas nouveau», dit M. Leclair, mais nous avions malgré tout espoir d'en arriver à une entente dès la fin du mois de mai, comme je l'avais annoncé; or ça ne s'est pas produit. Cela dit, nous restons optimistes, la partie n'est pas encore jouée. Nous avons d'autres alternatives qui seront bientôt envisagées avec les banques.»

M. Leclair refuse de préciser lesquelles, jugeant le sujet «trop délicat pour en discuter» et préférant réitérer sa confiance envers tous ceux qui, depuis un an, travaillent d'arrachepied à la réalisation de ce projet.

Outre la construction d'un hôtel et d'un restaurant, les Mohawks de Kahnawake projettent de rénover plusieurs sites de la réserve, comme l'église et le vieux fort, et de créer un village historique et culturel dans le but de faire de Kahnawake un site touristique de choix, particulièrement aux yeux des Européens et des Asiatiques.

Selon Germain Villeneuve, consultant en gestion dont les services ont été retenus par le conseil de bande pour mener à bien ce dossier, plusieurs études démontreraient en effet que les touristes allemands et français seraient particulière-

ment intéressés par ce type d'attraction, même que «plusieurs clients seraient déjà prêts à faire leurs réservations», aux dires de certains grossistes en voyages.

En novembre dernier, le chef du conseil de bande de Kahnawake, Joe Norton, en avait pris plusieurs par surprise en annonçant son intention de faire du tourisme une priorité pour la réserve. Une série de projets d'envergure avaient été annoncés en collaboration avec le KEDA (Kahnawake Economic Development Authority), mais curieusement, on admettait au même moment qu'on n'avait «pas un sou».

Le 9 mai dernier cependant, Jack Leclair déclarait au Devoir que 12 millions avaient été trouvés: «Huit proviendront des banques et quatre des gouvernements du Québec et d'Ottawa sous forme de subventions.»

A Ottawa, le ministère des Affaires indiennes et du Nord précise que le montant de la subvention reste encore à être déterminé mais que les discussions avec les Mohawks allaient effectivement «très bien» avant que cette tuile ne survienne. Même son de cloche du côté du gouvernement du Québec.

«Le projet n'est pas compromis, loin de là», pense Louise Deschênes, directrice des politiques et des relations intergouvernementales au ministère des Affaires indiennes et du Nord. «Il y a un problème, oui, mais il n'y a pas péril en la demeure. Nous allons bientôt contacter le conseil de bande pour voir comment nous pourrions aider les Mohawks à rencontrer les exigences des prêteurs. Je ne dis pas qu'Ottawa va mettre plus d'argent que prévu, je dis seulement qu'on va essayer de les aider à voir la lumière au bout du tunnel.»

Le conseil de bande discute depuis des mois avec le Secrétariat aux affaires autochtones et le ministère canadien des Affaires indiennes. Il est aussi en contact régulier avec Industrie Canada et le Bureau fédéral de développement régional.

La construction de l'hôtel est évaluée à 5,5 millions, mais au total, la liste des projets envisagés pourrait, sur une période de cinq ans, totaliser «entre 25 et 30 millions», selon M. Leclair.

L'hôtel disposerait d'une centaine de chambres et serait jumelé à un théâtre et à un restaurant. Le tout doit être conçu par l'architecte Douglas Cardinal et calqué sur le concept du Festin des gouverneurs, un restaurant ouvert il y a 23 ans sur l'île Sainte-Hélène et qui a la particularité d'offrir des spectacles relatant des tranches d'histoire de la vie des premiers colons au pays.

Lancement du Chamberlan nouveau



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

HIER, au théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, La Comtesse de Baton Rouge d'André Forcier partait le bal du Festival international du nouveau cinéma et des nouveaux médias de Montréal, en selle jusqu'au 15 juin. Le rendez-vous en est à sa première édition sous le triumvirat de Claude Chamberlan, de Bernard Boulad et du mécène du groupe, Daniel Langlois, grand patron de Softimage. Ce dernier, qui a fait sa fortune avec les majors, se réjouissait hier de ce qu'une partie des recettes de Park Jurassic soient réinvesties dans le cinéma indépendant à travers le festival... Ce premier rendez-vous en titre est aussi une 26^e édition, puisque l'événement succède au défunt Festival du nouveau cinéma en le faisant doubler de volume (près de 400 œuvres cette année) et en lui offrant des assises financières. De gauche à droite: le cinéaste André Forcier, son actrice France Castel et les directeurs du festival Claude Chamberlan et Bernard Boulad.

Critique de la gestion des finances de la Ville

Le Vérificateur en remet

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Vérificateur de la Ville de Montréal maintient ses critiques sévères à l'endroit de la gestion des finances et invite l'administration du maire Pierre Bourque à prendre fermement position contre ce laxisme.

Devant les membres de la Commission de l'administration et de la qualité des services aux citoyens, le Vérificateur Guy Lefebvre en a rajouté hier sur la responsabilité du directeur des finances en ce qui a trait aux nombreux problèmes de gestion qu'il a relevés dans son récent rapport. «On s'appuie sur la Charte [la loi constitutive de Montréal] quand ça fait notre affaire, et quand ça ne fait pas notre affaire, on opère pareil. Ça n'a pas d'allure. Il est peut-être temps qu'il y ait une action, via la commission, pour faire respecter la Charte en tout temps», a indiqué M. Lefebvre.

Ce dernier a rappelé que le directeur des finances peut fort bien bloquer les dossiers s'il considère que les fonds ne sont pas disponibles ou que la Ville n'a pas la capacité de rembourser l'emprunt. Il n'a qu'à dire non, ce qu'il ne fait pas, selon les exemples analysés par le Vérificateur. «Pour protéger l'ensemble des citoyens, on a donné des pouvoirs très

grands au directeur des finances. Eh! bien, qu'il les exerce», a dit M. Lefebvre.

Dans son rapport annuel, le Vérificateur a constaté de nombreuses transgressions aux règles comptables et de saine gestion au sein du Services des finances. La Charte de la Ville est très claire à ce sujet. L'article 135 se lit comme suit: «Tout chef de service qui autorise ou permet une dépense excédant la somme votée pour une fin déterminée dont il a le contrôle et la responsabilité est, de ce fait, déchu de sa charge, à moins qu'il ne prouve à la satisfaction du conseil qu'il a été induit en erreur par un autre employé ou officier de la Ville; dans ce cas, ce dernier perd, de ce fait, son emploi.»

Le directeur des finances Roger Galipeau a vertement réagi à l'analyse de son collègue, y voyant des «assertions tendancieuses». M. Galipeau a reçu l'appui de l'administration Bourque.

Malgré tout, le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel a demandé à deux enquêteurs de faire la lumière sur ce dossier épineux. Les analystes feront rapport vendredi prochain.

D'ici là, les membres de la commission, majoritairement des élus de Vision Montréal, auront à faire rapport des audiences publiques tenues mardi et hier.

Commission de développement de la métropole

Ménard accorde plus de place aux élus municipaux

L'organisme demeure cependant sans réel pouvoir décisionnel

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les élus municipaux acquièrent une place plus importante au sein de la Commission de développement de la métropole, qui demeure toutefois sans réel pouvoir décisionnel.

Le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, a apporté hier des modifications à son projet de loi créant la controversée commission alors qu'il était étudié en commission parlementaire.

Ainsi, la Conférence des maires de la banlieue de l'île de Montréal (CMBM) détient un siège d'office au sein de la commission. La CMBM, qui regroupe les 28 municipalités autres que Montréal, s'est farouchement opposée à l'instauration d'une commission consultative, une voie qui n'entraîne ni cohérence ni efficacité.

Le ministre Ménard a également proposé que les deux vice-présidents proviennent l'un de Montréal et l'autre de la rive nord ou sud. De plus, seuls les membres du milieu municipal auront le droit de se prononcer sur le cadre d'aménagement du territoire.

Les amendements concernent aussi les champs de compétence. Après

avoir retiré le dossier environnemental en le réduisant à celui des déchets, le ministre Ménard fait volte-face.

Quant au cadre d'aménagement et au plan de transport, ils seront soumis à une consultation publique après avoir été adoptés au plus tard le 31 octobre 1998. L'adoption finale est donc reportée au 30 juin 1999.

Le gouvernement s'attend par ailleurs à recevoir le 31 mars 1998 un plan de réorganisation des structures gouvernementales et régionales en place. Plusieurs élus montréalais avaient signifié en mars dernier la nécessité pour le gouvernement de dépoussiérer ses propres structures avant d'en créer une nouvelle.

Le ministre accorde à la commission la capacité de signer des ententes avec le ministère des Transports et l'Agence métropolitaine de transport, une municipalité ou une autre organisation de transport collectif, pour «assurer la mise en œuvre du plan intégré de transport adopté par la commission».

Par ailleurs, le milieu agricole sera pris en considération pour nommer des membres de la commission qui proviendront des groupes socioéconomiques.

EN BREF

La suite plus tard

(Le Devoir) — L'étude en commission parlementaire d'un amendement à la Charte de la Ville de Montréal, permettant au maire de destituer les membres de son comité exécutif en cours de mandat, a été reportée à la semaine prochaine. D'aucuns y voient un refus déguisé du gouvernement d'accéder à la demande de l'administration du maire Pierre Bourque puisque la fin de la saison parlementaire offre de moins en moins de temps pour entreprendre le débat ajourné tard mercredi soir.



Comment améliorer le meilleur Sushi en ville?
Ajoutez TRI!

Nous sommes fiers d'annoncer que le Maître-Chef de Sushi TRI fait maintenant partie de notre équipe.

Kaizen
SUSHI BAR & RESTAURANT

4120 STE. CATHERINE O. - WESTMOUNT
932-5654
www.i-factory.com/kaizen

ma
marie allaire
PRÊT-À-PORTER

SOLDE
30% à 50%
sur les plus belles marques
marchandise printemps/été

Exceptionnellement la boutique sera ouverte le dimanche 8 juin de 12h à 17h

1588, rue Fleury Est, Montréal
(514) 384-4808

LA PROMENADE FLEURY

Anjou-Québec

Traiteur

Avec l'arrivée des beaux jours, nous vous proposons les viandes marinées prêtes pour le B.B.Q.

Potage Crécy à la menthe ou Vichyssoise

Roulade de mousse de saumon fumé au poivre vert

Paupiette d'agneau farcie forestière ou Canard rôti aux figues et estragon

Champignons sautés ou pommes de terre lyonnaise

La Charlotte aux fruits ou le Fraisier

Salut à tous en notre bon maître François Rabelais

1025 Laurier Ouest
Outremont
Tél: 272-4065-4086

les éditions de l'école nouvelle

NOUVEAU
VIRAGE
MATHÉMATIQUE
416

Matériel conforme au nouveau programme de mathématiques 416 4^e secondaire

Manuel 248 pages, 35,50 \$
Guide (À paraître)

Georges Tarakdjian, M. Sc.

Dans un contexte où, de plus en plus, l'élève du secondaire est appelé à vivre le virage technologique, et à s'aventurer sur l'autoroute électronique, la mathématique se doit de s'adapter aux nouvelles réalités qu'impose le contexte et s'avérer un incitatif à bien concevoir, à penser juste et à communiquer clairement sa pensée.

Les activités proposées tendront à favoriser chez l'élève le «sens géométrique» en lui permettant de parfaire ses connaissances relatives aux figures géométriques, en utilisant les concepts d'isométrie et de similitude comme contexte où il devra non seulement raisonner juste mais justifier chaque étape de son raisonnement.

Des nouveautés au programme. On parle d'échantillonnage et de sondages! Et non seulement on reprend l'étude des mesures de tendance centrale et de leur interprétation mais on ajoute des caractéristiques de position et de dispersion. On y parle pour la première fois au secondaire de «diagramme des quartiles». Les activités proposées favoriseront l'analyse des données en passant par leur organisation, leur dépouillement, leur visualisation et le calcul de caractéristiques de tendance centrale les concernant. Encore une fois, l'utilisation de la calculatrice à possibilités graphiques ainsi que de l'ordinateur y est fortement encouragée.

Les éditions de l'école nouvelle
166, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2X 1K9
Téléphone: (514) 875-8972
Télécopieur: (514) 875-1590
Adresse internet:
http://www.lidec.qc.ca

LES ACTUALITÉS

De l'eau sur la Lune, vraiment?

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les observations réalisées par un trio d'astronomes australiens et américains remettent en cause l'hypothèse selon laquelle des cratères de glace existaient à la surface de la Lune, rapporte une étude à paraître aujourd'hui dans l'hebdomadaire *Science*.

En 1996, les images radar prises par un satellite de l'armée américaine baptisé *Clementine* avaient repéré au pôle sud de la Lune d'importants cratères plongés dans l'ombre de façon permanente, suggérant ainsi la présence de glace au fond de certains d'entre eux.

Or, selon l'équipe menée par le professeur Nathan Stacy, de la Défense Science and Technology Organization de Salisbury (Australie), des mesures prises au même endroit il y a cinq ans par un système radar identique, mais cette fois depuis l'observatoire d'Aricebo, à Porto-Rico, révèlent l'existence de surfaces très dures plutôt que de glace.

Les images prises depuis Aricebo, d'une meilleure définition que celle de *Clementine* et surtout prises sur

une plus longue période, n'ont détecté aucune zone d'une surface supérieure à 1 km² et dont les caractéristiques techniques laisseraient supposer la présence de glace, écrivent les auteurs de l'étude.

De plus, certaines des zones que les scientifiques pensaient plongées continuellement dans l'ombre ont été cette fois observées en plein soleil depuis l'observatoire de Porto-Rico, ajoutent-ils. «*A cause de [...] la localisation de nombre de ces zones dans des secteurs ensoleillés, il n'y a aucune preuve claire de la présence de glace*», écrit l'équipe du professeur Stacy.

Les caractéristiques des images obtenues de ces zones «semblent avoir pour origine la dureté du sol ou la présence de blocs de roche associés aux fortes pentes intérieures des cratères provoqués par un impact», précisent-ils.

La controverse sur l'éventuelle présence de glace sur la Lune pourrait être réglée à l'occasion du lancement, le 24 septembre prochain par la NASA, de l'engin *Lunar Prospector*, dont l'une des missions consistera justement à vérifier cette hypothèse.

Une mini-planète au delà de Pluton

1996TL66 prouve que le système solaire est bien plus vaste qu'on le pensait

ASSOCIATED PRESS

Des astronomes ont découvert une mini-planète recouverte de glace en orbite autour du Soleil, bien au delà de Pluton, ce qui apporte une preuve que le système solaire est beaucoup plus étendu que ce que l'on pensait auparavant.

Cette petite planète a une largeur d'environ 480 kilomètres, ce qui représente une surface comparable à celle de la France. C'est la mini-planète la plus brillante du système solaire découverte au delà de Neptune depuis la découverte de Charon, une lune de Pluton, en 1978.

La distance qui sépare cette mini-planète du Soleil peut être jusqu'à trois fois supérieure à la distance entre Pluton et le Soleil. «Il s'agit du premier objet dans une sorte de *no man's land*, une zone que nous n'avions jamais pensé pouvoir explorer avec la technologie actuelle», a déclaré Jane Luu, une astronome du Centre d'astrophysique Harvard-Smithsonian de Cambridge, dans le Massachusetts.

Et cette mini-planète n'est probablement pas seule. Des calculs théoriques permettent de penser qu'il existe des millions de mini-planètes glacées dans le système solaire, bien au delà des planètes connues les plus éloignées.

Pour les astronomes, cette nouvelle découverte montre que la ceinture de Kuiper est plus étendue qu'ils ne le pensaient, avec un amas de petites structures glacées qui tournent autour du soleil au delà de l'orbite de Neptune.

Environ 40 structures solides ont été découvertes depuis 1992 dans la ceinture de Kuiper qui n'accueillait auparavant (d'après les connaissances scientifiques de l'époque) que la planète Pluton, découverte en 1930, et Charon.

Jane Luu a découvert la nouvelle mini-planète, baptisée 1996TL66 (elle est jugée trop petite pour qu'on lui donne le nom d'un Dieu romain, comme les autres planètes), avec des collaborateurs de Harvard, de l'université de Hawaï et de l'université d'Arizo-

na, et un astronome amateur basé au Nouveau-Mexique. Leurs résultats ont été publiés hier dans le journal *Nature*.

Selon eux, cette mini-planète serait composée de matériaux similaires à ceux des structures les plus lointaines du système solaire — eau, dioxyde de carbone, méthane et autres matériaux — toutes complètement gelées.

Les astronomes ont découvert 1996TL66 grâce à un télescope de l'université de Hawaï alors qu'ils observaient d'autres planètes en octobre dernier. Avec d'autres chercheurs, ils l'ont suivie pendant plusieurs mois avec des télescopes à Hawaï, en Arizona et au Nouveau-Mexique.

Le mouvement effectué par la mini-planète au cours des derniers mois montre qu'elle suit une orbite de travers, contrairement à celle que décrivent d'autres structures solides de la ceinture de Kuiper.

Elle décrit une courbe autour des planètes les plus éloignées tous les 800 ans, puis fait une boucle dans l'espace et effectue un nouveau passage.

Les astronomes n'ont jamais vu un tel phénomène.

Certains chercheurs soupçonnaient un peu l'existence d'une structure de ce type. Hal Levison, un scientifique de l'Institut de recherche du Sud-Ouest, au Colorado, avait déjà avancé récemment que des mini-planètes telles que 1996TL66 devaient exister. «C'est très satisfaisant quand quelqu'un confirme vos théories», a déclaré Hal Levison après la découverte.

Dans un article qui doit être publié prochainement dans le journal *Science*, Hal Levison décrit comment Uranus et Neptune ont probablement généré la ceinture de Kuiper pendant la formation du système solaire il y a plus de quatre milliards d'années.

Et vu la facilité avec laquelle Jane Luu et ses collaborateurs ont découvert la mini-planète alors qu'ils venaient d'entreprendre une recherche systématique de structures existantes en bordure du système solaire, les chercheurs pensent que des centaines, voire plus d'un millier de mini-planètes similaires à 1996TL66 pourraient exister.

Téléphone: 985-3344

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I • N • D • E • X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199	IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
200 • 299	IMMOBILIER COMMERCIAL
300 • 399	MARCHANDISES
400 • 499	OFFRES D'EMPLOI
500 • 599	PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699	VÉHICULES

100 VISITES LIBRES

OUTREMONT adj. Superbe bas 2x, s.s. entièrement rénové, boiseries, gar. Plusieurs extras. Dim: 14h-16h. 5725 Plantagenet. Claude Bouchard (514)272-1010. Paul Beupré (514)954-3545. Soyey-y!

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

A SARAGUAY, beaucoup de cachet, 4 c.c., foyer ouvert sur salon/salle à manger, près école. 359.000\$. 331-4664.

AHUNTSIC (Jeanne-Mance, nord H.-Bourassa). Tranquille. Triplex déd. 2 par adj. s/sol fini. Gr. terrain 52x83 pi. Eval: 211.000\$. demande: 245.500\$. Visitez: 489-4548.

LANAUDIERE 45 min. de Montréal. Petite maison rénovée au charme d'antan. Aires ouvertes, gr. chambre à l'étage. Bureau ou ch. au d.c. 62.000\$. 439-7056.

N.D.G., occasion, 175.000\$, duplex vacant 2 x 6 1/2. A VOIR! 3829 Botrel. 486-1345.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

CARRÉ ST-LOUIS. Grand 5 1/2 de style R-de-ch. Intérieur, 2000 p.c., 2 s. de b., asc. privé. 550 p.c. bureau. 1^{er} et 2^{es} étages. 5 0 0 0 \$ www3.sympatico.ca/james.newman. 842-7046.

ILES DES SOEURS Verrières III, 1 c.c., solum. 12e. Vue exceptionnelle. 5 électros. Centre sportif. PISC. int. ext. Libre imm. 112.000\$. Pas d'agents. 769-1050. 525-1205.

LOFT-PLATEAU ensoleillé, étage élevé, panorama Centre-Ville. 1.850 p.c., 2 s. de b., confort. Vendu par proprio: 845-4452.

OUTAOUAIS (Hull). Luxueux condo, 2 c. à c., spacieux, très clair, face marina à parlement (5 min. à pied). Sécur. 24h. (819)595-9315.

OUTR. adj. SUPERBE ACHAT. Bas duplex co-prop. 2 ch. très grands, s/sol entièrement aménagé (bain tourbillon/duche), gar. Boisées, cachet victorien, rénovations de qualité. Faites voir! Claude Bouchard (514)272-1010. Paul Beupré (514)954-3545.

PLATEAU. Des Enlèves/Gauthier, 2e, 5 1/2, 955 p.c., 1 ch. fermée, bien éclairé, pl. bois-franc à céramique. Magnifique rénové. 87.000\$. 527-6648 (apr. 18h).

VIEUX-ST-LAMBERT, 2e étage d'un duplex 1920, transformé en condo, 6 1/2, très belle rénovation. Occ. sept. 97. 125.000\$. 923-8530.

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

BORD DE L'EAU. Lanoir. Petite maison rénovée. Foyer, patio. Idéal pour retraité. (514)887-0133. (514)894-3050.

TROIS-RIVIERES secteur Normandville, grand cottage, int. très chaleureux, foyer, escalier en chêne, ardoise, pisc. creusée, cour paysager. (819)372-3396.

120 LAURENTIDES

NOMINIQUE (prox. Parc Papineau-Labellé). Maison champêtre, 4 ch., 2 s. b., 105 acres, érablière, grange. Paisible, golf, vélo. 129.000\$. (819)278-4440.

ST-CAIXTE. Maison moderne dans forêt et montagne, 3 c.c., 2 s. b., 101 cathédrale, mezzanine, solarium, s/sol fini. 75.000\$. (514)222-1825, 222-3910.

121 CANTONS DE L'EST

FRELINGSBURG. Beau verger bien équipé, maison loyaliste brique, revenus. Collin ctr. 1-888-524-0444.

130 MAISONS DE CAMPAGNE

CAMPAGNE, lac St-Denis, St-Adolphe d'Howard. Maison semi-dé. 3 ch., 2 s. b., 45.000\$. (514)887-0133. (514)894-3050.

LAC SAGUAY. En pleine des champs, au bord de l'eau, beaucoup d'activités. Cause départ, prix réel. (819)278-4575.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

NDG. Melrose/Monkland, gr. 7 1/2, haut duplex, chauffé, tout rénové. Plancher chêne. Salle de lavage. 950\$. Sept. 486-6642.

OUTREMONT 1160 Laurier, face église, tr. grd 5 1/2, calme, boiseries. Poss. occ. 25% bureau. 1.250\$/m. 948-3909.

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, 6 1/2, Hutchison/Lapointe, chauffé. Boisées, planchers bois-franc. Petits électros seul. 278-8950 (rep.).

OUTREMONT, Bernard/Wiseman, 5 1/2, disp. sept., meublé ou non, mois ou année. 271-4168.

OUTREMONT, rue Willowdale. Sous-loc. pour l'été. Prox. U. de M., bel appart. 4 1/2 entré. meublé, 650\$/mois. 733-1068, 486-1682.

OUTREMONT. Bas duplex, 6 1/2 + s.s., 5 électros, foyer, stat. Chauffé. Juil. ou après. 1.250\$. 277-8971.

OUTREMONT. 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, 6 1/2, Hutchison/Lapointe, chauffé. Boisées, planchers bois-franc. Petits électros seul. 278-8950 (rep.).

OUTREMONT, Bernard/Wiseman, 5 1/2, disp. sept., meublé ou non, mois ou année. 271-4168.

OUTREMONT, rue Willowdale. Sous-loc. pour l'été. Prox. U. de M., bel appart. 4 1/2 entré. meublé, 650\$/mois. 733-1068, 486-1682.

OUTREMONT. Bas duplex, 6 1/2 + s.s., 5 électros, foyer, stat. Chauffé. Juil. ou après. 1.250\$. 277-8971.

OUTREMONT. 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, 6 1/2, Hutchison/Lapointe, chauffé. Boisées, planchers bois-franc. Petits électros seul. 278-8950 (rep.).

OUTREMONT, Bernard/Wiseman, 5 1/2, disp. sept., meublé ou non, mois ou année. 271-4168.

OUTREMONT, rue Willowdale. Sous-loc. pour l'été. Prox. U. de M., bel appart. 4 1/2 entré. meublé, 650\$/mois. 733-1068, 486-1682.

OUTREMONT. Bas duplex, 6 1/2 + s.s., 5 électros, foyer, stat. Chauffé. Juil. ou après. 1.250\$. 277-8971.

OUTREMONT. 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, 6 1/2, Hutchison/Lapointe, chauffé. Boisées, planchers bois-franc. Petits électros seul. 278-8950 (rep.).

OUTREMONT, Bernard/Wiseman, 5 1/2, disp. sept., meublé ou non, mois ou année. 271-4168.

OUTREMONT, rue Willowdale. Sous-loc. pour l'été. Prox. U. de M., bel appart. 4 1/2 entré. meublé, 650\$/mois. 733-1068, 486-1682.

OUTREMONT. Bas duplex, 6 1/2 + s.s., 5 électros, foyer, stat. Chauffé. Juil. ou après. 1.250\$. 277-8971.

OUTREMONT. 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, 6 1/2, Hutchison/Lapointe, chauffé. Boisées, planchers bois-franc. Petits électros seul. 278-8950 (rep.).

OUTREMONT, Bernard/Wiseman, 5 1/2, disp. sept., meublé ou non, mois ou année. 271-4168.

OUTREMONT, rue Willowdale. Sous-loc. pour l'été. Prox. U. de M., bel appart. 4 1/2 entré. meublé, 650\$/mois. 733-1068, 486-1682.

OUTREMONT. Bas duplex, 6 1/2 + s.s., 5 électros, foyer, stat. Chauffé. Juil. ou après. 1.250\$. 277-8971.

OUTREMONT. 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, 6 1/2, Hutchison/Lapointe, chauffé. Boisées, planchers bois-franc. Petits électros seul. 278-8950 (rep.).

OUTREMONT, Bernard/Wiseman, 5 1/2, disp. sept., meublé ou non, mois ou année. 271-4168.

OUTREMONT, rue Willowdale. Sous-loc. pour l'été. Prox. U. de M., bel appart. 4 1/2 entré. meublé, 650\$/mois. 733-1068, 486-1682.

OUTREMONT. Bas duplex, 6 1/2 + s.s., 5 électros, foyer, stat. Chauffé. Juil. ou après. 1.250\$. 277-8971.

OUTREMONT. 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, 6 1/2, Hutchison/Lapointe, chauffé. Boisées, planchers bois-franc. Petits électros seul. 278-8950 (rep.).

OUTREMONT, Bernard/Wiseman, 5 1/2, disp. sept., meublé ou non, mois ou année. 271-4168.

OUTREMONT, rue Willowdale. Sous-loc. pour l'été. Prox. U. de M., bel appart. 4 1/2 entré. meublé, 650\$/mois. 733-1068, 486-1682.

OUTREMONT. Bas duplex, 6 1/2 + s.s., 5 électros, foyer, stat. Chauffé. Juil. ou après. 1.250\$. 277-8971.

OUTREMONT. 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, 6 1/2, Hutchison/Lapointe, chauffé. Boisées, planchers bois-franc. Petits électros seul. 278-8950 (rep.).

OUTREMONT, Bernard/Wiseman, 5 1/2, disp. sept., meublé ou non, mois ou année. 271-4168.

OUTREMONT, rue Willowdale. Sous-loc. pour l'été. Prox. U. de M., bel appart. 4 1/2 entré. meublé, 650\$/mois. 733-1068, 486-1682.

OUTREMONT. Bas duplex, 6 1/2 + s.s., 5 électros, foyer, stat. Chauffé. Juil. ou après. 1.250\$. 277-8971.

OUTREMONT. 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, 6 1/2, Hutchison/Lapointe, chauffé. Boisées, planchers bois-franc. Petits électros seul. 278-8950 (rep.).

OUTREMONT, Bernard/Wiseman, 5 1/2, disp. sept., meublé ou non, mois ou année. 271-4168.

OUTREMONT, rue Willowdale. Sous-loc. pour l'été. Prox. U. de M., bel appart. 4 1/2 entré. meublé, 650\$/mois. 733-1068, 486-1682.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

LA FRANCE AUTREMENT: Vaste choix de maisons, gîtes et appartements à louer dans la plupart des régions françaises et ailleurs en Europe. Jean-Claude Dubord au (514) 766-4630 pour Voyages Quorum.

PARIS-BUTTES CHAUMONT-19e Joli studio, bien équipé, ascenseur, belle vue. Min. 2 mois. 486-8042.

PARIS-MONTMARTRE Charmant appartement avec vue magnifique. Tranquille, ensoleillé, 2-3 pers. pour court ou long terme. 486-0258.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

A L'ILE DU PRINCE EDWARD Région Evangéline Académie. Accès et vue sur la mer, plage, 3 c.c., tranquille. Saison ou mois. (514)554-0114.

CHALET CORMORAN-PERCE Vue exceptionnelle rocher percé + village, 3 c.c. + literies, salon + foyer, cuisine complète, grande terrasse ext. Location sem. prix hors-saison mai, juin, sept. oct. (418)782-2397.

ILES-DE-LA-MADELEINE Chalef, louer, à la semaine, meublé, vue sur la mer, 5 min. plage. 400\$/sem. (418)866-2207.

KNOWLTON. Belle d'antan, 3 c.c., confortable, tout fourni. Lac privé, panorama, baignade, pêche, montagne. Août, sept., oct. 484-3353, 243-5962.

PRES MONT-LAURIER. Panorama exceptionnel. Confort, luxe, Plage, tourbillon, foyer. Disp. juillet, août. (819)823-1739.

CHALETS À LOUER

A ST-ADOLPHE D'HOWARD 3 ch. c.c., accès au lac, 1 km du village 585-2299.

CHERTSEY Grande maison. Toutes commodités, lac privé, grand terrain. Libre août. 665-7727.

OU A VENDRE. Chalef 4 saisons, 100 p. façade, bord de l'eau, 2 c.c., foyer, tout équipé, bateau 70 c.v., gar. 20 min. Morin Heights. 657-4448.

PERCE (GASPÉSIE) apt. 4 1/2 à louer meublé. Prox. de la mer. Vue sur montagne. Endroit retiré. 400\$/sem. (514) 731-6787, (514) 694-6403.

ST-DONAT, bord du lac Ouareau, 2 c.c., meublé ou non, climatisée, Min. 3 semaines. 270-7506.

STE-LUCE-SUR-MER Chalef chaleureux, accès et vue sur le fleuve. Terrain spacieux, tranquille. Location semaine: juin, juillet, août. @7C(514)465-5354.

180 A PARTAGER

P.A.T., 4 1/2, cherche un(e) coloc., non-f., responsable, propre, 250\$. 645-2512.

192 ON DEMANDE À LOUER

OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS Cherchons maison haut-de-gamme dans cette région, location ou loc/achat, meublé ou non, climatisée, bord de l'eau ou accès. Max. 30 min. Ottawa. (613)230-0997.

OUTREMONT Professeurs cherchent haut duplex ensoleillé, garage, balcon, entre Mont-Royal, côte St-Catherine et Bernard. (819)372-3396.

201 PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

VIEUX-MONTRÉAL Condo commercial, St-Paul et St-Dizier, 2 400 p.c., 2 étages, climatisé, prix réduit. 598-1673.

251 BUREAUX À LOUER

OUTREMONT, rez-de-chaussée, coin Laurier et de l'Épée. Très beau, bureau, 1 500 p.c. à 13\$/p.c. 948-3909.

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 1 000 p.c. à 2 000 p.c. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

275 LOCAUX À LOUER

ATELIER, + de 250 p.c., eau ch., toilette, 110\$/m. négociable, éclairé. 845-8341.

301 OEUVRES D'ART

Le Balcon d'Art achèterait tableaux de NORMAND HUDON 466-8920

501 OCCASIONS D'AFFAIRES

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique lancent un appel d'offres conjoint aux parties intéressées à proposer des services de réparation, de montage et de révision du matériel de commande des trains et de communications pour leurs deux réseaux dans l'ensemble du Canada. Le matériel en question est de type électronique, électrotechnique et mécanique.

À l'heure actuelle, ces services sont principalement offerts par deux installations distinctes situées à Winnipeg, au Manitoba.

Pour se qualifier comme soumissionnaires, les parties intéressées doivent faire parvenir leur manifestation d'intérêt avant le 2 juillet 1997, et leur offre détaillée avant le 25 juillet 1997.

Les parties intéressées peuvent se procurer une information détaillée et prendre rendez-vous en vue d'une visite du site en appelant George Medakovic, chez KPMG, au numéro de téléphone (705) 675-8500, au numéro de télécopieur (705) 675-7586 ou à l'adresse internet gmedakovic@kpmg.ca.

SUDURY OFFICE: Claridge Executive Centre 144 Pine Street P.O. Box 700 Sudbury, Ontario, Canada P3E 4R6

KPMG

307 LIVRES / DISQUES

ACHETONS LIVRES SERVICE À DOMICILE. 274-4659

PARTICULIER Recherche collection complète RHAF en bon état. 672-6293.

313 ORDINATEURS

PENTIUM 166 MMX,

LE DEVOIR

POLITIQUE

Harel lance la réforme des rentes

Le taux de cotisation au régime atteindra 9,9 % en 2003

L'urgente réforme du Régime de rentes du Québec (RRQ) est maintenant lancée. La ministre responsable du dossier, Louise Harel, a décidé de hausser rapidement le taux de cotisation pour regarnir la caisse du RRQ mais elle retarde un déplaçonnement du maximum des gains admissibles.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le taux de cotisation au Régime de rentes du Québec (RRQ) augmentera de 0,4 % le 1^{er} janvier 1998 et subira d'autres hausses tous les ans pour atteindre un plafond de 9,9 % en l'an 2003. En annonçant cette mesure et quelques autres, hier, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, affirmait ainsi assurer l'avenir de la réserve du RRQ qui, sans aucune augmentation, aurait été à sec en 2006.

Le calendrier d'augmentation du taux de cotisation du RRQ a été calculé sur celui du RPC (Régime de pensions du Canada). Il permettrait de garantir l'équité entre les générations dans le financement du régime et de stabiliser le taux de cotisation à un niveau plus bas que s'il avait augmenté plus lentement. En outre, la

réserve du RRQ atteindra cinq fois et demie la valeur des sorties et permettra de faire face à la retraite massive des baby-boomers.

«Je pense qu'il était temps que les jeunes Québécois arrêtent d'avoir l'impression qu'ils allaient payer des cotisations sans avoir rien de conséquent en retour», a déclaré Mme Harel.

Après avoir longuement jonglé avec l'idée de hausser le maximum des gains admissibles à cotisation, la ministre a plutôt opté pour une formule qui, selon elle, «permet de stabiliser pour 50 ans le taux de cotisation à 10 %». Et si la hausse n'était pas suffisante, elle a prévu un mécanisme de révision obligatoire et publique de la loi dans six ans. S'il y a un éventuel déplaçonnement des gains annuels, il ne pourra donc pas avoir lieu avant 2003.

En outre, la réforme qu'elle propose comprend six autres mesures pour assurer la pérennité du RRQ.

Le gouvernement gèlera l'exemption générale à 3500 \$, soit 10 % du maximum des gains admissibles, ce qui devrait permettre à plus de travailleurs d'être couverts par le régime. La troisième mesure consiste à remplacer la pleine rente de retraite des bénéficiaires d'une rente d'invalidité qui atteignent 65 ans par une rente de retraite avec ajustement actuariel.

Quatrièmement, la prestation de décès sera désormais la même pour tous, peu importe le niveau de revenu, et s'établira à 2500 \$. La cinquième mesure proposée prévoit que les bénéficiaires d'une rente de retraite qui travaillent, ainsi que leur employeur, devront cotiser au Régime de rentes. Leur rente sera toutefois revalorisée en fonction des nouvelles cotisations versées et augmentées jusqu'au maximum permis par la loi.

Également, les prestations seront calculées en fonction des gains en carrière et ajustées selon la moyenne des gains admissibles pour les cinq dernières années, au lieu de trois comme c'est le cas présentement.

Cette mesure permettra une pleine indexation de la rente. Enfin, une

révision actuarielle de la réforme aura lieu dans trois ans et une consultation publique dans six ans.

La ministre Harel ne s'attend pas à une opposition marquée de la part des employeurs face aux mesures annoncées, même si les entreprises devront déboursier la moitié des hausses du taux de cotisation, à parts égales avec les travailleurs.

«Je pense qu'elles vont plutôt bien réagir, d'autant plus qu'en fait, il s'agit d'une épargne différée. Il s'agit aussi d'un des taux de cotisation, même dans six ans, qui va être le moins élevé dans les pays industrialisés.»

Dans les pays de l'OCDE, admet la ministre, les taux de remplacement du revenu sont toutefois plus élevés que 25 %, le taux de remplacement québécois. Elle dit cependant pouvoir garantir ce chiffre pour les générations futures, tout en gardant un taux de cotisation assez bas.

En fait, Mme Harel soutient que les quatre acquis importants du RRQ seront maintenus avec sa réforme: la retraite normale à 65 ans, le taux de remplacement à la retraite de 25 %, l'indexation complète des prestations et le retranchement des années de gains faibles ou nuls.



Les ministres de la Santé et de la Défense, David Dingwall et Doug Young, se sont rendus hier à leur dernier conseil des ministres à Ottawa. Tous deux ont subi la défaite lors des élections du 2 juin.

Conseil des ministres à Ottawa

Dingwall et Young font leurs adieux

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Après avoir participé, hier, à leur dernier conseil des ministres, David Dingwall et Doug Young n'étaient pas d'humeur à épiloguer sur leur défaite électorale de lundi.

M. Dingwall, auparavant titulaire du ministère de la Santé, a refusé d'attribuer le blâme de la perte de son siège de Cap-Breton-Est aux politiques de son gouvernement. Il a préféré louer ses adversaires.

«On doit donner crédit à M. [Jean] Charest et à Alexa McDonough qui ont gagné les sièges en Nouvelle-Écosse. Ils ont mis de l'avant des enjeux qui intéressaient l'électorat de la province», a-t-il affirmé. Il n'a pas voulu aller plus loin dans son analyse, sauf pour dire qu'il acceptait la décision des électeurs.

De son côté, Doug Young, ancien ministre de la Défense et défait dans Acadie-Bathurst, a carrément refusé de répondre aux questions. Il a lancé un «vous allez me manquer» ironique aux journalistes avec lesquels il a eu des relations difficiles.

Représentant des circonscriptions des Maritimes, M. Dingwall et Young sont les seuls ministres libéraux à avoir perdu leurs sièges.

Le premier ministre Jean Chrétien doit annoncer mercredi prochain la composition de son nouveau conseil des ministres. Diverses rumeurs et spéculations courent actuellement à Ottawa, dont celle voulant que Sheila Copps soit nommée à la Défense.

Seul le ministre de l'Industrie, John Manley, qui représente une circonscription de la région d'Ottawa, s'est laissé aller, hier, à commenter les résultats électoraux désastreux des libéraux dans les Maritimes. Après hésitation, il a fini par admettre que le recul enregistré par son parti est le résultat d'un vote de protestation contre les politiques du gouvernement Chrétien.

«C'était nécessaire de réformer le système d'assurance-chômage. C'était clair, on l'a fait. Les gens ont payé pour ça, mais c'était nécessaire de le faire. [Dans quelques années], on verra l'impact des changements que l'on a introduits», a-t-il expliqué.

EN BREF

Entente avec les juges

Québec (PC) — Le gouvernement québécois est venu à une entente avec les 290 juges de la Cour du Québec. Le nombre de juges de la Cour du Québec sera réduit de 22 postes, dont les titulaires ne seront pas remplacés au moment de leur retraite. La mesure permettra des économies de 4,2 millions de dollars, a indiqué hier le ministre de la Justice, Paul Bégin, en annonçant les termes de l'entente. Les juges, comme le reste des employés de l'État, avaient été invités à réduire leur masse salariale globale de 6 % dans le cadre des efforts pour annuler le déficit dans les finances publiques. Tant le ministre Bégin que la juge en chef de la Cour, Huguette St-Louis, ont signalé hier que la réduction du nombre de juges «n'affectera pas la qualité de la justice». Les juges ont accepté «un effort accru» dans l'ac-

complissement de leurs tâches et il y a d'autre part une baisse des activités judiciaires, ont expliqué les deux parties. Entre-temps, le gouvernement poursuit ses négociations avec les juges fédéraux de la Cour supérieure œuvrant au Québec afin d'en venir à une entente du même type.

Recomptage dans Bellechasse

(Le Devoir) — Le député bloquiste François Langlois demandera dans les prochains jours un recomptage des bulletins de vote dans sa circonscription de Bellechasse. Hier, un dépouillement officiel a permis de constater que seulement 44 votes séparaient le candidat libéral, Gilbert Normand, et le candidat bloquiste. M. Langlois s'adressera à la Cour supérieure du district de Montmagny afin de procéder à un recomptage judiciaire.

Chirurgies cardiaques

L'inquiétude gagne les rangs péquistes

Après Garon, c'est au tour du député Paquin d'interroger le ministre de la Santé

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Pour un deuxième jeudi de suite, un député péquiste a mis son parti dans l'embarras en s'inquiétant en Chambre du problème des listes d'attente en chirurgie cardiaque. Après le député et ancien ministre Jean Garon, qui se plaignait la semaine dernière de retards à l'Hôtel-Dieu de Lévis, le député péquiste de Saint-Jean, Roger Paquin, s'est lui aussi adressé au ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, lors de la période des questions, hier à l'Assemblée nationale.

A l'annonce de la question, le ministre Rochon, surpris, s'est prestement retourné vers le député de Saint-Jean. Pendant que M. Paquin se commettait, les mines étaient perplexes du côté du gouvernement alors que les libéraux applaudissaient à tout rompre. A la fin de la période des questions, le whip en chef du gouvernement, Jean-Pierre Jolivet, s'est empressé d'aller retrouver le député Paquin.

Celui-ci voulait savoir quelles mesures le ministre de la Santé comptait prendre pour venir en aide à l'hôpital du Haut-Richelieu, également aux prises avec des listes d'attente en chirurgie cardiaque.

«Le directeur des services médicaux de l'hôpital nous disait cette semaine avoir constamment cinq à dix patients qui doivent attendre en moyenne six semaines pour des chirurgies cardiaques. C'est énorme.»

Le ministre Rochon lui a expliqué que l'engorgement était dû au fait que les patients du Haut-Richelieu étaient référés à l'endroit — Notre-Dame — où la liste d'attente est la plus longue. Le problème devrait donc se régler avec la nouvelle coordination qui se développera à Montréal dans les prochaines semaines. A cela s'ajoute un système d'information régionale qui sera mis en place.

«Tout le monde va y avoir accès, tous les médecins. Ce système va être même public, il va être sur Internet. Comme l'Ontario le fait, on aura notre système

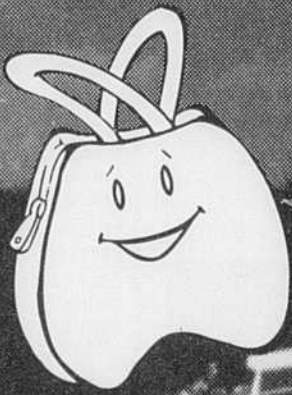
de liste d'attente sur Internet accessible à tout le monde dans une quinzaine de jours et les gens sauront les endroits où il n'y a pas d'attente, où il y a moins d'attente.»

C'est le Parti libéral qui a une fois de plus parti le bal quotidien des critiques à l'endroit du ministre de la Santé, Jean Rochon. Le chef Daniel Johnson a prédit un été chaud dans ce secteur, notamment en raison du départ de milliers d'employés à la retraite.

A cela, le premier ministre Lucien Bouchard a répliqué que le chef de l'opposition officielle ne cherchait qu'à créer une panique estivale. Dénouant le mutisme du chef libéral sur l'arrêt des transferts fédéraux au Québec, M. Bouchard a réitéré que la santé demeurerait une priorité de son gouvernement.

«Dans ce domaine-là, il n'y a pas d'été ordinaire, il n'y a pas de saison ordinaire et il n'y a jamais rien d'ordinaire pour la santé. C'est une obligation de vigilance constante à laquelle s'astreint le ministre [Rochon] de façon absolument exemplaire.»

Côté jardin, côté marée, cet été, prenez le large!



209\$
par personne
occupation double

Forfait séjour-croisière

Incluant :

- Le souper table d'hôte
- La nuit à l'hôtel de votre choix, Val des Neiges ou Cap-aux-Pierres
- Le petit déjeuner
- La croisière jusqu'à Tadoussac
- Une visite aux baleines et dans le fjord du Saguenay jusqu'à Cap Trinité
- Le dîner à bord du bateau
- La croisière de retour



Hôtel Val des Neiges (Beaupré)



Hôtel Cap-aux-Pierres (Isle-aux-Coudres)

Réservez maintenant au :
1-800-463-5250
poste 202

<http://www.familledufour.com>



folio 25 ans

de plaisir des mots

Cherchez la bande rouge chez votre libraire.

Paniers de fruits pour tout le monde!



- ★ LES FRUITS QUE VOUS VOULEZ.
- ★ LIVRÉS À QUI VOUS VOULEZ.
- ★ QUAND VOUS VOULEZ.
- ★ À 24 HEURES D'AVIS!

NOLESCO CADEAU SERVICE 866-2686



LE DEVOIR

LES SPORTS

HOCKEY

ÉLIMINATOIRES
Finale de la coupe Stanley (quatre de sept)
Samedi, 31 mai
Detroit 4 Philadelphie 2
Mardi, 3 juin
Detroit 4 Philadelphie 2
(Detroit mène la série 2-0)
Hier
Philadelphie à Detroit
Demain
Philadelphie à Detroit, 20h (CBC, SRC)
Mardi, 10 juin
x-Detroit à Philadelphie, 20h (CBC, SRC)
Jeudi, 12 juin
x-Philadelphie à Detroit, 20h (CBC, SRC)
Samedi, 14 juin
x-Detroit à Philadelphie, 20h (CBC, SRC)
(x: si nécessaire)

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Hier
Cincinnati 6 Houston 5
Atlanta 9 Montréal 0
Pittsburgh 9 St. Louis 3
N.Y. Mets 6 Florida 0
San Diego au Colorado
Cubs de Chicago à Philadelphie
San Francisco à Los Angeles
Aujourd'hui
Cubs de Chicago à Montréal, 19h35.
Philadelphie à Pittsburgh, 19h35.
N.Y. Mets à Cincinnati, 19h35.
Florida au Colorado, 21h05.
St. Louis à Los Angeles, 22h05.
Houston à San Diego, 22h05.
Atlanta à San Francisco, 22h05.
Demain
N.Y. Mets à Cincinnati, 13h15.
Florida au Colorado, 16h05.
Atlanta à San Francisco, 16h05.
Philadelphie à Pittsburgh, 19h05.
Cubs de Chicago à Montréal, 19h35.
St. Louis à Los Angeles, 22h05.
Houston à San Diego, 22h05.

LIGUE AMÉRICAINE

Hier
Boston 2 Milwaukee 1
Seattle à Detroit
White Sox de Chicago à Cleveland
Oakland à Toronto
Anaheim au Minnesota
Texas à Kansas City
Aujourd'hui
Cleveland à Boston, 19h05.
Seattle à Detroit, 19h05.
Milwaukee à N.Y. Yankees, 19h35.
Oakland à Toronto, 19h35.
Anaheim au Minnesota, 20h05.
Baltimore à White Sox de Chicago, 20h05.
Texas à Kansas City, 20h05.
Demain
Seattle à Detroit, 13h05.
Baltimore à White Sox de Chicago, 13h05.
Texas à Kansas City, 13h05.
Milwaukee à N.Y. Yankees, 13h35.
Oakland à Toronto, 16h05.
Cleveland à Boston, 17h05.
Anaheim au Minnesota, 20h05.

Fin de course



ROBERTO BETTINI ASSOCIATED PRESS

UN TECHNICIEN tente tant bien que mal de reconforter Luc Leblanc, inconsolable après son abandon hier dans la 19^e étape du Giro d'Italie. Le cycliste français a chuté mercredi dans le contre-la-montre. Il était troisième au classement. L'Espagnol Jose Luis Rubiera a remporté l'étape d'hier, mais Ivan Gotti semble le mieux placé pour décrocher la palme. L'Italien a pris 55 secondes supplémentaires hier et il a porté son avance à 1 min 32 s à trois jours de l'arrivée à Milan.

SKI ALPIN

Luc Alphand se retire

Paris (AP) — En ayant tout gagné à l'exception d'une médaille d'or olympique, Luc Alphand restera le plus grand skieur français depuis Jean-Claude Killy. Il a annoncé, hier, à Paris, sa décision de mettre un terme à sa carrière et de ne pas continuer jusqu'aux Jeux olympiques de Nagano pour y décrocher la seule médaille d'or manquant à son palmarès.

Expliquant une décision qui n'a «pas été facile», alors que «80 % des gens» voulaient qu'il continue, le champion a mis en évidence la nécessité de profiter de sa vie privée.

«J'ai été tout seul à courir dans les mauvais moments, tout seul aussi à en profiter, a-t-il dit. J'ai connu avec le ski ces trois dernières années des moments fabuleux et fantastiques [...] et j'avais déjà dit l'année dernière que j'avais tou-

jours eu envie d'arrêter au sommet.»

Longtemps handicapé par des blessures, ce n'est qu'à seulement 29 ans qu'Alphand a remporté sa première descente de Coupe du monde, sur la mythique «Stref» de Kitzbuehel, le 14 janvier 1995. Il aurait pu en rester là, une victoire à Kitzbuehel constituant un aboutissement en soi. Mais sa soif de rattraper le temps perdu a conduit le skieur de Vallouise à se forger un hallucinant palmarès en trois saisons.

À Vail (Colorado), il a remporté en mars dernier le classement général de la Coupe du monde de ski alpin, ce qu'aucun Français n'avait réalisé depuis Killy en 1968. «Luch» avait prévu que sa décision serait en partie dictée par son choix de profiter de sa famille, sa femme suédoise, Ana Karin, étant enceinte de leur troisième enfant.

Les Expos sont victimes des Braves et du mauvais sort

MICHEL LAJEUNESSE
PRESSE CANADIENNE

Rien ne va plus chez les Expos. Les joueurs tombent au combat, les défaites s'accumulent et la saison s'annonce de plus en plus difficile.

Le gaucher Denny Neagle les a dominés encore plus que ne l'avait fait Tom Glavine la veille et il a permis hier aux Braves d'Atlanta de remporter une victoire de 9-0 et de balayer la série de deux matchs.

Les Expos ont donc perdu huit de leurs 11 derniers matchs. Avec un dossier de 29-28, ils ne sont plus qu'à

un seul match au dessus de la barre de .500.

Les Expos ont par ailleurs appris avant le match que Rondell White était blessé à une cuisse. Et voilà qu'ils ont perdu les services de Vladimir Guerrero, qui s'est étiré un muscle à la cuisse droite en septième. David Segui, blessé également, manque à l'appel.

Neagle (8-1), qui avait entrepris la saison en remportant ses sept premières décisions, a profité de son séjour au Stade olympique pour reprendre ses bonnes habitudes. Il n'a permis que six coups sûrs, tous des

simples, dont les deux premiers de la carrière de Ryan McGuire. Il s'est même permis de produire deux points avec un simple et un roulant au champ intérieur.

Le partant Dustin Hermanson a subi son quatrième revers en six décisions. Le gérant Felipe Alou avait averti tout le monde qu'il était inquiet au sujet du jeune Hermanson, qui souffrait d'une légère tendinite à l'épaule. Diminué, Hermanson a fait long feu contre les champions de la Ligue nationale. En retard dans le compte sur presque tous les frappeurs, il a cédé trois points en trois manches et plus de travail.

Internationaux de France

Hingis supplante Seles
La Suisse affrontera Iva Majoli en finale

ASSOCIATED PRESS

Paris — Pour la quatrième fois en quatre rencontres, la Suisse Martina Hingis (n° 1) a battu l'Américaine Monica Seles (n° 3) 6-7 (2/7), 7-5, 6-4, en 2 h 18 min, hier à Roland-Garros, et s'est ouvert du même coup les portes de la finale des Internationaux de tennis de France.

La jeune suisse a toutefois dû trimer dur pour accéder à la finale. En finale, Hingis affrontera demain la Croate Iva Majoli, 19 ans, qui a atteint la première finale d'un grand chelem de sa carrière à la suite d'une victoire en trois manches de 6-3, 4-6 et 7-5 contre la Sud-Africaine Amanda Coetzer.

Hingis, 16 ans, la favorite du tournoi, avait entamé l'année 1997 avec un triomphe aux Internationaux d'Australie, première étape du grand chelem. Elle n'a pas perdu une seule rencontre depuis lors. Sa victoire face à Seles confirme qu'elle est parfaite-

ment remise de son opération au genou subie il y a six semaines en raison d'une chute de cheval. «Physiquement, je ne me sentais pas très bien au dernier set, a dit Hingis. J'ai tenté de conserver mon calme et de m'appliquer sur mon jeu mais ce ne fut pas facile, je n'ai pas joué aussi dur depuis longtemps.»

Seles a remporté Roland-Garros de 1990 à 1992 avant d'être blessée par un coup de couteau en Allemagne, en 1993. Il s'agissait seulement de la 10^e défaite de sa carrière sur terre battue. «J'ai raté beaucoup trop de coups, a dit Seles, qui était troisième tête de série du tournoi. Martina a mieux joué que moi et c'est pour ça qu'elle a gagné.»

Seles a commis 71 erreurs dans ce match, Hingis 50. «Elle est bonne dans tous les aspects du jeu, a dit Seles. Elle n'a pas de faiblesse.»

Par ailleurs, la Montréalaise Cristina Popescu et la Française Kildine Chevalier ont battu Evie Dominikovic et Bryanne Stewart 7-5 et 6-1 en double.

À vendre : Oilers

Edmonton (PC) — Les Oilers d'Edmonton de la Ligue nationale de hockey (LNH) sont à vendre depuis hier, a indiqué le propriétaire Peter Pocklington.

«Mon cœur est avec les Oilers et il le sera pour toujours, mais objectivement le moment est arrivé pour moi de tourner la page», a déclaré Pocklington.

L'annonce de Pocklington survient après quelques semaines de spéculations au sujet de sa situation financière précaire, et des conséquences que cela pourrait avoir sur le statut des renaissances Oilers. Il a fait savoir que l'équipe et le Coliseum dans lequel évoluent les Oilers sont à vendre.

Pocklington a soutenu avoir essuyé des pertes de plus de six millions cette saison. Pocklington, qui a qualifié les Oilers de «meilleure équipe de hockey de ce siècle», a fixé le prix de vente à 85 millions\$ US, soit le coût d'une concession de la LNH actuellement.

L'équipe demeurera à Edmonton jusqu'au 30 juin 2004 en vertu d'une entente conclue avec les autorités de la ville en 1994.

Téléphone: 985-3344

AVIS PUBLICS

Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS
HEURES DE TOMBÉE

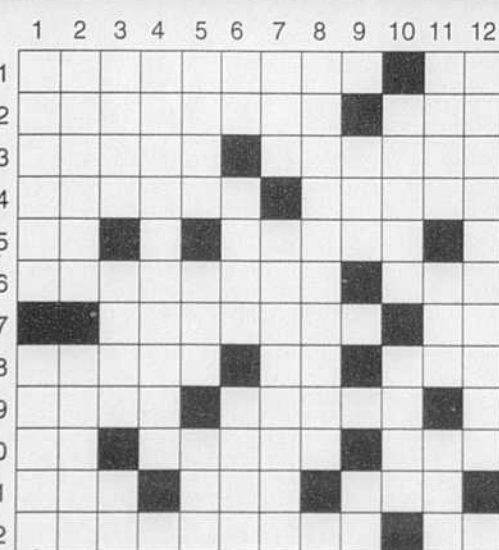
Les réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- Ville des États-Unis. — Cérin.
- Épargne. — Confère.
- Féroce. — Herbe fourragère.
- Émotter. — Cuvette.
- Sert à lier. — Désigner américain (1907-1978).
- Remplacement. — Touché.
- Songeuse. — Américain.
- Fruit. — Reçu. — Biographie.
- Achévé. — Athlète finlandais (1897-1973).
- Note de musique. — Large. — Trou dans un mur.
- Piat. — Ceinture. — Céréal.
- Téléphonique. — Seul.

VERTICALEMENT

- Insensibilisation.
- Éminence. — Prière. — À vous.
- Courroie fixée au mors. — Prophète hébreu.
- Cheveu. — Diminution du sens gustatif.
- Transmission d'un signal porteur d'un résultat de mesure.
- Ornement architectural. — Bérilium.
- Prend. — Profanation.
- Ciboule. — Mois. — Rarement.
- Forcené.

Solution d'hier

1. DIAPASON. 2. CÉRIUM. 3. ÉPARGNE. 4. CUVETTE. 5. LIÈGE. 6. TOUCHÉ. 7. AMÉRICAIN. 8. BIOGRAPHIE. 9. FINLANDAIS. 10. LARGE. 11. CEINTURE. 12. TÉLÉPHONIQUE.

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe
Usage conditionnel

Avis public est donné que le comité exécutif de la Ville de Montréal, à sa séance prévue pour le 25 juin 1997 à 10 h, sera saisi d'une demande d'autorisation pour exercer un usage conditionnel relativement au bâtiment portant le numéro 5675, chemin Upper Lachine. (97 0005966)

L'autorisation permettrait l'agrandissement de l'usage «lieu de culte» sur cette propriété, conformément aux dispositions du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1).

Selon ce règlement, tout intéressé qui désire formuler des commentaires au comité exécutif relativement à cette demande doit le faire par écrit au plus tard le 16 juin 1997, à l'attention du greffier, bureau R-005, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6.

Montréal, le 6 juin 1997
Le greffier,
Léon Laberge

Avis public

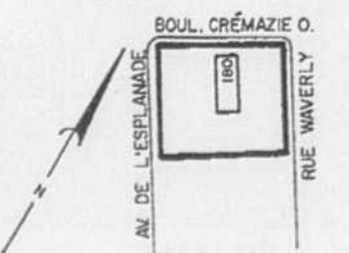
Ville de Montréal

Service du greffe

Étude d'un programme de développement - (Projet de construction sis au 180, boulevard Crémazie Ouest)

La compagnie Ultramar Canada inc. sollicite l'autorisation de la Ville pour la construction et l'occupation d'une nouvelle station-service sur le terrain situé au 180, boulevard Crémazie Ouest.

L'emplacement est situé du côté sud du boulevard Crémazie Ouest, entre la rue Waverly et l'avenue de l'Esplanade, tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous.



Le projet présente les caractéristiques suivantes:

- la démolition du bâtiment et des installations actuelles;
- la construction d'un nouveau bâtiment d'un étage d'environ 225 m² comprenant un dépanneur et une aire de restauration avec 22 places assises et une commande à l'auto;
- l'installation de 4 nouvelles pompes multiproduits;

- la construction d'une marquise reliée au bâtiment;

- l'aménagement d'une aire de stationnement de 12 places à laquelle s'ajoute 1 place pour les personnes handicapées.

Ce projet déroge à la réglementation municipale quant à la hauteur minimale exigée, à l'alignement de construction, au nombre maximal d'unités de stationnement autorisées et à la localisation de l'enclos à déchets.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout intéressé qui désire formuler des commentaires relativement à ce programme doit le faire par écrit au plus tard le 16 juillet 1997, en mentionnant le numéro de référence 96 0077164, à l'attention du greffier, bureau R-005, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Un document d'information peut être consulté aux bureaux Accès Montréal Ville-Marie, 275, rue Notre-Dame Est (872-6395) et Villers-Parc-Extension, 7217, rue Saint-Denis (872-6381). Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5995.

Montréal, le 6 juin 1997
Le greffier,
Léon Laberge

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL COUR DU QUÉBEC
NO: 505-22-000212-979
INVESTMENTS ALFAHAD INC. ET 9001-3665 QUÉBEC INC., Partie demanderesse, -VS- AUTRUCHES, EMEUX LES CHENAIES INC., Partie défenderesse, AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus au 3833, CHEMIN ST-CHARLES, à LACHENAIE Le 17 juin 1997, à 13h00, savoir: 1 Ordinateur IBM, 1 clavier, 1 souris, 1 imprimante Hewlett Packard Laser Jet 11P, 1 photocopieur Canon; 2 Télécopieurs Konica; 1 photocopieur Sharp; 1 lot d'environ 70 autruches Africain Black; 1 tracteur. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE À St-Jérôme, ce 4 juin 1997, JULIE REAUX, HUISSIER DE JUSTICE, FILION & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 110 de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: (514) 436-8282.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-17-000884-976
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT
COMPAGNIE TRUST CIBC
Partie demanderesse
-vs-
2970-6884 QUÉBEC INC. ET AL
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ILIAS DROSOPoulos et 2970-6884 QUÉBEC INC., de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la déclaration (procédure alléguée), avis à la partie défenderesse, liste et pièces P-1 à P-5 a été remise au greffe à l'intention

Ville de Boucherville

APPEL D'OFFRES

La Ville de Boucherville requiert des soumissions pour la fourniture des biens et services suivants:

Relocalisation vanne modulante De Mortagne SP97-G18
Les soumissions (dépôt 75 \$ non remboursable) seront reçues jusqu'au mercredi 25 juin 1997 à 14 h au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) et seront ouvertes immédiatement après l'heure limite.

La ville mentionnée ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
Pour toute information concernant cet appel d'offres, incluant documents et conditions de soumission, appelez sans frais du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, en spécifiant le numéro de dossier.

Union des municipalités du Québec 1-800-256-7774

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVAL

APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:
No 7675 Travaux de modification des systèmes d'ozonation et de contrôle de l'usine de production d'eau potable Sainte-Rose (règlement numéro L-9400-Q)

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de la Ville de Laval au 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11e heure du mardi 8 juillet 1997 seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8:15 à 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 120,00 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'engager aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL
ce 6 juin 1997
Me Guy Collard,
greffier

de 2970-6884 QUÉBEC INC. et ILIAS DROSOPoulos.
Lieu: Montréal
Date: 03 juin 1997
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-002614-940
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: GREFFIER-ADJOINT
GINETTE PAGEAU
Partie requérante
-vs-
IOAN CRISTEA
Partie intimée

LE DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL
Mis-en-cause

ASSIGNATION
ORDRE est donné à IOAN CRISTEA, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 2.17, le 1er août 1997, à 9h15 de l'avant-midi, le tout suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir au moins 30 jours avant cette date.

Une copie de la requête en changement de nom de KEVIN CRISTEA en celui de KEVIN PAGEAU a été remise au greffe à l'intention IOAN CRISTEA.
Lieu: Montréal
Date: Le 13 mai 1997
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-236479-972
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT
NAJOUA BOURKHA
Partie demanderesse
-vs-
HAMID KARMOUCHE
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à HAMID KARMOUCHE, de comparaître au

greffe de cette Cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame, ville et district de Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

ORDRE est également donné à HAMID KARMOUCHE, de comparaître au Palais de Justice de Montréal, situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame, en salle 2.17 le 18 août 1997, suite à la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce et de la requête pour mesures provisoires a été remise au greffe à l'intention de HAMID KARMOUCHE.
Lieu: Montréal (Québec)
Date: le 02 juin 1997
MICHEL MARTIN, G.A.
Greffier adjoint.

DEMANDE DE DISSOLUTION
(article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)
PRENEZ AVIS que la compagnie/corporation VALISA INC. ayant son siège social au 3731, Charles Senechal, St-Hubert, Québec J3Y 8V4 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et, à cet effet, dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.
Ce 04 juin 1997

DEMANDE DE DISSOLUTION
(article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)
PRENEZ AVIS que la compagnie/corporation 2432-3883 QUÉBEC INC. ayant son siège social au 3731, Charles Senechal, St-Hubert, Québec J3Y 8V4 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et, à cet effet, dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.
Montréal, ce 20 mai 1997
ALICE HERMAN
Présidente.

RAYMOND, CHABOT INC.
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
Dans l'affaire de la faillite de :
OUTILOC MP INC.,
180, rue Principale, St-Thomas d'Aquin (Québec) J0H 2A0.

Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue à l'égard de OUTILOC MP INC. le 22^e jour de mai 1997, que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 12^e jour de mai 1997, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16^e jour de juin 1997 à 10 h 00 au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant Ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec.

ST-HYACINTHE, ce 4^e jour de juin 1997.

Raymond, Chabot Inc., des qualités de syndic de l'actif de Outilloc MP Inc.
Louis Langevin, C.A.
Responsable de l'actif

1050, boul. Casavant Ouest
Bureau 2001
St-Hyacinthe (Québec) J2S 8B9
Tél.: (514) 774-4300
(Mtl) 467-6892

Changement de nom d'un enfant mineur
PRENEZ AVIS que ROSETTE LIGONDE en sa qualité de mère, domiciliée au 9820, Boul. Gouin app. #205, à Montréal (Qué.) présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de JACKIE-ROS VERDIEU en celui de JACKIE-ROS TOUSSAINT.
St-Laurent, ce 29e jour de mai 1997.
ROSETTE LIGONDE

LE DEVOIR

LE MONDE

«Rappel à l'ordre»

Cuba somme les scribes d'être «objectifs»

REUTER

La Havane — Le gouvernement cubain a introduit de nouvelles réglementations concernant les médias étrangers sur son territoire, y compris une clause d'«objectivité» pour les journalistes étrangers accrédités.

Signée en février par le ministre des Affaires étrangères, Roberto Robaina, la résolution ministérielle est effective depuis lors, ont déclaré mardi des responsables cubains. Les journalistes étrangers, qui n'ont eu connaissance de ces mesures que cette semaine, devraient se voir remettre un carnet contenant les nouvelles règles.

Le Centre de la presse internationale (CPI) a tenu à minimiser l'importance des mesures et a déclaré qu'elles ne constituaient pas un changement de politique à l'égard des médias étrangers. Cette affirmation n'a pas suffi à rassurer les journalistes, dont une trentaine a décidé d'adresser aux autorités une lettre afin d'exprimer leurs inquiétudes, en particulier au sujet de l'article 3. Celui-ci stipule qu'un journaliste accrédité doit travailler «avec objectivité, en se cantonnant strictement aux faits, dans le respect de l'éthique professionnelle qui régit le journalisme». Le manquement à l'observation de ce principe pourrait conduire au retrait temporaire ou définitif de l'accréditation ou à un «rappel à l'ordre».

Le directeur du CPI a souligné qu'il ne s'agissait là de rien de plus que la mise noir sur blanc d'une mesure déjà en pratique depuis plusieurs années.

Par ailleurs, les correspondants étrangers devront obtenir une autorisation spéciale s'ils désirent travailler pour une organisation différente de celle pour laquelle ils sont officiellement accrédités.

Ces mesures reflètent le souci du président Fidel Castro et son gouvernement de faire obstacle à ce qu'ils estiment être une campagne de propagande orchestrée par les États-Unis.

Reuter, AFP, l'agence espagnole EFE, l'agence mexicaine Notimex, l'agence italienne Ansa, le quotidien espagnol *El País* et le quotidien anglais *Financial Times* sont présents à Cuba. Le correspondant de l'agence russe Itar-Tass a été expulsé en décembre après avoir été accusé par les autorités d'être impliqué dans des jeux clandestins. Depuis mars, la chaîne d'information continue CNN est la seule organisation américaine à disposer d'un bureau permanent à Cuba, la première aussi en 28 ans.

Les médias cubains sont eux-mêmes étroitement contrôlés par les autorités. Les dernières années ont vu l'émergence de petits groupes de journalistes dissidents, qui publient à l'étranger, et se sont notamment créé une audience fidèle parmi la communauté cubaine en exil aux États-Unis.

EN BREF

Des soldats italiens accusés de tortures en Somalie

Rome (Reuters) — L'Italie a ouvert une enquête à la suite d'accusations selon lesquelles des militaires italiens envoyés en Somalie sous l'égide de l'ONU en 1993 auraient torturé des prisonniers somaliens. Une enquête analogue est en cours en Belgique à la suite d'accusations de même nature, étayées par des photographies. L'état-major italien a déclaré qu'une enquête a été ouverte, alors que l'hebdomadaire *Panorama* s'apprête à publier un reportage dont des photographies ont déjà été diffusées par les journaux télévisés.

Jean-Marie Le Pen est interrogé par la police

Versailles (AFP) — Le leader de l'extrême-droite française Jean-Marie Le Pen a été interrogé pendant près de quatre heures hier par la police, après avoir fait le coup de poing contre l'adversaire socialiste de sa fille dans les derniers jours de la campagne législative française. M. Le Pen a été interrogé par la police judiciaire de Versailles, ainsi que trois membres du service d'ordre de son parti le Front National, dans le cadre d'une enquête judiciaire ouverte lundi à la suite de violents incidents qui avaient marqué, vendredi dernier, son déplacement à Mantes-la-Jolie (ouest de Paris), a-t-on appris de source judiciaire. Il est sorti des locaux de la police hier en début de soirée en faisant le V de la victoire avec ses bras, précisant «qu'aucune charge n'avait été retenue» contre lui et acclamé par une trentaine de militants du FN.

Bogota jingle avec l'euthanasie

Bogota (AFP) — La Cour constitutionnelle de Colombie révisera l'arrêt qu'elle a rendu il y a deux semaines, arrêt qui ferait de la Colombie le premier pays à approuver l'euthanasie, a annoncé mercredi le juge en chef Antonio Barrera. La polémique a cours sur cet arrêt, les critiques venant surtout de l'Eglise catholique et de certains groupes de médecins qui croient qu'un tel thème aurait mérité qu'on s'y attarde davantage, avec une participation plus ample. La révision survient peu de temps après que le vice-président du tribunal, Eduardo Cifuentes, eut remis, mardi, sa démission en affirmant que le texte rendu public le 20 mai ne coïncidait pas avec le texte qui avait été approuvé par le tribunal. Selon le texte paru, les médecins pourraient, s'ils ont l'acceptation préalable du patient, avoir recours à des procédés qui abrégieraient la vie d'un patient en phase terminale, pour lui éviter des souffrances non nécessaires.

Journée de violence à Brazzaville

Brazzaville (AFP) — Des éléments de l'armée régulière congolaise appuyés par des blindés ont attaqué hier à Brazzaville la résidence de l'ancien chef d'Etat Denis Sassou Nguesso, devenu un des leaders de l'opposition. L'attaque a commencé hier à l'aube, à la périphérie nord-est de Brazzaville. En fin d'après-midi, alors que des tirs à l'arme lourde étaient toujours entendus et le quartier toujours bouclé, des proches de l'ancien président indiquaient que l'assaut avait été repoussé par des miliciens partisans de l'ancien président. Le but des autorités, selon le ministre de la Sécurité publique Martial Ibaia, est de «mettre hors d'état de nuire les responsables de la milice privée de l'ancien président». Dès mercredi soir le gouvernement avait annoncé son intention, dans un communiqué, de «traquer et d'anéantir tous les éléments non réguliers détenteurs d'armes de guerre».

Changement et «continuité républicaine»

La passation des pouvoirs en France se fait dans une ambiance courtoise souvent, glaciale parfois mais, dans certains cas, complice

Le nouveau gouvernement à dominance socialiste de Lionel Jospin a tenu hier, au palais de l'Élysée, son premier conseil des ministres. Les échanges avec les titulaires sortants portaient, selon les ministères, sur les coups de barre à donner ou sur la continuité dans l'action gouvernementale.

REUTER

Paris — Les passations de pouvoir entre anciens et nouveaux ministres se sont déroulées hier dans une ambiance courtoise souvent, glaciale parfois, mais aussi chaleureuse et même complice dans certains cas.

Dans la foulée du premier conseil des ministres, ou juste avant comme pour la succession de Jacques Barrot par Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, les échanges insistent sur le changement ou la continuité dans l'action gouvernementale.

Le nouveau ministre de l'Économie et des Finances, Dominique Strauss-Kahn, a justifié le regroupement, autour de Bercy, des départements de l'Industrie, du Commerce extérieur et de l'Artisanat par un souci d'efficacité. «J'ai tenu à ce que l'unité du ministère de l'Économie et des Finances soit maintenue et même renforcée», a-t-il dit aux côtés de son prédécesseur Jean Arthuis. Dominique Strauss-Kahn était accompagné des quatre secrétaires d'Etat rattachés à Bercy.

Au Quai d'Orsay, le ministre sortant Hervé de Charette et le socialiste Hubert Védrine n'ont fait aucun commentaire sur leur entretiens. «Bonne chance», a simplement dit l'ex-chef de la diplomatie en prenant congé de son successeur. À l'étage du ministère délégué aux Affaires européennes, le RPR Michel Barnier a cédé la place au socialiste Pierre Moscovici, qui a déclaré que la position du nouveau gouvernement français à propos du pacte de stabilité européen serait exposée lundi prochain à Luxembourg par Dominique Strauss-Kahn.

Elisabeth Guigou, qui a succédé à Jacques Toubon comme garde des Sceaux, a affirmé vouloir restaurer l'image de «service public» de la justice et assurer son indépendance. «En terme d'image, vous n'aurez aucun mal à me succéder et à me surpasser. Ce sera moins facile quant à la réalité de l'action», a lâché Jacques Toubon dans son allocution. Elisabeth Guigou lui a répondu

qu'elle jouait «indispensable de restaurer la confiance» envers l'institution judiciaire.

À la Défense, où il a remplacé Charles Millon, Alain Richard a refusé de donner le moindre indice sur la poursuite de la réforme des armées et des restructurations dans l'industrie de l'armement initiées par Charles Millon, et le rapprochement avec l'OTAN, autant de sujets sur lesquels le Parti socialiste avait critiqué la politique du gouvernement Juppé.

François Bayrou et François d'Aubert ont dit avoir remis les ministères de l'Éducation et de la Recherche à Claude Allègre et Ségolène Royal dans un esprit de continuité républicaine. «C'est le plus grand service public. Le métier d'enseignant est le plus beau métier du monde, nous venons avec l'idée qu'il doit y avoir une continuité», a dit Claude Allègre, estimant que François Bayrou avait lui aussi «établi une continuité». «Dans beaucoup de domaines il a poursuivi et approfondi les réformes qu'avait initiées Lionel Jospin», ministre de l'Éducation de 1988 à 1992, a-t-il dit.

«Je connais la maison»

La passation de pouvoirs au ministre de l'Intérieur entre Jean-Louis Debré et Jean-Pierre Chevènement a été l'une des plus courtes. «Je connais la maison. J'y suis venu au temps de Gaston Defferre», a seulement dit

Anne Sinclair, femme de ministre, quitte son émission

Paris — Une journaliste vedette de la télévision française, Anne Sinclair, a décidé qu'elle cesserait de présenter son émission politique hebdomadaire, au lendemain de la nomination de son mari au gouvernement, a annoncé hier la télévision privée TF1.

Mme Sinclair, épouse de Dominique Strauss-Kahn qui dirige le nouveau super-



MICHEL SPINGLER AP

Sur les marches de l'Élysée.

le nouvel hôte de la place Beauvau.

Jean-Louis Debré a profité de l'occasion pour affirmer que la nouvelle majorité prendrait une «lourde responsabilité» si elle décidait d'abroger les lois Pasqua-Debré sur l'immigration.

Au ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement et du Tourisme, les communistes Jean-Claude Gayssot et Michelle Demessine ont remplacé Bernard Pons et Anne-Marie Idrac. «Les transports, le logement, le tourisme: c'est la vie de tous les jours qui se joue un peu dans ce ministère», a dit l'ancien cheminot Jean-Claude Gayssot après un long entretien avec Bernard Pons, applaudi par le personnel à sa sortie.

Michelle Demessine, nommée secrétai-

ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, cessera d'assurer la présentation de 7/7, le grand rendez-vous politique du dimanche soir, à partir du 6 juillet.

En treize ans, elle avait reçu tous les témoins du monde politique (sauf M. Strauss-Kahn), y compris Hillary Clinton en janvier dernier et le chancelier Helmut Kohl.

Agence France-Presse

ALBANIE

Des législatives minées par une violence croissante

MICHAEL RODDY
REUTER

Tirana — La violence croissante en Albanie, notamment un attentat manqué mercredi contre le président Sali Berisha, empoisonne l'atmosphère pré-électorale, à trois semaines d'élections législatives cruciales pour le pays, ont estimé hier des responsables occidentaux et albanais.

Mercredi soir, une grenade a été lancée en direction du président albanais durant un meeting électoral près de Tirana, on rapporte les médias albanais. L'engin a été intercepté par un des gardes du corps présidentiels et désamorcé, a indiqué la télévision.

«Cela rend évidemment les choses plus difficiles», a déclaré Jeff Murray, le porte-parole de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Reuter, en faisant référence à l'attentat manqué. «Ca n'améliore pas l'atmosphère de la campagne électorale», a-t-il estimé, soulignant que l'OSCE n'avait encore pas eu confirma-

tion de ce qui s'était passé mercredi soir. Lundi, une explosion à l'heure du déjeuner dans un café de la capitale fréquenté par les militants du Parti socialiste, principal rival du parti de Berisha, avait fait 20 blessés.

Par ailleurs, deux hommes ont été tués cette semaine à Berat, dans le sud du pays, par des miliciens. Selon le journal local, les hommes, soupçonnés de vol, ont été battus, attachés avec du fil de fer barbelé et traînés dans les rues de la ville par des voitures avant d'être arrosés d'essence et brûlés.

Le porte-parole de l'OSCE a indiqué qu'aucun report du scrutin n'était prévu, ajoutant qu'un tel changement des prévisions relevait des autorités albanaises.

«Quelles que soient les animosités et défiances qui existent, elles ne sont pas dirigées contre l'OSCE», a-t-il déclaré. «Le peuple comprend que nous sommes

ici pour les aider à restaurer la société civile», a-t-il ajouté.

Responsable au sein du Parti socialiste, Namik Dokle a jugé que l'attentat manqué contre le président Berisha était «un incident dommageable pour l'élan démocratique que les forces politiques tentent d'instaurer en Albanie».

«Mais une faute n'en justifie pas une autre. Les batailles ne peuvent être remportées qu'avec des moyens démocratiques, avec des élections libres», a-t-il déclaré à Reuter.

Les attentats font partie du paysage albanais, mais les violences qui ont éclaté depuis mars échappent à tout contrôle, a indiqué un

diplomate occidental en poste à Tirana. «S'il faut des attentats et des assassinats à la colombienne pour que les gens se réunissent et disent "Assez", alors je prie Dieu pour que cela arrive», a-t-il ajouté.

Les violences qui ont éclaté depuis mars semblent échapper à tout contrôle

SIERRA LEONE

Les putschistes défient le Nigeria

REUTER

Freetown — Les auteurs du coup d'État du 25 mai en Sierra Leone ont déclaré hier aux autorités nigérianes qu'ils ne rétabliraient pas le gouvernement civil de Ahmad Tejan Kabbah car cela mettrait en péril la paix nouvellement conclue entre l'armée et les rebelles.

Le chef d'Etat major sierra-léonais, le brigadier Samuel Koroma a déclaré que qu'ils n'avaient pas réussi à se mettre d'accord avec une délégation envoyée par le président nigérian le général Sani Abacha.

«Nous ne sommes pas prêts de céder le pouvoir à l'ancien président Kabbah. Si le président Kabbah réintègre ses fonctions, il mettra en péril la paix que nous avons réussi à conclure avec les rebelles», a-t-il déclaré aux journalistes.

Le Front révolutionnaire uni (RUF) de Foday Sankoh mène une guerre de rébellion depuis 1991. Un accord de paix signé en novembre dernier avec Kabbah n'a pas tenu et les rebelles ont joint leurs forces aux soldats putschistes.

Le chef des putschistes Johnny Paul Koromah a d'ailleurs nommé Sankoh vice-président de son Conseil révolutionnaire des forces armées. «Nous avons envoyé un message au chef de l'Etat nigérian par l'intermédiaire de la délégation nigérienne qui est arrivée hier à Freetown demandant au général Abacha de choisir entre la paix en Sierra Leone ou le retour forcé du président Kabbah sous l'égide du Nigeria et de l'Ecomog», a déclaré Koroma.

Le Nigeria, qui avait déjà des troupes à Freetown dans le cadre d'un accord de défense de la force ouest-africaine de l'Ecomog, a constamment renforcé ses effectifs dans la ville depuis le putsch du 25 mai.

Des navires nigériens ont bombardé la capitale lundi. Mais les rebelles ont répondu en attaquant dans un hôtel les soldats nigériens qui gardaient les étrangers.

Les putschistes ont par ailleurs annoncé hier leur intention de se maintenir au pouvoir pendant dix mois avant de laisser la place à un organisme intérimaire chargé d'organiser des élections d'ici 18 mois à deux ans.

Le Centre Wiesenthal dénonce Yasser Arafat

AGENCE FRANCE-PRESSE

Los Angeles — Le centre Simon Wiesenthal à Los Angeles a appelé hier le comité du prix Nobel de la Paix à révoquer le prix attribué en 1994 au chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat.

Dans une lettre signée du rabbin Marvin Hier, qui dirige le centre spécialisé dans la recherche d'anciens nazis, et adressée au président du Comité, Francis Sejerstedt, le centre s'insurge contre la décision de l'Autorité palestinienne, annoncée début mai, que la peine de mort serait appliquée aux Palestiniens favorisant la vente de terres arabes à des Israéliens.

«Cette décision, approuvée par Arafat lui-même, constitue une moquerie pour le prix Nobel de la Paix qu'on lui a attribué en 1994», écrit le centre, appelant le Comité «à révoquer immédiatement son prix Nobel». «Votre comité, qui a eu le courage de saluer M. Arafat pour sa quête de réconciliation et de paix avec Israël, doit maintenant avoir le même courage pour le condamner», conclut le centre.

Du fromage ou des canons?

Les Suisses décideront par référendum s'ils favorisent ou non l'exportation d'armes

REUTER

Zurich — Les Suisses décideront dimanche par référendum d'interdire ou non l'exportation d'armes et le financement du commerce international d'armement, une activité qui a récemment placé la confédération helvétique sous les feux peu flatteurs des projecteurs de l'histoire.

Les Socialistes démocrates, qui ont décidé en 1992 de soumettre cette mesure au peuple par une procédure de démocratie directe, estiment qu'elle permettra de détourner les efforts consacrés à faire la guerre pour mettre l'accent sur le développement social.

Pour appuyer leur cause, ils espèrent que les Suisses tireront des leçons de la récente publication d'archives montrant que l'essentiel des exportations d'armes pendant la seconde guerre mondiale a bénéficié aux nazis allemands et à leurs alliés fascistes italiens.

Selon l'historien suisse Mauro Cerutti, près des deux tiers des exportations d'armes suisses étaient destinées à l'Allemagne nazie entre 1940 et 1944.

De leur côté, le gouvernement, le Parlement et les industriels ont appelé à rejeter l'initiative, la qualifiant de tentative malencontreuse qui pourrait mettre 120 000 personnes au chômage et provoquer une longue récession.

En plus du danger qui pèse sur les emplois, la défense nationale qui repose sur les produits et le savoir-faire de l'industrie suisse dépendrait de plus en plus des étrangers, a averti le gouvernement dans un communiqué officiel.

Le gouvernement, dont les sept membres doivent se ranger aux décisions de la majorité, a accepté de réserver un traitement spécial à l'exportation d'armes, mais selon lui les lois en vigueur suffisent à éviter que les armes suisses se retrouvent dans de mauvaises mains.

Les exportations d'armes suisses qui ont représenté 232,9 millions de francs suisses (166 millions de dollars) en 1996, représentent environ 0,5 à 1 % de la production mondiale, selon les chiffres du gouvernement. Les grands industriels craignent surtout que l'interdiction touche également des biens qu'on appelle à double usage comme les ordinateurs qui ont des applications civiles et militaires.

Si la proposition est approuvée, l'exportation de ce type de matériel sera autorisée seulement si l'acheteur garantit qu'il ne s'en servira pas à des fins militaires.

Pour les défenseurs de l'initiative ce sont les arguments moraux qui prévalent. «La livraison d'armes contribue toujours à déstabiliser la région qui les importe et à militariser les conflits», a déclaré le comité d'organisation de la campagne des partisans de l'interdiction.



LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Projet de gazoduc vers la Nouvelle-Angleterre

Gaz Métro est confiante de coiffer Mobil Oil au poteau

Avec la déréglementation du marché de la distribution d'énergie, Gaz Métropolitain compte bien étendre ses «tentacules» dans le nord-est du continent nord-américain. Pour l'entreprise, la concrétisation de son projet de gazoduc reliant la Nouvelle-Écosse au Québec serait un atout capital puisqu'il ferait de Montréal une plaque tournante dans la distribution du gaz naturel.

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Gaz Métropolitain est très confiant de l'obtenir l'autorisation de l'Office national de l'énergie et du gouvernement fédéral pour lancer son ambitieux projet de gazoduc entre la Nouvelle-Écosse et le Québec, évalué à 1,1 milliard de dollars.

Gaz Métro, qui présentera officiellement sa demande devant l'Office national de l'énergie en août prochain, n'est pas seule dans la course pour la distribution du gaz naturel de l'île de la Nouvelle-Écosse vers le marché du nord-est des États-Unis.

Son adversaire? Le consortium regroupant les compagnies Mobil Oil, West Coast et Pan Energy, qui a déjà présenté un projet, il y a six mois, qui est diamétralement opposé à celui de Gaz Métro. Le gazoduc de Mobil Oil transporterait le gaz de l'île de la Nouvelle-Écosse en Nouvelle-Angleterre en pas-

sant dans le sud du Nouveau-Brunswick.

Le projet de Gaz Métro est ambitieux et, qui plus est, il sera entièrement financé par le secteur privé. Si le distributeur obtient le feu vert des autorités, son projet de gazoduc pourrait alimenter l'Ontario avec le réseau existant, relier Montréal à Boston en passant par Saint-Romuald, en banlieue de Québec, traverser le Nouveau-Brunswick jusqu'à Portland, au Maine, pour finalement aboutir à Boston. De là, le gazoduc pourrait se rattacher au réseau américain de Tanaco, qui s'étend jusqu'au golfe du Mexique.

La lutte que se livrent Gaz Métro et Mobil Oil est cruciale car l'enjeu est majeur: rien de moins que la localisation de la plaque tournante de ce réseau dans le nord-est de l'Amérique du Nord. Avec Gaz Métro, ce serait Montréal; avec Mobil Oil, elle serait aux États-Unis.

Bien qu'elle n'ait pas encore présenté officiellement son projet à l'Office

national de l'énergie, Gaz Métro est toutefois convaincue d'avoir gain de cause dans ce dossier parce qu'elle affirme avoir tout simplement le meilleur projet, comme l'explique le président du distributeur, Robert Tessier.

À long terme

«Je suis optimiste parce qu'on a un très bon projet, a-t-il dit hier lors d'une entrevue accordée au *Devoir*. Actuellement, il y a des réserves trouvées de gaz naturel à l'île de la Nouvelle-Écosse pour une période allant de 12 à 15 ans. C'est évident que vous ne [transportez] pas du gaz et que vous ne convertissez pas des clients industriels importants pour une période aussi courte.»

A moins de trouver de nouvelles réserves de gaz sur l'île de la Nouvelle-Écosse, explique M. Tessier, il faut un projet de gazoduc qui permette à la ressource de venir d'ailleurs en cas de pénurie, en l'occurrence de l'Ouest canadien, où les réserves de gaz naturel sont pratiquement inépuisables, pour alimenter le nord-est des États-Unis. D'où l'intérêt de faire de Montréal une plaque tournante entre l'Ouest et l'Est du Canada, souligne-t-il.

«On pense que c'est plus logique de faire venir le gaz de l'Ouest, s'il y a une déficience dans la capacité de production à l'est, que de le faire remonter des États-Unis. N'oublions pas que les Américains sont de grands importateurs de gaz et non pas des exportateurs», fait valoir M. Tessier.

L'échéance pour la mise en service de la distribution du gaz de l'île de la Nouvelle-Écosse est prévue pour novembre 1999. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Savage, s'oppose entre autres au projet de Gaz Métro en raison du retard qu'occasionnerait, selon lui, la construction d'un gazoduc de 915 kilomètres reliant l'île de la Nouvelle-Écosse au Québec. Le scénario le plus plausible pour la suite des choses, c'est que l'Office national



Robert Tessier

de l'énergie donne le feu vert à Mobil Oil pour exploiter le gisement de gaz de l'île — il pourrait donner sa décision dès l'an prochain — mais l'Office s'accorderait tout de même un délai supplémentaire pour évaluer correctement les deux projets de gazoduc sur la table avant de prendre sa décision finale. Celle-ci devra être ensuite approuvée par Ottawa.

Subventions à la création d'emplois

Les producteurs en multimédia ont gain de cause

Ottawa s'engage à accorder aux entreprises québécoises le même traitement qu'à Ubi Soft

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Les producteurs québécois en multimédia ont obtenu un engagement ferme du ministère fédéral des Ressources humaines en vertu duquel ils auront droit au même traitement que celui accordé à la société française Ubi Soft en matière de subventions à la création d'emplois.

Lors d'une rencontre la semaine dernière avec des fonctionnaires de Ressources humaines Canada, des représentants de l'Association des producteurs en multimédia du Québec (APMQ) ont reçu l'assurance que les programmes de subventions dont bénéficie Ubi Soft sont accessibles à l'industrie québécoise et, surtout, qu'il seront appliqués de la même façon.

«Les promesses, ils vont les tenir. Nous aurons les mêmes conditions en théorie comme en pratique», a indiqué Paul Allard, président de l'APMQ.

En avril dernier, au moment de l'annonce de l'implantation d'Ubi Soft, le ministre du Développement des ressources humaines Pierre Pettigrew avait déclaré que les subventions consenties à Ubi Soft seraient offertes aux mêmes conditions à l'ensemble de l'industrie québécoise du multimédia, un engagement qu'il avait réitéré un mois plus tard en affirmant que «les programmes réguliers» s'appliquaient à tout le monde.

Les mêmes règles

Mais en pratique, les fonctionnaires refusaient d'appliquer des critères aussi généreux, craignant un précédent dont voudraient se prévaloir non seulement l'industrie du

multimédia mais des entreprises de tous les secteurs de l'économie. Si les programmes étaient les mêmes, les sommes accordées ne le seraient pas, confirmant la règle du deux poids, deux mesures.

Désormais, l'interprétation des règles encadrant ces programmes sera la même pour les entreprises québécoises du multimédia que pour la société française. «On nous a promis la flexibilité offerte à Ubi Soft», a souligné M. Allard.

«Nous allons étudier les dossiers de la même manière», a confirmé Nicole Barbeau, directrice régionale de Ressources humaines Canada. «Nous offrons un maximum de 11 000 \$ par année ou 30 % du salaire pour chaque nouvel emploi. Quant à la durée de trois ans, on va examiner ça cas par cas. Ce sera un contrat annuel comme Ubi Soft.»

En contrepartie de son implantation au Québec, Ubi Soft recevra du fédéral une somme de 11 000 \$ par année pour chaque emploi créé, et ce, pour une période de trois ans, soit une enveloppe globale de 14,8 millions de dollars visant la création de plus de 500 emplois en cinq ans.

Le gouvernement du Québec a promis, de son côté, des subventions totalisant 14 000 \$ par année pour tout emploi créé, ce qui représente une somme de 22 millions versée en cinq ans. Il s'est engagé à offrir les mêmes avantages à l'ensemble des entreprises en multimédia.

Lors de la rencontre de la semaine dernière, le ministère fédéral des Ressources humaines a en outre accepté de participer à une table de concertation réunissant des acteurs de l'industrie du multimédia ainsi que d'autres instances gouvernementales, a signalé Mme Barbeau.

L'actif de Desjardins s'élève à 83,2 milliards

Les créances douteuses ont augmenté à 59,1 millions

LE DEVOIR

Les trop-perçus d'exploitation avant ristournes du Mouvement des caisses Desjardins au Québec se chiffrent à 78,3 millions contre 57,2 millions au premier trimestre de 1996, soit une augmentation de 37 %. Exprimés par tranche de 100 \$ d'ac-

tif moyen du réseau coopératif, les trop-perçus d'exploitation avant ristournes se sont situés à 0,56 \$ comparativement à 0,42 \$ pour le même trimestre en 1996.

Au 31 mars 1997, l'actif global du Mouvement des caisses Desjardins, y compris celui des caisses et des fédérations de l'Acadie, du Manitoba

et de l'Ontario, s'élevait à 83,2 milliards comparativement à 81,4 milliards un an plus tôt. Quant à l'actif total cumulé du Mouvement, soit celui du réseau coopératif au Québec et des sociétés de portefeuille, il s'établissait à 79,8 milliards.

Desjardins a notamment souligné que la dépense de provision et

perles sur prêts est estimée à 59,1 millions au premier trimestre 1997, comparativement à 48,2 millions l'an dernier.

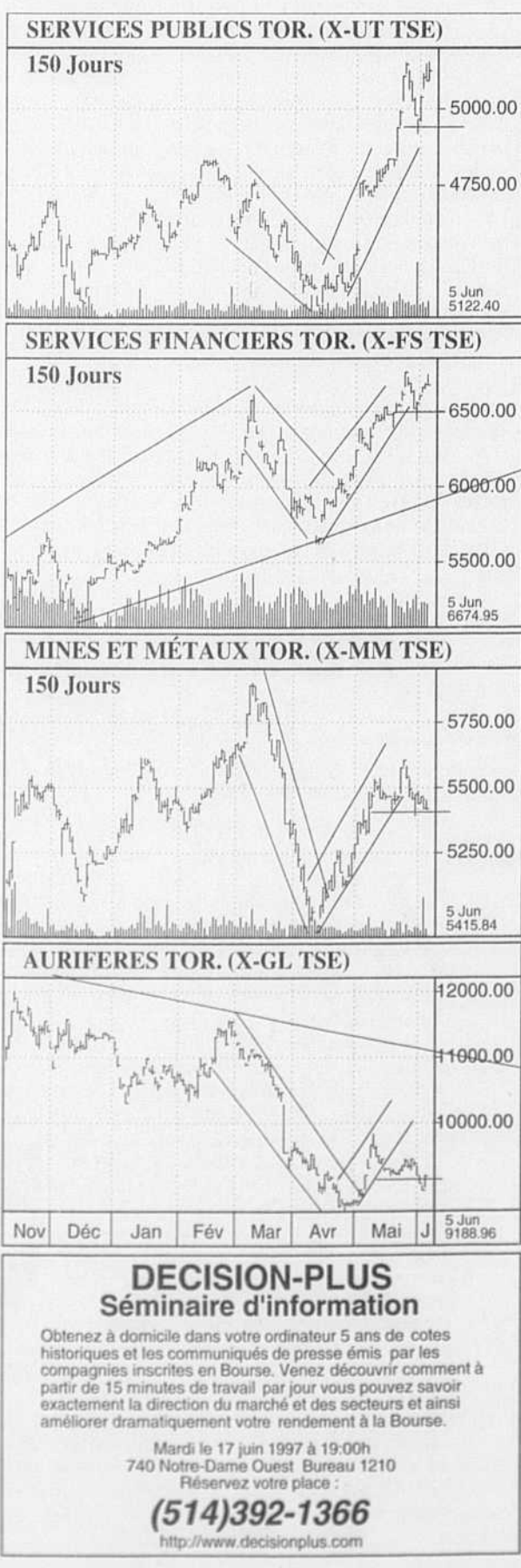
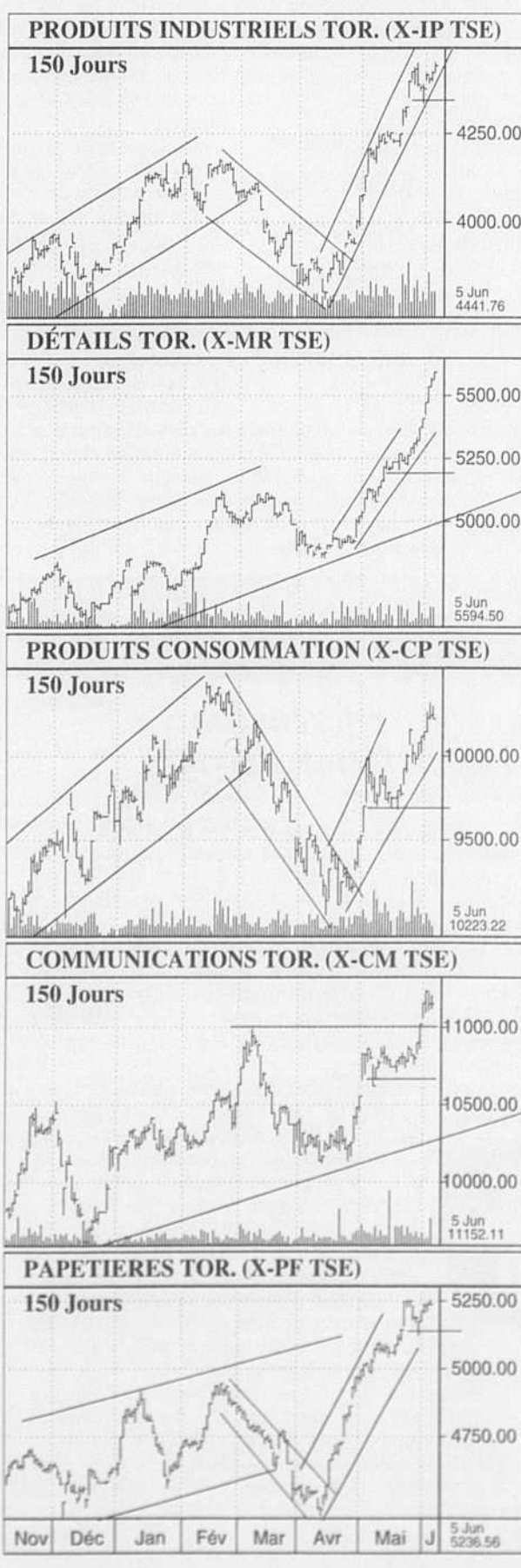
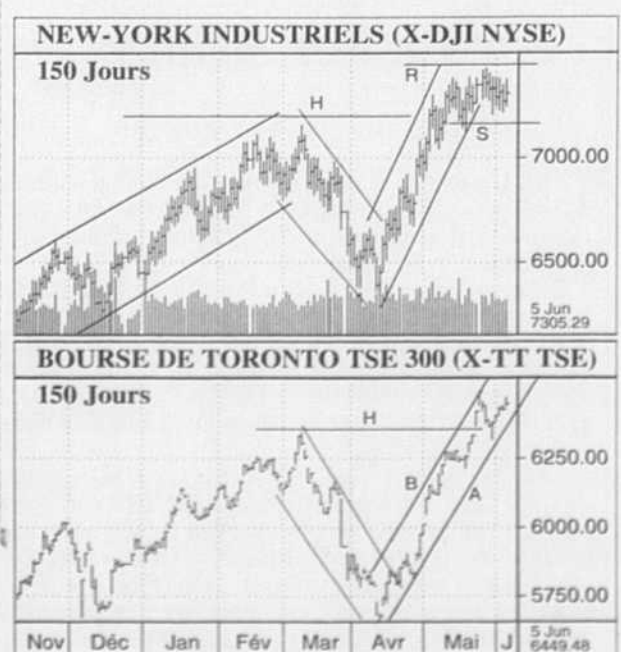
«Un taux de chômage élevé et l'accroissement du nombre de faillites personnelles, depuis le début de l'année, expliquent le maintien des créances douteuses à un niveau élevé.»

COUP D'ŒIL BOURSIER

Toujours sans réponse

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

On n'est pas encore fixé sur la prochaine direction des marchés. L'indice industriel de New York reste dans sa formation à court terme entre son support (S) et sa résistance (R). Le TSE 300, lui, continue encore dans son couloir haussier A-B au-dessus de son sommet historique (H). Il devrait cependant et très bientôt commencer son mouvement de côté, tout comme l'indice industriel Dow Jones. Le secteur toronto des industrielles se maintient aussi dans son couloir haussier, mais dans le secteur il y a des titres qui vont aussi mal que d'autres peuvent bien aller. Le détail demeure le plus performant des secteurs. La plupart des autres secteurs montrent des signes de fatigue dans ce mouvement haussier. Les minières et les immobilières continuent d'ignorer le mouvement. Les aurifères ont sur-sauté hier mais la faiblesse des volumes de transactions sur tous les titres aurifères les plus importants indique que ce rebond n'est qu'un petit repli sans vraiment donner de réponse. Conservez surtout toutes les positions suivant un couloir haussier. Évitez encore le secteur minier et le secteur aurifère. Par contre, gardez un œil sur les juniors aurifères qui résistent le mieux à la mauvaise performance du métal jaune. Suivez aussi quelques compagnies qui ont chuté à leur plus bas et qui demeurent des plus actives dans leurs projets. Quelques-unes parmi celles-ci n'ont souffert que de l'impatience des investisseurs et de la baisse du prix de l'or. Les compagnies qui peuvent attendre que l'or se ressaisissent, ne feront pas exprès pour sortir leur information dans un mauvais temps. Elles continuent de travailler se ramassant des faits à produire plus tard sous la forme de communiqués successifs. Il est important pour une compagnie d'avoir de la sauce pour maintenir son titre à la hausse. Une base de quelques mois suivant une chute qui a ramené le titre à son plus bas, est souvent le prélude à une nouvelle série d'épisodes haussiers.



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)		
BOURSE DE MONTRÉAL						
XXM:Indice du marché	18974	3267.06	+1.78	0.1		
XCB:Bancaire	5672	5081.23	-12.47	-0.2		
XCO:Hydrocarbures	3044	2622.56	+10.25	0.4		
XCM:Mines et métaux	6033	3203.67	+32.56	1.0		
XCF:Produits forestiers	3440	3015.61	-6.64	-0.2		
XCI:Bien d'Équipement	5257	3302.51	+10.91	0.3		
XCU:Services publics	4243	2943.57	+16.00	0.5		
BOURSE DE TORONTO						
TSE 35	19710	344.72	+0.61	0.2		
TSE 100	*	390.67	+1.27	0.3		
TSE 200	*	391.63	+1.22	0.3		
TSE 300	56900	6449.48	+20.86	0.3		
Institutions financières	5938	6674.95	-6.68	-0.1		
Mines et métaux	2381	5415.84	-2.64	-0.0		
Pétrolières	10747	7039.71	+23.46	0.3		
Industrielles	8915	4441.76	+20.63	0.5		
Aurifères	5222	9188.96	+219.27	2.4		
Pâtes et papiers	6233	5236.56	-2.10	-0.0		
Consommation	1285	10223.22	-21.04	-0.2		
Immobilières	1225	2314.50	-8.33	-0.4		
Transport	3082	7120.70	-28.40	-0.4		
Pipelines	600	5429.44	+28.53	0.5		
Services publics	3086	5122.40	+30.94	0.6		
Communications	4379	11152.11	+0.98	0.0		
Ventes au détail	3231	5594.50	+31.63	0.6		
Sociétés de gestion	570	8099.74	-56.99	-0.7		
BOURSE DE VANCOUVER						
Indice général	25241	983.76	+1.50	0.2		
MARCHÉ AMÉRICAIN						
30 Industrielles	44408	7305.29	+35.63	0.5		
20 Transports	10611	2683.53	+24.51	0.9		
15 Services publics	6149	221.11	+0.06	0.0		
65 Dow Jones Composé	61169	2278.06	+12.33	0.5		
Composite NYSE	*	441.64	+1.46	0.3		
Indice AMEX	*	758.19	+3.40	0.5		
S&P 500	*	848.28	+4.20	0.5		
NASDAQ	*	1390.05	+10.38	0.8		
LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
MARKBOROUGH	6705	0.49	0.49	0.49	-	-
THOMSON CP (THE)	2205	32.35	31.70	32.00	+0.20	0.6
ST ANDREWS RT	2159	0.01	0.00	0.00	-	-
TVI PACIFIC INC	1920	0.35	0.33	0.34	+0.01	3.0
REPAP ENTR INC	1764	0.68	0.60	0.64	+0.04	6.7
AIR CANADA	1652	8.95	8.45	8.75	+0.35	4.2
TECSYN INTL INC	1538	1.30	1.22	1.25	-	-
BARRICK GOLD CP	1297	33.50	32.65	33.40	+0.70	2.1
SHAW COMM INC C B	1281	9.50	9.20	9.30	-	-
TEMBEC INC A	1264	12.00	11.90	11.95	-	-
LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
GEX RESOURCES INC	3295	5.50	3.61	4.26	+0.71	20.0
BARRICK GOLD CP	1458	33.50	32.65	33.40	+0.70	2.1
STELCO INC A	1192	10.45	10.25	10.40	+0.20	2.0
CAE INC	1103	11.35	10.90	11.30	+0.40	3.7
AIR CANADA	791	8.95	8.40	8.75	+0.30	3.6
TVX GOLD CP	675	8.60	8.40	8.55	+0.20	2.4
NATL BANK OF CDA	612	17.20	16.70	17.10	+0.50	3.0
BOMBARDIER INC B	396	29.65	29.35	29.45	+0.05	0.2
CON TIRE CP LTD A	382	26.10	25.85	26.10	+0.20	0.8
TRANSALTA CP	360	16.00	15.85	15.90	-	-

ÉCONOMIE

Eaton confie son sort à l'ex-p.-d.g. de La Baie

PRESSE CANADIENNE

Toronto — George Kosich, qui a pris récemment sa retraite comme président de la Compagnie de La Baie d'Hudson, a été engagé hier comme nouveau p.-d.g. de la chaîne de magasins Eaton. Il succède à George Eaton, qui reste président du conseil d'administration.

Au cours de ses 37 années à La Baie, M. Kosich a gravi tous les échelons et s'est finalement retrouvé au sommet en 1990.

«C'est le choix idéal», dit John Winter, analyste de l'industrie de la vente au détail. «Il va tout connaître.»

M. Kosich, âgé de 62 ans, soutient que la chance qui lui est offerte de renverser la situation chez Eaton — un exploit qu'il a réussi à La Baie en augmentant le chiffre annuel des ventes de quatre à six milliards — était trop tentante pour la refuser. «Je pense que la chaîne Eaton est meurtrie, mais certainement pas perdue», a déclaré M. Kosich, qui a décroché son premier emploi à l'âge de 16 ans comme commis au rayon d'épicerie d'un magasin Eaton de Nanaimo, en Colombie-Britannique. «C'est un retour au bercail pour moi. Ma carrière revient à son point de départ.»

M. Kosich est connu dans l'industrie comme un homme qui ne mâche pas ses mots et qui est très compétent dans le domaine de la promotion et des ventes — un talent dont ont bien besoin les magasins de la chaîne Eaton, qui font face à une concurrence accrue depuis que des détaillants américains tels que Wal-Mart et Club Price s'établissent au Canada.

Le premier geste de M. Kosich a été d'annoncer que Eaton demandera le plus rapidement possible au tribunal ontarien de prolonger de 60 jours la

période de protection contre les créanciers, afin de permettre à l'entreprise de parachever son plan de redressement. Cette période doit prendre fin le 14 juin. Si cette prolongation est accordée comme on s'y attend, les créanciers auxquels Eaton doit plus de 300 millions devront attendre au moins deux autres mois avant d'être payés.

Selon l'analyste John Winter, la prochaine décision que prendra M. Kosich sera probablement de fermer d'autres magasins qui fonctionnent à perte. Sept des 30 magasins peu rentables fermeront leurs portes le 30 juin, et 11 autres en février. Aucune décision n'a encore été prise au sujet de ceux qui restent.

Eaton soutient que la nomination de M. Kosich — qui a été préféré à cinq autres candidats, pour la plupart américains — réduit les risques que la chaîne ne soit vendue à l'une des compagnies américaines qui se sont montrées intéressées. George Kosich a dirigé les destinées des magasins La Baie pendant l'une des périodes les plus orageuses de l'histoire de la vente au détail au Canada, et on lui attribue la rentabilisation spectaculaire des chaînes La Baie et Zellers.

M. Kosich a dit vouloir favoriser de nouvelles occasions de croissance pour l'entreprise lorsque le redressement et les fermetures de magasins seront achevés, refusant toutefois de divulguer les détails de sa stratégie.

LES INDICES

Montréal XXM	Toronto TSE-300	New York Dow Jones
↑	↑	↑
+1,78 3267,06	+20,86 6449,48	+35,63 7305,29

dollar canadien	or
↓	↑
-0,06 72,60 \$US	+2,10 343,00 \$US

LES DEVISES ÉTRANGÈRES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,3209
Allemagne (mark)	0,7969
Australie (dollar)	1,0839
Autriche (schilling)	0,1165
Barbade (dollar)	0,7047
Belgique (franc)	0,03956
Bermudes (dollar)	1,3947
Brésil (real)	1,3227
Caribbes (dollar)	0,5249
Chine (renminbi)	0,1719
Espagne (peseta)	0,00979
États-Unis (dollar)	1,3773
France (franc)	0,2362
Grèce (drachme)	0,005287
Hong Kong (dollar)	0,1834
Inde (roupie)	0,0406
Italie (lire)	0,000839
Jamaïque (dollar)	0,0437
Japon (yen)	0,01190
Mexique (peso)	0,1871
Pays-Bas (florin)	0,7302
Portugal (escudo)	0,008224
Royaume-Uni (livre)	2,2512
Russie (rouble)	0,000246
Singapour (dollar)	0,9878
Suisse (franc)	0,9816
Taiwan (dollar)	0,0508
Venezuela (bolivar)	0,00291

Piles ACEP: les grands de l'auto injectent 24,5 millions de plus

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le consortium USABC, formé des trois grands de l'automobile aux États-Unis, a injecté une somme additionnelle de 24,5 millions \$ US dans le projet de développement des piles ACEP piloté par Hydro-Québec. Cette nouvelle injection porte à quelque 85 millions en quatre ans la contribution de ce consortium dans ce qui est appelé à devenir la prochaine génération de piles pour les véhicules électriques.

Le contrat de 24,5 millions, le troisième octroyé par USABC au partenariat formé par Hydro-Québec, la société 3M (du Minnesota) et l'Argonne National Laboratories (de Chicago) depuis 1993, « vise la réalisation d'activités de recherche et de développement destinées à la réduction des coûts de fabrication et à l'atteinte des objectifs de performance établis par USABC pour la commercialisation de la prochaine génération de batteries pour les véhicules électriques », a souligné Hydro-Québec. La phase I de ces travaux, complétée en 1995, « a permis de démontrer la faisabilité de la technologie ACEP. La phase II, devant se poursuivre jusqu'en décembre prochain, vise la fabrication répétitive de modules de 1 à 2 kWh et la mise au point des

premiers prototypes de batteries », a rap-
pelé la société d'État.

Avec cet engagement additionnel consenti par le consortium — composé des trois grands de l'automobile (Ford, Chrysler et GM) et de l'Electric Power Research Institute (Californie) et financé partiellement par le département américain de l'Énergie —, « USABC réitère sa confiance dans la technologie ACEP pour rencontrer ses objectifs de commercialisation pour la prochaine génération d'accumulateurs », a renchéri Hydro.

La société d'État ne devait toutefois pas en douter puisqu'elle annonçait, le 21 mars dernier, un investissement de 8,3 millions pour augmenter la capacité de production de sa filiale Argo-Tech Productions, qui effectue depuis 1994 l'assemblage des prototypes d'accumulateurs ACEP à son usine-pilote de Boucherville. Elle poursuivait plus loin en concluant, au début d'avril, une entente avec Corporation Lithos portant sur un projet de recherche et développement d'une usine de production de lithium destinée aux batteries. La collaboration d'Hydro aux activités de R-D de la Corporation Lithos devrait atteindre les 400 000 \$. Hydro-Québec s'est également réservé le droit de participer au développement commercial d'une éventuelle

usine, jusqu'à concurrence de 20 %. Si le projet se concrétise, cette usine, devant être construite à Jonquière ou à Shawinigan, ne devrait pas voir le jour avant 1999 et pourrait produire annuellement 450 tonnes de lithium.

Le projet ACEP, dont l'origine remonte au démarrage, en 1973, d'une activité « batterie » à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, emprunte la filière lithium. Il a véritablement reçu son impulsion en 1978 après l'invention, par le chercheur français Michel Armand, du concept lithium-polymère, par opposition au duo plomb-acide entrant dans le fonctionnement des piles traditionnelles. Le lithium, un métal beaucoup plus léger que le plomb, permet d'espérer un important gain d'énergie par rapport au poids. Il permet d'obtenir une pile légère, à haute densité.

Selon Michel Gauthier, chef du projet ACEP à Hydro-Québec, « le partenariat Hydro/3M amorce une étape majeure dans le développement d'une batterie qui permettra au cours de la prochaine décennie la mise en marché de véhicules électriques qui auront des caractéristiques de puissance, d'autonomie et de coûts près de celles des véhicules dotés de moteurs à combustion interne, tout en répondant aux critères les plus sévères en matière de sécurité ».

Mises à pied massives chez Park Meditech

Le Fonds de solidarité pourrait y perdre 11 millions

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Étant à cours de liquidités, et ne parvenant toujours pas à trouver des partenaires, la principale filiale de Park Meditech a été contrainte de faire parvenir des avis de licenciement à « plusieurs » de ses employés. La vague pourrait emporter jusqu'à 100 emplois, soit la quasi-totalité de cette jeune entreprise de Lachine, et forcer le Fonds de solidarité de la FTQ à absorber une perte de 11 millions.

« On ne parle pas de fermeture, pour l'instant. Mais les rumeurs veulent que Park soit acculée à la faillite, puis sa technologie reprise par son actionnaire américain Analogic, qui détient un peu moins de 15 % de l'entreprise », a déclaré au Devoir une source fiable, sous le couvert de l'anonymat.

Le porte-parole de l'entreprise, Michel Thelmosse, a été plutôt avare de commentaires. « Je ne peux dire plus que l'information présentée dans le communiqué. » Ainsi, il n'a pas été possible d'obtenir le nombre de travailleurs touchés par ces avis de licenciement. M. Thelmosse n'a également pas voulu commenter ce chiffre de 100 emplois obtenus d'une source fiable, ni l'issue de ce nouveau chapitre dans la courte histoire de Park Meditech.

Fondée le 29 février 1996, Park Meditech concentre l'es-

sentiel de ses activités commerciales dans Park Medical Systems. Elle se spécialise dans la fabrication d'appareils d'imagerie médicale empruntant à la technologie du numérique et utilisés en médecine nucléaire dans la détection des tumeurs cancéreuses. Si la technologie est éprouvée, il reste que Park trouverait difficilement preneur pour ses appareils et se frotterait, dans ce segment spécialisé, à des géants internationaux tels que Siemens et Hitachi. La commercialisation était à ce point difficile que Park accumulait autant de pertes qu'elle générait de ventes depuis le début de la commercialisation.

« En raison d'un manque de liquidités et de négociations plus longues que prévu avec d'éventuels partenaires, Park Medical Systems a émis un avis à plusieurs de ses employés à l'effet qu'ils seront remerciés au cours des prochaines semaines », s'est contenté de dire Park Meditech.

Le Fonds de solidarité des travailleurs FTQ est l'un des principaux actionnaires de Park. Le Fonds a injecté 11 millions, en deux temps, dans cette entreprise depuis sa fondation, pour obtenir une participation légèrement inférieure à 20 %.

L'action de Park Meditech s'échangeait à 28 cents sur le parquet de la Bourse de Montréal à la fermeture mardi, après avoir atteint un sommet au cours des 52 dernières semaines à 2 \$.

La CIBC enregistre un profit de 370 millions au deuxième trimestre

MICHAEL MCDONALD
PRESSE CANADIENNE

Toronto — La croissance de l'économie et les faibles taux d'intérêt devraient permettre aux six grandes banques de battre leur record de 6,3 milliards de bénéfices enregistrés l'an dernier.

La CIBC, deuxième banque en importance au pays avec un actif supérieur à 226 milliards, est la dernière des six grandes banques à annoncer une hausse de son bénéfice au deuxième trimestre. L'augmentation des ventes de prêts personnels, de fonds mutuels et de produits d'assurance a contribué à porter son revenu net à 370 millions, ou 84 ¢ par action, une hausse de 9 %. Pour l'ensemble du semestre, le bénéfice net atteint 745 millions, en hausse de 56 millions sur celui du premier semestre de 1996.

Cela signifie que les six grandes

banques à charte, ensemble, ont affiché un revenu net de 1,7 milliard au trimestre s'étant terminé le 30 avril, soit 13 % de plus qu'au cours de la période correspondante, en 1996.

Chez CIBC, le rendement des capitaux propres, la plus vaste mesure de la rentabilité d'une institution bancaire, est demeuré vigoureux au deuxième trimestre à 17,7 %, en hausse par rapport aux 17,6 % enregistrés au même trimestre l'an dernier. Le porte-parole de CIBC, Paul Howard, a souligné que les résultats du deuxième trimestre s'expliquent par la croissance de l'économie ainsi que par la ruée sur les fonds de placement au cours de la période intensive de cotation aux REER de février dernier.

Les revenus de CIBC Wood Gundy tirés des commissions provenant d'opérations de prise ferme et d'opérations sur titre sont demeurés élevés, atteignant 206 millions au deuxième trimestre. Il s'agit d'une hausse de

44 % par rapport au deuxième trimestre de 1996.

Toutes les filiales de courtage des grandes banques ont déclaré des revenus élevés tirés des commissions.

CIBC a aussi annoncé hier qu'elle demandera que ses actions soient inscrites à la cote officielle de la Bourse de New York, comme c'est déjà le cas de la Banque Royale et de la Banque Toronto-Dominion. Les actions de la CIBC seront également fractionnées sur la base de deux pour un, sous la forme d'un versement d'un dividende-actions de 100 %.

« Le marché américain prend de l'importance pour la Banque CIBC du point de vue des clients et des investisseurs », a expliqué Al Flood, président du conseil, dans un communiqué. CIBC Wood Gundy prend de l'expansion aux États-Unis et les investisseurs américains démontrent de plus en plus d'intérêt pour les actions de la Banque CIBC. »

Les Ailes de la mode au centre-ville de Montréal?

Le groupe San Francisco lorgne les magasins Simpson et Eaton

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Le groupe San Francisco veut installer une de ses mégaboutiques Les Ailes de la mode au centre-ville de Montréal pour pouvoir ensuite exporter ce concept à Toronto ou à Vancouver.

L'entreprise compte déjà une mégaboutique à Brossard et une autre au Carrefour Laval. Le 6 août prochain, elle ouvrira un troisième Les Ailes de la mode à Place Sainte-Foy, en banlieue de Québec.

Lors de l'assemblée générale des Boutiques San Francisco incorporées, hier à Montréal, le président du conseil et chef de la direction Paul Delage Roberge a affirmé que l'entreprise songeait toujours à installer Les Ailes de la mode au centre-ville de Montréal. « Il est essentiel d'avoir un emplacement au centre-ville, a-t-il déclaré. Ça nous permettra d'exporter le projet dans le centre-ville de Toronto ou de Vancouver ».

Il a indiqué que San Francisco lorgnait deux sites au centre-ville de Montréal: l'ancien magasin Simpson, maintenant vide, et le magasin Eaton.

M. Delage Roberge a admis que les négociations n'allaient pas très bien avec le propriétaire de l'immeuble de l'ancien magasin Simpson, La Baie. « Nous avons beaucoup de difficultés à s'entendre », a-t-il déploré, affirmant que La Baie ne voyait pas d'un bon œil l'arrivée des Ailes de la Mode à quelques blocs de son magasin du centre-ville.

De son côté, Eaton préférerait vendre toutes ses installations canadiennes à un seul acheteur. Or, San Francisco n'est intéressé qu'au magasin du centre-ville et aux magasins Eaton du Carrefour Laval, des Galeries d'Anjou, des Promenades Saint-Bruno et de Fairview Pointe-Claire. M. Delage

ge Roberge a cependant affirmé que les acheteurs potentiels d'Eaton, tous des Américains, étaient au courant de l'offre de San Francisco et qu'ils pourraient bien décider de revendre à ce groupe les installations québécoises d'Eaton. « Avec la langue, les différences, la politique, il n'est pas facile pour des Américains d'ouvrir un grand magasin au Québec ».

À part Les Ailes de la mode, Les Boutiques San Francisco exploitent six autres bannières au Québec: San Francisco, L'Officiel, San Francisco Maillots, Frisco Enfants, West Coast et Victoire Delage.

M. Delage Roberge a affirmé que San Francisco sortira du Québec en 1998 avec l'ouverture d'une boutique à Toronto, mais il n'a pas voulu dire sous quelle bannière. Il ne s'agira cependant pas des Ailes de la mode parce que ce genre de projet demande beaucoup plus de temps pour prendre forme.

La direction des Boutiques San Francisco s'est montrée extrêmement satisfaite des résultats de l'exercice financier se terminant le 1^{er} février 1997 et du premier trimestre de l'exercice actuel. Les ventes, qui étaient de 119 millions en 1995-96, ont grimpé à 142,7 millions en 1996-97. Le bénéfice net a plus que doublé, passant de 2 millions à 4,2 millions. Cela correspond à 34 ¢ par action en 1995-96 et à 70 ¢ par action en 1996-97.

Les ventes ont augmenté de 25 % entre le premier trimestre de 1996-97 et le premier trimestre de 1997-98, passant de 27,7 millions à 34,5 millions. Le bénéfice net a doublé, passant de 162 000 \$, ou 3 ¢ par action, à 365 000 \$, ou 6 ¢ par action.

Le cours de l'action ordinaire de catégorie A à droit de vote multiple, qui était de 3,25 \$ au 3 février 1996, est passé à 7,50 \$ au 1^{er} février 1997. Il a clôturé à 9,50 \$ le 4 juin.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux	Montréal (Québec)	
Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.	Dossier: 601-666	
LOUISE DUMAS, 1 Restaurant pour vendre	4563, rue Saint-Laurent (Québec) H2T 1P2	
LAURENCE HOUDÉ Restaurant Zanzibar 4563, rue Saint-Laurent (Québec) H2T 1P2	Dossier: 1027-788	
AU CAFE STRASBOURG INC. 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	3588, rue Notre-Dame (Québec) J6A 2S5	
Repeintigny (Québec) J6A 2S5	Dossier: 1282-151	
FORTIER, Laurette Terrasse Chez Laurette 5077, rue Bannantyne Verdun (Québec) H4G 1G2	Dossier: 1307-107	
2425-7388 QUEBEC INC. Salle de réception	515, boul. Leclerc, Suite 202 (Québec) J6A 8G9	
116555 CANADA INC. 2 Bars dont 1 sur terrasse	890, boul. Curé Labelle (Québec) H7V 2V4	
9004-5402 QUEBEC INC. 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	4201, rue Bannantyne Verdun (Québec) H4G 1C6	
POULET TORINO 1997 inc. 1 Restaurant pour vendre	849, boul. Décarie (Québec) H4L 3L7	
SANDWICHMANIA INC. 1 Restaurant pour vendre	23, ave. du Mont-Royal E. Montréal (Québec) H2T 1N4	
9049-6985 QUEBEC INC. 1 Bar avec spectacles sans nudité	5475, rue Sherbrooke O. (Québec) H4A 1W1	
LOGULLO, Pasquale 1 Bar et 1 Licence d'exploitation de site d'appareils de loterie vidéo	3455, rue Jean-Talton Est (Québec) H2A 1X1	
RESTAURANT CHICKEN CHARLIE (LAVALL) INC. Restaurant Chicken Charlie (Laval) Inc. 2 Restaurants pour vendre	896, 898, rue Ste-Catherine O. Montréal (Québec) H3B 1E2	
3467, avenue du Parc (Québec) H2X 2H5		

Le président et directeur général
Gislain K.-Lafamme, avocat

Québec

EN BREF

L'offre d'emploi augmente de 4 %

(PC) — L'indice de l'offre d'emploi a augmenté de 4 % en mai dernier pour s'établir à 106. Il s'agit d'une huitième augmentation consécutive. Depuis octobre 1996, il a augmenté de 20 %, a observé Statistique Canada. Au Québec, l'indice s'est accru de 3 % pour s'établir à 110. C'est la quatrième hausse consécutive. En mai, l'indice se trouvait à son plus haut niveau depuis mars 1996, alors que l'indice variait entre 84 et 90.

Activité à la Bourse de Montréal

(Le Devoir) — En mai, il s'est transigé un volume de 358,7 millions d'actions sur le parquet de la Bourse de Montréal, soit 5,6 % de moins qu'en mai 1996, pour une valeur totale de 5,03 milliards, en hausse de 19,4 % sur un an. Pour les cinq premiers mois de l'année, la valeur totale cu-

mulative est de 25,7 milliards, ce qui représente une augmentation de 22,5 % par rapport à la même période en 1996.

Microcell et le codage de la voix

(PC) — D'ici la fin de l'année, Microcell Télécommunications prévoit intégrer à son réseau téléphonique un codeur de voix, mis au point par le fabricant Nokia et l'Université de Sherbrooke. Avec ce nouveau codage à « plein débit évolué », la qualité de transmission par sans-fil se comparera à celle par fil, notait hier un communiqué de Microcell. La voix y est convertie en signaux numériques, selon un « algorithme de codage de 13 kilobits par seconde ». Avec les chercheurs de l'Université de Sherbrooke et Nokia, de Finlande, Sipro Lab Télécom est le partenaire technique et commercial du système, dont la norme a été adoptée par l'American National Standards Institute et l'European Telecommunications Standards Institute.

loto-québec résultats	
Tirage du 97-06-04	
1 2 16 19 20 38	
Numéro complémentaire: 34	
GAGNANTS	LOTS
6/6 0	5 000 000,00 \$
5/6+ 7	108 613,30 \$
5/6 258	2 357,50 \$
4/6 15 801	73,70 \$
3/6 307 220	10,00 \$
Ventes totales: 18 090 715,00 \$	
Prochain gros lot (approx.): 10 000 000 \$	
Extra Tirage du 97-06-04	
NUMÉROS	LOTS
700455	100 000 \$
00455	1 000 \$
0455	250 \$
455	50 \$
55	10 \$
5	2 \$
TVA, le réseau des tirages	
La modalité d'encaissement des billets gagnants paraîtra au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.	

É D I T O R I A L

Précieux chiens de garde

Michel Venne

Alors que taxes et impôts ne cessent d'augmenter en dépit de l'austérité budgétaire érigée en principe par l'ensemble des gouvernements, les contribuables ont le droit au moins à une chose: la vérité sur la gestion des fonds publics.

Les vérificateurs généraux n'ont pas la cote tant à Québec, à Montréal qu'à Ottawa. En cette période d'austérité, les gestionnaires des fonds publics, qui ont l'impression d'être pressés comme des citrons pour faire plus avec moins, ont de plus en plus de mal à accepter d'être critiqués en public. Pourtant, le travail des vérificateurs est essentiel pour la démocratie. Ce n'est que par eux que les contribuables ont une idée un peu claire sur la qualité de l'administration de leurs taxes et de leurs impôts. Ils sont de précieux chiens de garde que les fonctionnaires et les politiciens devraient traiter avec plus d'égards.

Pourtant, ce n'est pas toujours le cas. On a eu un exemple de l'arrogance dont sont victimes les vérificateurs dans la métropole ces dernières semaines.

Le vérificateur de la Ville de Montréal, Guy Lefebvre, a le malheur d'étaler au grand jour les lacunes d'une administration de mauvaise foi, laxiste et irresponsable, qui gonfle la dette de la ville (donc la nôtre, pardi!) pour payer des dépenses courantes. Il est vilipendé. Le directeur du Service des finances en cause, Roger Galipeau, l'accuse d'avoir formulé des assertions tendancieuses. Pourtant, les faits parlent. On a emprunté 1700 \$ pour payer du papier... Ce qui en soi témoigne d'incompétence. Mais ce qui est plus grave encore, c'est que des projets sont réalisés sans l'approbation du conseil municipal qui ne reçoit pas toute l'information dont il aurait besoin pour prendre des décisions éclairées. Au lieu de s'inquiéter de ces révélations, Pierre Bourque et ses acolytes ont pris le parti du directeur de service et ont même proposé un amendement à la Charte de la ville pour placer le vérificateur sous l'autorité du directeur général. Pouf, l'indépendance!

À Montréal, c'est le vérificateur qui est dans le fauteuil du méchant. À Ottawa, ce ne fut guère mieux l'année dernière quand Denis Desautels a révélé que des fonctionnaires du ministère du Revenu avaient accordé une faveur à un milliardaire, lui permettant de déplacer aux États-Unis deux milliards d'actif en franchise d'impôt. M. Desautels s'est fait insulter par un de ces fonctionnaires. Les députés libéraux fédéraux lui ont fait des reproches, jusqu'à publier un rapport dans lequel ils lui reprochent d'avoir contesté les décisions et jeté du discrédit sur la compétence des personnes les ayant prises. Ces députés auraient mieux fait de s'intéresser au scandale qui consiste à laisser des riches sortir des milliards du Canada pour épargner de l'impôt alors qu'on comprime les budgets des programmes sociaux destinés aux pauvres. Mais il semble que le milliardaire était un ami du régime. Encore le vérificateur au banc des accusés. Pas le bon accusé.

Et à Québec? À Québec, l'arrogance est moins évidente. Mais en publiant le premier tome de son rapport annuel, mercredi, le Vérificateur général du Québec, Guy Breton, s'est plaint avec raison de n'avoir pu faire correctement son travail. Pour un litige réglé,

deux sont apparus. Tandis qu'on va lui permettre de vérifier les comptes de la Curatelle publique, l'Aide juridique lui a refusé l'accès aux informations sur les bénéficiaires. Et la Caisse de dépôt et placement, dont les états financiers sont vérifiés par l'équipe de M. Breton depuis 30 ans, lui a refusé un mandat supplémentaire qui consisterait à évaluer les ressources et le fonctionnement de l'institution dans sa gestion.

Les avocats de l'Aide juridique ont invoqué le secret qui les lie professionnellement à leurs clients pour refuser au vérificateur l'accès à leurs dossiers. C'est oublier que le Vérificateur général et son personnel sont liés eux aussi par le secret professionnel. Que les vérifications portent généralement sur des échantillons et non pas sur la totalité des dossiers. Qu'il est impérieux, dans ce programme comme ailleurs dans l'administration, que les citoyens puissent savoir si seuls ceux qui y ont droit sont admis. Et surtout si les avocats payés par l'État offrent une prestation de service conforme aux exigences. En invoquant le secret pour se soustraire à une vérification, l'Aide juridique détourne à de mauvaises fins le droit des gens à la vie privée.

Quant à la Caisse de dépôt et placement, elle estime qu'il relève de son conseil d'administration et de lui uniquement d'évaluer l'efficacité des procédés et de l'utilisation de ses ressources. Si le conseil soumet volontiers ses états financiers à M. Breton, elle lui refuse une vérification de plus grande ampleur, pourtant tout aussi importante. Certes, la vérification est faite par une firme externe. Mais cette firme est choisie par ceux qui

sont vérifiés. La confiance du public est en cause. D'ailleurs, hier, un très important cotisant de la Caisse, le Conseil provincial des métiers de la construction, donnait publiquement son appui à M. Breton estimant que la Caisse n'agit pas avec toute la transparence souhaitée. Ici, le ministre des Finances, Bernard Landry, a pris la défense du conseil d'administration de la Caisse. Il a fait savoir qu'il n'allait pas retirer sa confiance aux administrateurs «pour quelques paragraphes dans le rapport du vérificateur».

Pourtant, ce que demande M. Breton, c'est justement que les parlementaires, les députés, qui représentent le peuple, confirment sa compétence en matière de vérification de l'optimisation des ressources auprès de la Caisse. S'il y a une ambiguïté dans le texte de loi, qu'on change la loi. M. Breton demande aux députés le même appui dans le dossier de l'Aide juridique. Il est inquiétant que des organismes puissent décider de leur propre chef de se soustraire à l'œil vigilant du vérificateur. C'est aux députés qu'il revient de déterminer l'étendue des pouvoirs de ce précieux chien de garde des fonds publics. La question se pose avec acuité d'autant plus que, par ces temps de vache maigre, l'État opte de plus en plus pour la sous-traitance ou pour des partenariats avec le secteur privé. Il crée des sociétés mixtes privées-publiques. Il y a un risque, à terme, qu'une partie des fonds publics échappe au contrôle de M. Breton ou de son successeur. Aux députés d'ouvrir l'œil pour éviter que cela ne se produise. Le vérificateur est leur allié. Pas leur ennemi.

L E T T R E S

La peur de savoir?

Dans une lettre parue dans *Le Devoir* du 27 mai dernier, un anthropologue s'insurge contre les médias qui à son avis font trop grand état d'une découverte de neurologues à propos d'une différence structurelle entre les cerveaux des femmes et des hommes.

Il s'indigne qu'on puisse spéculer à propos d'une possible influence de ces différences sur le taux plus élevé de problèmes psychologiques rapportés chez les femmes. Je partage son scepticisme, ces différences structurelles ont bien peu de chance d'être associées aux différences comportementales.

Mais pourquoi, pour autant, devrions-nous nous insurger contre la réductionnisme biologique et, ce qui est plus surprenant, pourquoi faudrait-il s'en prendre aux «zélés de la sociobiologie» comme les appelle M. Huot?

La sociobiologie n'a rien à voir avec la neurologie. La sociobiologie s'intéresse aux fonctions adaptatives des comportements sociaux. Elle n'étudie pas les neurones du cerveau et, n'en déplaise à M. Huot, ne cherche pas et n'a jamais cherché les soit-disant gènes du comportement. Bien au contraire, la sociobiologie se contente de postuler (peut-être à tort) que la génétique influence le comportement comme nous savons qu'elle influence la morphologie, l'anatomie et la physiologie.

Dire que la sociobiologie élimine toute responsabilité sociale devant des situations pathogènes n'est qu'une pure foutaise. C'est mal comprendre l'interaction entre le milieu et la génétique. Rien n'est purement l'un ou l'autre, pas plus que la surface d'un rectangle ne dépend d'avantage de sa longueur que de sa largeur. Croire qu'un déterminisme biologique est plus déterminant qu'un déterminisme social ou cultu-

rel, c'est dire qu'un kilo de clous est plus lourd qu'un kilo de plumes.

A vouloir tant nier l'existence d'une possible contrainte biologique, nous nous condamnons à l'ignorance et donc aussi à l'impuissance. À écouter ce genre de discours, on en serait encore à soigner la schizophrénie avec des douches glacées. C'est à se demander si ces gens ont tout simplement peur de savoir...

Luc-Alain Giraldeau, Ph.D.
Sociobiologiste, professeur agrégé de biologie
Université Concordia
Montréal, 2 juin 1997

Bravo M. Jospin

Les résultats des élections législatives françaises témoignent d'une remontée spectaculaire du Parti socialiste français. Après la débâcle de l'élection de 1993, qui s'inscrivait dans la morosité des dernières années du mitterrandisme, Lionel Jospin a réussi l'impossible: redonner au Parti socialiste son statut de premier parti politique français.

On se souvient que M. Jospin, ancien ministre de l'Éducation nationale sous le premier septennat du président Mitterrand, entretenait certaines réserves à l'égard de ce dernier, notamment son laxisme par rapport aux «affaires» et ses amitiés discutables.

D'ailleurs, M. Jospin s'était éloigné de la politique active durant le second septennat. Il n'a jamais participé aux différents courants et aux luttes de pouvoir au sein du Parti socialiste durant ces années. M. Jospin est un homme de principe, rigoureux, pour qui l'éthique et la morale sont des valeurs essentielles en politique. Il s'inspire en cela d'un autre grand homme d'État socialiste, Pierre Mendes France.

De plus, M. Jospin est un véritable homme de gauche moderne, social-démocrate, avec une grande sensibilité aux valeurs de solidarité,

de partage et d'équité. Bravo M. Jospin et longue vie au Parti socialiste français.

Marc-André Labrecque
L'Ancienne-Lorette, 2 juin 1997

Les élites politiques colonisées

Jacques Parizeau a écrit qu'en tant que chef de l'opposition ou premier ministre, tous les discours qu'il a prononcés hors du Québec «ont été des prétextes à la poursuite d'une diplomatie compliquée entièrement orientée vers un objectif précis: m'assurer que le Québec souverain soit reconnu comme pays indépendant dès qu'un référendum aurait été gagné».

À la lumière de ce que l'on sait maintenant — que le premier ministre canadien n'aurait pas reconnu les résultats d'un référendum gagnant —, quel mal y a-t-il à ce que le premier ministre du Québec ait pu envisager un scénario où il aurait pu être obligé de bousculer l'agenda post-référendaire et de presser l'Assemblée nationale de déclarer unilatéralement l'indépendance du Québec?

Le gouvernement Chrétien a officiellement demandé à la Cour suprême de se prononcer sur le droit de sécession du Québec en prenant déjà partie contre une telle reconnaissance de ce droit. Qui plus est, nous savons que le fédéral place déjà ses pions en Europe et aux États-Unis pour rendre extrêmement difficile la reconnaissance internationale d'un Québec souverain. Comment comprendre que les Bouchard, Duceppe, Dumont et *tutti quanti* puissent encore croire que le gouvernement québécois pourra négocier une offre de partenariat dans l'éventualité d'un vote positif au prochain référendum? Arrêtons de rêver en couleur!

Claude C. Charron
Montréal, 12 mai 1997

RÉVÉLATION DE CAS D'ABUS
À L'AIDE JURIDIQUE...

OPINION

Responsabiliser les citoyens, mais à quel prix?

YVES FLEURY

Directeur général
Regroupement des aveugles
et amblyopes du Québec

Le gouvernement du Québec songerait-il à retirer les fauteuils roulants des personnes ayant une déficience motrice sous prétexte qu'elles ne sont plus aux études ou en emploi? Bien sûr que non. Et pourtant, c'est l'impression que donne la Régie de l'assurance-maladie du Québec au Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ) lorsqu'elle procède à la récupération d'aides informatiques adaptées prêtées aux personnes handicapées visuelles. La tendance à se laver les mains des conséquences des compressions budgétaires prend des proportions alarmantes au Québec. La population handicapée visuelle doit-elle faire les frais de coupes qui compromettent sa participation sociale?

Créé en 1978, le programme des aides visuelles de la Régie de l'assurance-maladie du Québec a probablement marqué plus que tout autre le cheminement de la communauté handicapée visuelle québécoise durant les 20 dernières années. Ce programme a mérité l'estime de tous en favorisant ni plus ni moins l'accès sans frais à des équipements, appareils et articles adaptés indispensables au développement des capacités fonctionnelles et à l'autonomie des personnes handicapées.

Les impacts du programme des aides visuelles se font sentir dans tous les domaines de l'activité humaine des personnes handicapées visuelles, tant sur les plans de l'insertion au travail, du maintien en emploi, de la formation académique et professionnelle qu'au niveau de l'accès à la culture, aux communications et à l'informatique. Il y a fort à parier que des milliers de citoyens ayant une déficience n'auraient jamais disposé des moyens économiques leur permettant d'acquiescer des appareils et équipements

adaptés, n'eût été de l'existence des programmes gouvernementaux d'aides matérielles. Dans ce contexte, il est évident que la situation de pauvreté de nombreuses personnes ayant une déficience aurait constitué un obstacle quasi insurmontable à leur réadaptation fonctionnelle. La société québécoise s'est donnée les moyens de réadapter ses citoyens ayant une déficience, sans égard au fait que les individus soient riches ou pauvres, et c'est très bien ainsi.

La politique de récupération des équipements prêtés soulève beaucoup de colère et de ressentiment parmi les personnes aveugles et semivoies. Effectuée par téléphone, la démarche consiste à inviter les personnes à se requilifier si elles désirent conserver leurs équipements informatiques provenant de la RAMQ. La demande de requalification signifie que les citoyens doivent fournir des attestations écrites de leur situation d'études, de travail ou de recherche d'emploi.

Les attributions d'équipements microinformatiques sont restreintes aux individus en situation d'études ou de travail. La situation désastreuse du marché de l'emploi au Québec confine malheureusement la majorité des travailleurs à un statut éphémère. Dans ce contexte, la perspective de devoir remettre ses équipements microinformatiques adaptés est dramatique pour des personnes aveugles n'ayant pas d'autres moyens fonctionnels pour communiquer. Imaginez votre vie de personne voyante sans papier ni crayon! Le règlement du programme contient des dispositions permettant de prévenir la récupération due des équipements microinformatiques adaptés des personnes handicapées visuelles qui ne sont plus en situation d'études ou de travail. L'article 14 signale que le soutien matériel de la RAMQ s'adresse «à l'égard d'un handicapé visuel apte à lire ou à écrire et qui, aux termes d'une évaluation clinique et fonctionnelle réalisée par une équipe de spécialistes en réadaptation d'un établis-

sement reconnu, doit utiliser une aide visuelle pour poursuivre des études reconnues, pour intégrer un emploi rémunéré, pour réintégrer un tel emploi, pour pouvoir assumer un avancement dans un tel emploi ou, s'il y a lieu, pour apprendre à lire ou à écrire dans le cadre d'un programme d'alphabétisation reconnu par le ministère de l'Éducation». L'expression «pour réintégrer un tel emploi» réfère à la recherche active d'emploi attestée par un plan d'intervention élaboré par un intervenant d'un établissement de réadaptation spécialisé en déficience visuelle.

Malheureusement, ces dispositions sont mal connues et difficilement applicables. Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec est intervenu à maintes reprises auprès de la RAMQ afin de favoriser notamment la reconnaissance du bénévolat et la gestion des biens personnels comme étant des motifs permettant aux personnes handicapées visuelles de conserver leurs équipements. Le RAAQ a essuyé des refus catégoriques de la part des autorités de la RAMQ.

Le RAAQ considère qu'il est profondément absurde de retirer des équipements adaptés des mains d'une personne aveugle qui les utilise couramment dans le cadre de ses activités bénévoles, de la gestion de ses biens personnels, de l'accès à Internet. De plus, les équipements adaptés de types afficheur braille, synthèse vocale et grossissement de caractères deviennent rapidement désuets. Que deviendront ces équipements s'ils ne sont plus réattribuables? Ne vaudrait-il pas mieux les laisser entre les mains de leurs utilisateurs actuels?

Le RAAQ estime que l'État a investi des sommes importantes pour former les personnes handicapées visuelles à l'informatique adaptée. Selon nous, cet effort très louable doit être soutenu puisqu'il en va de l'autonomie et de la qualité de vie des citoyens aveugles et amblyopes. Qu'est-ce que la société québécoise pourrait souhaiter de mieux?

À P R O P O S

...des services éducatifs et de garde à l'enfance

Dans son *Exposé de la situation*, la Commission des États généraux sur l'éducation prenait note de «l'insuffisance, la dispersion et la discontinuité des services à la petite enfance [...]». Ce phénomène est perçu comme étant d'autant plus grave que les transformations sociales des dernières décennies obligent les parents à déléguer une partie de la garde et de l'éducation des jeunes enfants à des services spécialisés.

Au terme de ses consultations, la Commission avait ses deux premières recommandations sur l'égalité des chances et les services à la petite enfance. À cet égard, rappelle la Commission, le rapport Parent recommandait déjà dans les années 1960 des activités éducatives pour les enfants de quatre et cinq ans.

La Commission réaffirme l'opportunité d'offrir la maternelle à temps plein à tous les enfants de cinq ans et d'instaurer une offre de services publics aux enfants de quatre ans, à mi-temps pour tous les enfants et à temps plein pour certaines catégories d'enfants. Par ailleurs, de nombreuses expériences et études nord-américaines démontrent les effets bénéfiques pour les enfants de la fréquentation de programmes de stimulation précoce: les enfants de milieux défavorisés ayant bénéficié de tels programmes connaissent moins de problèmes d'apprentissage, de comportement et de marginalisation.

Politique familiale, gouvernement du Québec, janvier 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFACON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U É B O I S

IDÉES

Réplique à l'entrevue menée avec le sociologue Dominique Wolton

Le «village global» de Séraphin

L'expression chère à Marshall McLuhan, si elle a un sens au plan technique, n'a aucun fondement historique ou culturel

PATRICK ROY

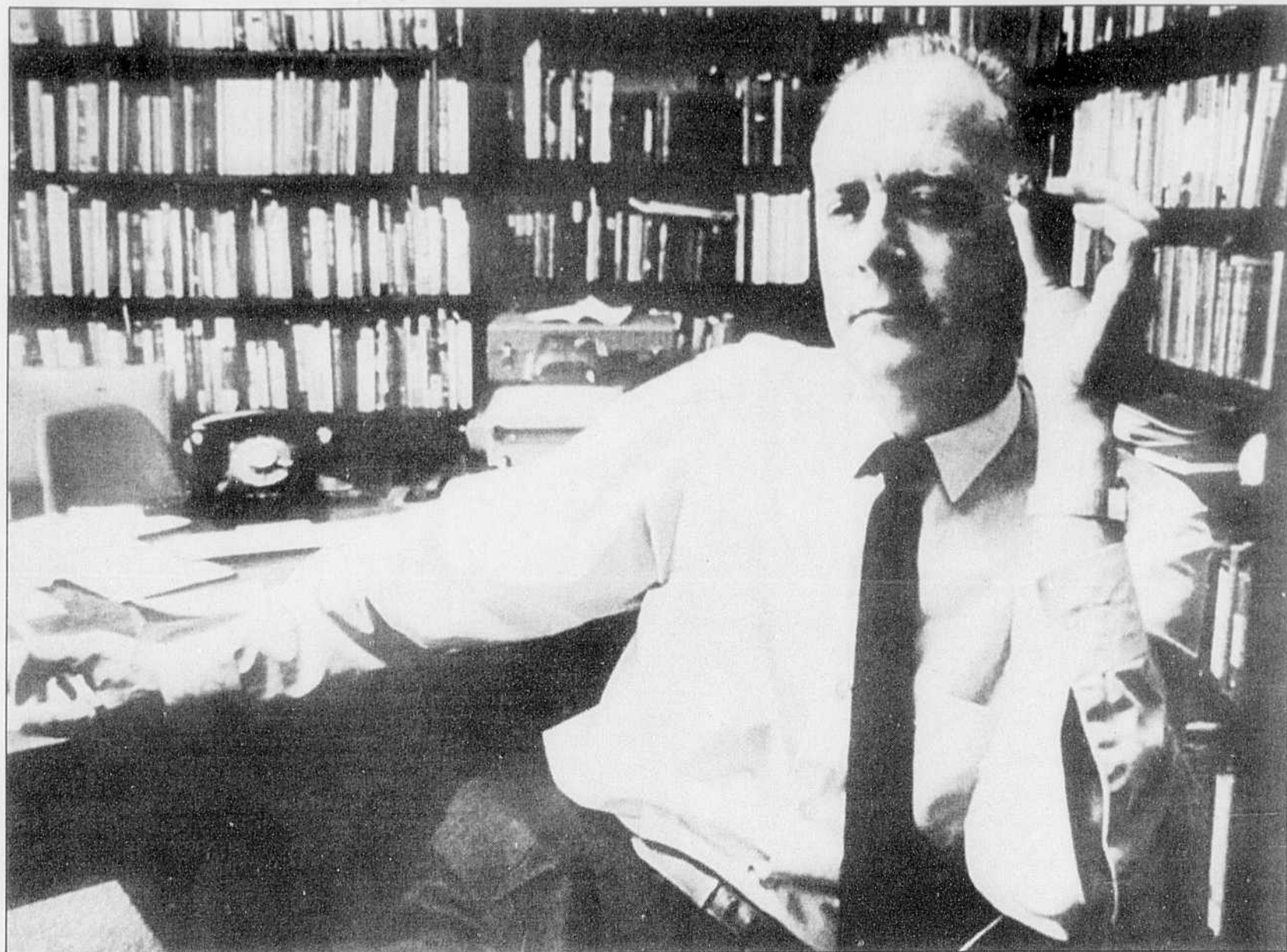
L'auteur rédige actuellement un mémoire de maîtrise sur Marshall McLuhan à l'Université Laval.

J'aimerais apporter quelques précisions qui m'apparaissent importantes et nécessaires à propos d'une entrevue donnée par le sociologue Dominique Wolton, entrevue publiée dans *Le Devoir* du lundi 26 mai. On apprend dans ce texte que M. Wolton est un «anti-mcluhanien farouche» qui dénonce l'«absurde» notion de «village global». Le journaliste nous explique comment Wolton critique cette expression: «La notion de "village global", expression chère à Marshall McLuhan, si elle existe sur le plan technique, est sans fondement d'un point de vue historique et culturel. En dépit de la mondialisation des techniques, les identités persistent et les problèmes de communication deviennent de plus en plus visibles. Trop souvent, on confond la globalisation et la mondialisation, qui sont des réalités, avec l'universalisme, qui est une valeur, rappelle Dominique Wolton.» Derrière ces propos se cache l'idée selon laquelle l'expression «village global» symbolise un monde harmonieux, ce qui, à l'origine, n'était pas du tout le cas.

Il est vrai que cette expression qui est devenue un cliché est parfois utilisée pour évoquer une vision utopiste. Ce n'est cependant pas le sens que Marshall McLuhan voulait lui donner. On peut trouver réponse aux accusations de Wolton dans le livre *McLuhan : Hot and Cool*, paru en 1967 et traduit en français sous le titre *Pour ou contre McLuhan*. À la page 169, McLuhan affirme :

«Plus vous créez les conditions villageoises, plus la discontinuité, le morcellement et la diversité s'accroissent. Le monde-village assure, en tout point, le maximum de désagréments. Je n'ai jamais pensé que l'uniformité et la tranquillité fussent des conditions caractéristiques du monde-village. On y trouve bien davantage l'envie et le mépris. On y voit se rétrécir les intervalles de l'espace et du temps : un monde où, à chaque instant, on se croise dans les profondeurs.»

Nous voyons ici à quel point la pensée de McLuhan et celle de Wolton se rejoignent. La confusion qui règne autour du «village global» est due notamment au caractère polysémique du terme «global». Dans l'expression d'origine «global village», le terme anglais «global» ne signifie pas «harmonieux» ou «universel» mais tout simplement «à l'échelle du globe». (D'où les premières traduc-



Marshall McLuhan

ARCHIVES LE DEVOIR

tions, «village planétaire» et «monde-village», qui sont plus adéquates.)

Le mot «village» évoque lui aussi un lieu de paix et de tranquillité. Cela n'est toutefois qu'apparence puisque, en tant que villageois d'origine, j'ai pu constater que le village est parfois un lieu d'affrontements, de commérages et de chicanes de clôtures qui sont à l'image de véritables guerres. On peut développer des liens d'amitié très solides et les crimes sont bien sûr moins fréquents dans un village, mais la proximité sociale fait en sorte que tout habitant possède un droit de regard sur la vie privée des autres. L'intimité de chacun devient alors un sujet de discussion et une source de conflits. Poussée à l'extrême, la contraction de l'espace provoque une situation semblable à celle de l'ascenseur. Envahis par la proximité physique des autres utilisateurs, notre réaction consiste à nous replier sur nous-mêmes. Ce malaise nous oblige à trouver au plus vite un point de ralliement, un moyen de

fuir : fixer les numéros des étages.

Nous pouvons mieux comprendre le véritable sens du «village global» si on le compare au village de Séraphin dans *Les Belles Histoires des pays d'en haut*. Ce téléroman qui a captivé quelques 500 000 téléspectateurs lors de sa rediffusion cet hiver

est beaucoup plus contemporain que l'on pourrait le croire. Alors qu'aujourd'hui le mot «convergence» est sur toutes les lèvres, Séraphin Poudrier apparaît comme un précurseur puisque le célèbre avaré combine les fonctions de maire, de préfet de comté, d'agent des terres et de président de la commission scolaire. Il fait partie des quelques riches qui dominent les nombreux pauvres. Si Séraphin, en tant que propriétaire de l'auberge et du magasin général, a la mainmise sur les échanges commer-

ciaux, c'est d'abord et avant tout l'échange d'information qu'il contrôle puisqu'il peut toujours compter sur son rapporteur officiel, le père Ovide. Les épisodes de ce téléroman expliquent comment le plus simple des événements devient immédiatement une nouvelle et fait le tour du village à travers un véritable réseau de communication. C'est ce qui fait en sorte que les querelles, en outre l'éternel combat entre Alexis et Séraphin, ne manquent pas à Sainte-Adèle.

Pour en revenir à McLuhan, précisons que son livre le plus connu, *Pour comprendre les médias*, contenait bel et bien une certaine dose d'optimisme. Son biographe Philip Marchand raconte que McLuhan a exprimé ainsi un espoir motivé par sa foi catholique et qu'il était en réalité pessimiste. En

fait, si on se donne la peine d'étudier McLuhan, on s'aperçoit qu'il partage plusieurs craintes soulevées par Dominique Wolton. Les conséquences négatives de la mondialisation sont notamment explorées par McLuhan à travers les pages de *War and Peace in the Global Village*, un livre qui date de 1968.

La problématique avec McLuhan, c'est que plusieurs utilisent ses expressions mais que bien peu lisent ses ouvrages. Cette confusion ne concerne pas seulement M. Wolton mais plusieurs chercheurs en communication publique. On a d'ailleurs pu le constater lors d'une conférence présentée vendredi dernier au Centre Sheraton de Montréal dans le cadre du Congrès annuel de l'International Communication Association. McLuhan y était perçu comme un utopiste favorable aux nouvelles technologies alors que ce diplômé de Cambridge a déjà affirmé qu'il aurait aimé vivre à une période de notre histoire plus stable et plus traditionnelle. Encore un problème de communication...

La confusion
autour du
«village global»
est notamment
due au caractère
polysémique
du terme «global»

L'augmentation des cotisations à la Guilde des musiciens du Québec

À la défense des musiciens québécois

Exempter les musiciens étrangers des droits que paient les artistes d'ici serait injuste

ÉMILE SUBIRANA

Président de la Guilde des musiciens du Québec

Le *Devoir* a publié le lundi 12 mai — à propos de la question des musiciens étrangers — un article de Serge Truffaut où se bousculent des faits dénaturés, des accusations gratuites et des exagérations générales confinant à l'hystérie. Si difficile qu'il soit de répliquer à une diatribe à ce point effrénée, la Guilde doit tout de même mettre les pendules à l'heure.

Les artistes du Québec ont lutté pendant bien des années pour que soit adoptée la Loi sur le statut des artistes. Selon une des dispositions de cette loi, la Guilde peut percevoir des cotisations de personnes qui n'en sont pas membres. En fin de compte, cela veut dire que les musiciens membres de la Guilde n'ont pas à assumer seuls le coût des négociations pendant que les non-membres cueillent les fruits des efforts du regroupement. Les membres de la Guilde versent deux genres de cotisations, c'est-à-dire les cotisations annuelles et les cotisations d'exercice. Selon la loi au Québec, les non-membres sont tenus de verser la même somme. Par ailleurs, les droits de 20 \$ qu'exigeait l'adminis-

La Guilde
n'a aucune
obligation
envers les
producteurs

tration antérieure n'étaient rien de moins qu'une farce. Comme la majorité des entreprises, la Guilde doit compter plus d'une heure, à raison d'au moins 40 \$ à 50 \$ de frais de personnel et de frais généraux, pour le traitement d'une demande de l'Immigration. À l'époque où les droits s'élevaient à 20 \$, les 3500 musiciens québécois membres de la Guilde subventionnaient, en pratique, des étrangers non-membres. Par comparaison à ce que versent les musiciens du Québec, c'est-à-dire 190 \$, les cotisations de 50 \$ que doivent assumer les étrangers et les non-membres restent une aubaine. Un grand nombre des membres de la Guilde n'ont que quelques représentations par année. Ils paient tout de même leurs cotisations en entier.

Il est difficile de savoir où exactement l'auteur de l'article veut en venir. De façon confuse, il pose plusieurs questions concernant l'économie, les relations professionnelles et la politique, mais la plupart d'entre elles demeurent sans réponse. Sur la foi de renseignements si ténus, comment peut-on affirmer qu'une telle somme est trop élevée ? Faudrait-il que seulement les musiciens du Québec, et non pas les musiciens étrangers, versent des cotisations ? Y a-t-il un complot entre l'im-

migration canadienne et la Guilde qui met en péril l'ALENA ? Ne convient-il plus à la Guilde et à l'Immigration canadienne de protéger les intérêts des artistes du Québec ? M. Truffaut avance aussi que la protection principale dont bénéficient les musiciens du Québec provient d'une devise américaine forte. À ce moment-là, pourquoi l'article porte-t-il seulement sur les nombreux musiciens américains que ces producteurs font venir ici ? La Guilde devrait-elle lier ses cotisations au dollar américain ?

Il s'agit donc d'une simple question d'équité. M. Truffaut et certains producteurs qui n'engagent que des musiciens étrangers s'en trouvent peut-être irrités, mais la formule Rand est une pratique acceptée dans l'industrie au Québec comme au Canada. Il est tout aussi absurde de prétendre que les producteurs n'en ont pas été avisés. La Guilde n'a aucune obligation envers les producteurs, avec lesquels elles n'entretiennent aucun rapport. En outre, si, comme le fait valoir l'article, les musiciens sont rémunérés en dollars américains, M. Truffaut peut sûrement se consoler du fait qu'ils ne versent que 72 \$ pour leur permis.

Cette année, cela fera 100 ans que la Guilde défend les intérêts des musiciens du Québec. Et elle continuera de le faire pendant 100 ans encore, n'en déplaise à M. Truffaut.

♦ ♦ ♦

Une hausse à la baisse ?

Dans votre réplique, vous qualifiez les propos tenus dans le *Perspectives* du 12 mai dernier de «faits dénaturés». Parlons-en. Dans votre deuxième paragraphe, vous soulignez que les membres de la Guilde déboursent 190 \$ et que les non-membres déboursent 50 \$. Vous omettez de souligner que dans le cas des membres, il s'agit de 190 \$ par année, alors que dans celui des non-membres, il s'agit de 50 \$ chaque fois qu'ils se produisent.

Chose beaucoup plus intrigante, après avoir vérifié la contre-vérification de la vérification auprès de producteurs de spectacles, ces derniers ont assuré que l'augmentation du permis de travail imposée aux étrangers, comme vous dites, et aux non-membres, était bel et bien de 80 \$. Autrement dit, elle est passée de 20 \$ à 100 \$ et non à 50 \$ comme vous l'affirmez dans votre réplique. À moins que vous n'ayez décidé de revoir à la baisse votre hausse, votre propos d'aujourd'hui est pour le moins troublant.

Cela dit, je note qu'il n'est toujours pas question pour votre organisme d'informer les producteurs de spectacles des mesures que vous prenez unilatéralement. Et la politesse élémentaire, qu'en faites-vous ?

Serge Truffaut

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut ; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques) ; Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs) ; à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay ; à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutsis, Jean Pichette, Claude Turcotte ; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque ; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec) ; à l'information sportive : Yves d'Avignon ; Marie-Hélène Aubry (secrétaire à la rédaction) ; Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commissaires) ; La documentation : Gilles Paré (directeur) ; Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa) ; LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires) ; Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon ; LA PRODUCTION : Jocelyne Arsenault (directrice des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE : Johanne Briën (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION : Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Caron (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction) ; Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR : Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BOUCHARD

SUITE DE LA PAGE 1

et que le nouveau programme du Parti québécois ne prévoit pas ce démantèlement d'Hydro-Québec.

Il appartient aux promoteurs de cette déréglementation, qui se traduit par l'ouverture du réseau québécois aux producteurs privés locaux et extérieurs ainsi que par des projets de détournement de rivières à des fins d'exportation, de «justifier» cette stratégie et de démontrer quels avantages les Québécois peuvent en retirer.

Et cette démonstration doit se faire «avant et non pas après que toutes les décisions stratégiques dans ce dossier auront été prises», a précisé M. Viens en entrevue, qui ne veut pas que le Québec se retrouve «dans l'impossibilité de changer le courant des choses».

M. Barakat, président de la région Ville-Marie, a pour sa part souligné que «malgré une résolution adoptée dans ce sens lors de notre dernier conseil national, le débat public portant sur la privatisation d'Hydro-Québec et la déréglementation énergétique n'a pas eu lieu. Pourtant, le gouvernement procède par décret et modifie la situation».

M. Viens, de la région de Montréal-Centre, s'inquiète tout particulièrement du fait «que l'on s'approprie à sacrifier l'œuvre de toute une collectivité pour satisfaire les soi-disant impératifs du marché».

Il a ajouté qu'«à l'origine, Hydro-Québec était le résultat d'un véritable pacte social ou, collectivement, les Québécois décidaient de prendre le contrôle de cette richesse et de cette ressource avec un objectif précis: celui de créer une société de services sans but lucratif pour maintenir des tarifs uniformes sur tout le territoire, de mettre en valeur le patrimoine hydraulique pour les besoins énergétiques du Québec et d'assurer des services d'égalité à toutes les régions du Québec. Hydro-Québec est un organisme public: il faut donc que son avenir et son mandat soient discutés de façon publique».

Les deux régions métropolitaines du Parti québécois, qui sont connues comme étant des fiefs opposés au bastion néolibéral du bunker, à Québec, travaillent à élargir leurs alliances sur ces questions, comme elles l'ont fait sur d'autres questions comme la langue ainsi que les compressions dans les services de santé et le budget provincial. Ces régions pourraient forcer le gouvernement à rendre des comptes en exigeant la convocation d'un conseil national du Parti québécois sur ces matières, ce qui pourrait mettre les ministères sur la sellette, pour ne pas dire sur le gril.

Un des présidents de comté présent à la rencontre de mercredi soir a raconté que le ministre Chevrette avait été invité à donner son point de vue à l'assemblée mais qu'il n'avait même pas déposé un attaché politique. Cet affront a été très mal accueilli de la part des responsables péquistes des comtés, qui font d'ailleurs des liens entre ce dossier et la politique de l'eau, plus générale, dont ils entendent aussi débattre publiquement. Selon cette source, les conseillers du premier ministre appliqueraient la «loi du silence» dans ce dossier en forçant députés et ministres à ne répondre à aucune attaque dans ce dossier. Un bon indice de cette situation, a-t-il noté: aucun des neuf députés et ministres péquistes n'a répondu à l'invitation d'assister à cette réunion de leurs propres troupes.

À l'Assemblée nationale, le ministre Guy Che-

vrette a renvoyé l'opposition à une éventuelle audience devant la Régie de l'énergie où, disait-il, chacun, y compris le Parti libéral du Québec, pourra débattre de la déréglementation du «marché de détail» de l'électricité, le principe de la déréglementation tout court de la société d'État et de son réseau étant dans son esprit une cause entendue.

Le député libéral de Jean-Talon et critique en environnement, Christos Sirros, a par ailleurs révélé qu'Hydro-Québec avait commencé au début de la semaine à effectuer des relevés dans le cadre des quatre détournements de rivières annoncés avant-hier par *Le Devoir*, avant même que le cabinet n'ait autorisé la réalisation de ces études d'avant-projet. Le cabinet a adopté ces arrêtés en conseil le jour même où *Le Devoir* dévoilait les quatre détournements.

Le ministre Chevrette a par ailleurs été mis dans l'embarras quand M. Sirros a voulu savoir pourquoi ni lui ni le président d'Hydro-Québec, André Caillé, n'avaient mentionné ces détournements lors de leur passage en avril devant la commission parlementaire qu'il préside. Le ministre Chevrette a dit que le projet «d'optimisation» des barrages Bersimis avait été annoncé au Sommet socioéconomique de l'autonomie dernier ainsi qu'à la commission. Mais il n'a pu expliquer pourquoi personne n'a précisé qu'il ne s'agissait pas d'un réaménagement ou d'une modernisation d'équipement mais bien de détournements de quatre cours d'eau, ce qui n'est pas dans les habitudes des castors hydro-québécois.

Quant au ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, il a dit que les projets de détournement devraient être justifiés, certes, mais devant la Régie de l'énergie. Et que c'est là que le public pourra discuter, au besoin, du niveau de l'eau des barrages d'Hydro-Québec.

Il a donné à entendre — un recul par rapport à sa position de la veille — que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ne serait saisi, en somme, que des problèmes liés au débit des cours d'eau détournés, ce qui constituerait un changement important par rapport aux règles d'évaluation environnementale, en place depuis 20 ans, car le BAPE a toujours eu mandat sur la «justification» des projets.

En entrevue au *Devoir*, le ministre Cliche a raconté avoir affirmé au président d'Hydro-Québec, André Caillé, qu'il trouvait l'échéancier de ses détournements de rivières «pas très réaliste». L'agenda de deux des quatre projets de détournement ne comprend aucun moment pour une audience publique, un exercice de cinq mois et demi. À l'Assemblée nationale, David Cliche a affirmé qu'il y aura audience publique dans ces deux dossiers si des citoyens l'exigent.

Hier, l'Association des pourvoyeurs du Québec, qui a appris par *Le Devoir* que ces détournements allaient affecter plusieurs de ses membres, a dénoncé le fait qu'Hydro-Québec place ainsi devant un fait accompli des acteurs comme les pourvoyeurs, qui exploitent les ressources naturelles de façon durable.

CONSENSUS

«Ce serait dramatique, et je pèse mes mots», affirme Lorraine Pagé

SUITE DE LA PAGE 1

Il rappelle que la condition posée par Ottawa pour appuyer l'amendement constitutionnel est l'existence d'un consensus au Québec.

Le litige porte sur le droit de vote aux élections scolaires. Le projet de loi 109 prévoit que seuls les anglophones à qui est reconnu le droit de fréquenter l'école anglaise ou d'y inscrire leurs enfants auraient droit de vote aux commissions scolaires anglophones. Cela exclut tous les anglophones qui n'ont pas fait la majeure partie de leurs études primaires au Canada. Les groupes anglophones réclament le libre choix par l'électeur de la commission scolaire à laquelle il veut voter.

La présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, Lorraine Pagé, abonde dans le même sens que M. Ouimet. «Ce serait dramatique, et je pèse mes mots, pour la société québécoise si on passait à côté de la chance de modifier l'article 93 de la Constitution pour moderniser notre système scolaire», a-t-elle dit au *Devoir*.

La syndicaliste estime que le risque est réel que le gouvernement fédéral renonce à faire amender la Constitution s'il perçoit que le consensus québécois ne tient plus. Elle évalue que ce risque est encore plus grand après les élections de lundi à cause du poids du caucus ontarien, d'où proviennent les plus grandes réticences, au sein de la majorité libérale.

L'amendement à l'article 93 libérerait Québec de l'obligation de maintenir à Montréal et à Québec des structures scolaires confessionnelles en plus des structures linguistiques, ce qui, tout le monde en convient, rendrait la situation ingérable, en particulier dans l'île de Montréal.

Sans cet amendement, dit Mme Pagé, des objectifs fondamentaux sont compromis, comme l'intégration des immigrants à la société francophone et la déconfectionnalisation du système scolaire en conformité avec la liberté de croyance. Pour la CEQ, l'obtention de cet amendement est la seule priorité. Déjà, la centrale a suggéré au gouvernement une voie de compromis avec les anglophones: que les parents votent à la commission scolaire où sont inscrits leurs enfants, francophone ou anglophone, et que les adultes sans enfants votent à la commission scolaire de leur choix.

Hier, le député Ouimet a soutenu que son parti voterait en faveur du projet de loi 109 si ce compromis était accepté par la ministre de l'Éducation, Pauline Marois.

La porte-parole de la ministre n'était pas en mesure hier de préciser les intentions de Mme Marois. Le vote sur le principe du projet de loi devait avoir lieu tard hier soir ou aujourd'hui. Si Mme Marois décide de modifier son projet de loi, elle fera connaître les amendements seulement durant la prochaine étape législative, soit lors de l'étude détaillée en commission parlementaire, qui pourrait avoir lieu la semaine prochaine.

La semaine dernière, Mme Marois a fait connaître sa crainte qu'en accordant la liberté de voter pour la commission scolaire de son choix, elle donne aux anglophones un argument pour revendiquer le libre choix de l'école pour les enfants, y compris ceux des immigrants.

Les organismes anglophones, y compris Alliance Québec, ont fait valoir qu'il n'y avait aucun lien entre ces deux questions.

Mais comment expliquer à un Jamaïcain établi au Québec depuis peu, élu commissaire d'école à la commission scolaire anglophone, qu'il ne puisse pas inscrire ses enfants à l'école placée sous l'autorité de la commission scolaire dont il est l'un des administrateurs?

Mme Pagé estime pour sa part que la question du droit de vote en est une que l'on peut régler au Québec, entre Québécois. Tandis que pour obtenir l'amendement à l'article 93, il faut s'en remettre à Ottawa. La CEQ n'est pas en désaccord avec les dispositions actuellement prévues au projet de loi. Mais «si elles nous empêchent d'obtenir l'amendement à l'article 93, ça nous inquiète», a-t-elle dit.

Le gouvernement est actuellement pris entre deux feux. D'un côté, les pressions augmentent pour qu'il fasse un compromis afin de sauvegarder ses chances d'obtenir l'amendement constitutionnel. De l'autre, des groupes nationalistes comme la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal le pressent de ne pas céder à la communauté anglophone.

Le député Ouimet, pour sa part, en est au point de se demander «si le gouvernement ne recherche pas volontairement à ne pas obtenir la modification afin de démontrer que la Constitution canadienne ne peut pas être modifiée».



DES MILLIERS de juifs ultra-orthodoxes se sont réunis hier dans un quartier de Jérusalem pour protester contre la profanation de tombes dans le cadre de fouilles menées par des archéologues un peu partout en Israël.

EN BREF

Attentat d'Air India: le suspect assassiné?

Toronto (PC) — Talwinder Parmar, l'homme que la GRC avait désigné comme le principal suspect dans l'attentat à la bombe commis en 1985 contre un vol d'Air India, aurait été tué par la police indienne à la suite d'un interrogatoire, et non au cours d'une fusillade avec les forces policières, rapportait hier un bulletin de nouvelles diffusé à la radio de CBC. Citant des sources non identifiées, CBC a dit avoir appris que Parmar, qui était citoyen canadien, avait été capturé, interrogé et tué par la police indienne, et que l'histoire de la fusillade avait été inventée. Le dossier concernant l'interrogatoire de Parmar pourrait avoir d'importantes implications sur l'enquête liée à l'attentat d'Air India, et le meurtre d'un Canadien par la police indienne pourrait compliquer la situation, dit CBC. La GRC a déclaré récemment qu'elle était sur le point de procéder à des arrestations pour l'attentat — jusque-là inexplicé — qui avait tué 329 personnes, dont 278 Canadiens.

À LIRE DEMAIN

Les Arts

Le dernier film d'André Forcier, *La Comtesse de Bâton-Rouge*, se révèle l'œuvre la plus personnelle du cinéaste québécois. Une œuvre qui évoque ses débuts à travers une forêt de symboles et qui brosse une allégorie du septième art. À lire demain dans notre cahier des Arts.

Livres

Pour sa première incursion dans le monde littéraire, Michelle Tisseyre a choisi le roman historique. Cette traductrice de métier s'est inspirée de l'histoire de sa grand-mère, carmélite et divorcée, pour rédiger la *Passion de Jeanne*. À lire demain dans notre cahier Livres.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0854. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ALGÉRIENS À Alger, en milieu d'après-midi, les bureaux étaient presque déserts

SUITE DE LA PAGE 1

À Alger, des policiers, en uniforme ou en civil, ou des militaires surveillaient les écoles transformées en bureaux de vote, où les électeurs étaient minutieusement fouillés. Sous un soleil de plomb, des patrouilles de gendarmes et de soldats circulaient en jeeps et en 4x4.

Mais l'ambiance est restée calme dans la capitale (plus de trois millions d'habitants), où les rues étaient peu animées, rappelant l'aspect d'un jour férié.

Les autorités ont annoncé un taux de participation de 56,02 %, en baisse de neuf points par rapport à la présidentielle de novembre 1995. Cette participation est très normale, a déclaré le ministre de l'Intérieur, Mostefa Benmansour.

Le vote a été prolongé jusqu'à 20h locales dans les grandes villes et certaines communes.

Dans le centre d'Alger, en milieu d'après-midi, des bureaux étaient presque déserts, contrastant avec l'affluence d'il y a un an et demi.

Seul incident connu, deux personnes ont été légèrement blessées, près de Djelfa (300 kilomètres au sud), par un engin explosif lancé contre une voiture particulière, selon des témoins.

À Larbaa, près d'Alger, au cœur du triangle de la mort

où les groupes islamistes font régner la terreur, le vote se déroulait sans incident, selon l'AFP. L'armée était omniprésente: barrages fixes et volants, patrouilles de 4x4 blindés. Beaucoup d'électeurs interrogés ont affirmé s'être prononcés pour le parti présidentiel, le Rassemblement national démocratique (RND).

Dans les bureaux d'Alger, l'ambiance était plutôt au scepticisme, loin de l'espoir rencontré lors de la présidentielle, quand les électeurs croyaient à un retour rapide de la paix. «Il faut espérer malgré tout», a expliqué un électeur de Beb el Oued.

Hommes et femmes, vêtues à l'occidentale ou en hidjab (voile islamique), ont voté, en général, dans des bureaux séparés.

Plus de 300 000 militaires, policiers, gardes communaux et membres des groupes d'autodéfense étaient mobilisés pour assurer la sécurité.

La fin de la campagne a été marquée par trois attentats dans des bus et sur un marché d'Alger, dimanche et lundi, qui ont fait plus de 20 morts et plus de 130 blessés, selon des bilans dressés par la presse.

Les autorités ont appelé les citoyens à redoubler de vigilance et ordonné la généralisation, à Alger, des fouilles dans les commerces et les transports.

BÊTES «Nous œuvrons sur un territoire horizontal. Le texte n'a pas priorité.»

SUITE DE LA PAGE 1

(FTA) s'est donné pour mission d'offrir au public montréalais l'occasion de voir ce qui se fait de plus avant-gardiste ailleurs dans le monde, voilà donc ledit Castellucci à Montréal. Il vient nous présenter *Oresteia* (*Une commedia organica?*), spectacle qu'il promène depuis deux ans à travers l'Europe.

Habitué des plus grands festivals — il y croise souvent Robert Lepage —, Castellucci fait du théâtre depuis son adolescence. C'est toutefois en 1981 qu'il créait sa compagnie, la Societas Raffaello Sanzio. Diplômé de l'Académie des beaux-arts de Bologne, le metteur en scène de 37 ans a signé des productions acclamées en Italie et ailleurs en Europe. La seule évocation des titres de ses spectacles donne une bonne idée de sa démarche. À preuve: *Amleto* — *La vemente esteriorita della morte di un mollusco* (*Hamlet*) — *La Véhémence Extérieure de la mort d'un mollusque* ou *Masoch* — *I trionfi de teatro come petenza passiva, colpa e sconfitta* (*Masoch* — *Les Triomphes du théâtre en tant que puissance passive, faute et défaite*). Disons qu'on est loin du réalisme des téléromans.

Cette fois, Castellucci s'attaque à l'*Oresteie* d'Eschyle, «un texte fondateur du théâtre occidental», comme le rappelle avec justesse le programme du FTA, une œuvre créée au printemps de l'an 458 avant Jésus-Christ et qui a inspiré de multiples artistes, dont Paul Claudel qui en a publié une traduction en 1920. Le texte d'Eschyle, jouait Claudel, montre la dure loi de la justice primitive des Grecs. Pour



ceux à qui cela pourrait servir, voici un bref argumentaire de cette tragédie sur le cycle de la vengeance: Agamemnon a sacrifié Iphigénie il y a sept ans. Clytemnestre venge sa fille en tuant Agamemnon. Oreste, le fils, assassine Clytemnestre. Les Erinyes réclament le sang d'Oreste qui obtiendra finalement le pardon de la déesse Athéna.

Le théâtre de Castellucci vise la profondeur de la communication. «En terme dramaturgique, cela se traduit par l'équivalence des éléments. Tous les éléments de théâtre, la parole, les lumières, le son et les autres, ont une importance égale. Nous œuvrons sur un territoire horizontal. Le texte n'a pas priorité. Notre théâtre se base sur la découverte de la figure. L'image frappe avant la compréhension intellectuelle ou linguistique des choses. Le travail que nous avons fait sur l'*Oresteie* est un travail de précipitation chimique», expliquait Castellucci, hier, à quelques heures de la première d'*Oresteia* à l'Espace Go.

On l'a dit. Il y a plusieurs animaux dans le spectacle. Ce sont les organisateurs du FTA qui ont dû trouver les bêtes au cours des derniers jours. Pourquoi cette ménagerie?

«Nous avons fait la philologie du texte d'Eschyle. Au degré zéro de l'*Oresteie*, il y a la présence animale. Eschyle propose plusieurs métaphores animales. Dans l'imaginaire du dramaturge, chaque animal a une association symbolique. Des figures animales de rêve peuplent l'imagination d'Oreste. Nous avons choisi la littéralité.»

Castellucci innove partout, y compris dans le choix de ses acteurs. La plupart des comédiens qui participent au spectacle ne sont pas des professionnels. Ils ont été recrutés sur la rue. Dans le deuxième acte (*Les Choéphores*), ils sont nus sur scène. «C'est une nudité invisible. Ils sont statiques, immobiles», explique le metteur en scène. Les acteurs, ajoute-t-il, sont libres d'adhérer au projet. Une fois qu'ils ont accepté, il se montre extrêmement exigeant avec eux.

Castellucci ne se réclame d'aucun maître, surtout pas d'Eugenio Barba. Tout au plus admet-il une certaine parenté avec le travail de laboratoire de Grotowski. Son projet n'a pas son pareil dans le théâtre occidental.

En 1994, la Societas Raffaello Sanzio est passée à un cheveu de ne plus être subventionnée par le gouvernement italien. «On a voulu nous censurer», se souvient Castellucci. Les dirigeants ont toutefois fait marche arrière devant la force du mouvement de résistance.

Heureux de sa première visite à Montréal, Romeo Castellucci se promet d'aller à la découverte de la dramaturgie québécoise. «On m'a beaucoup parlé de Robert Lepage. J'ai bien l'intention de voir son spectacle.»

Oresteia est à l'affiche jusqu'au 8 juin, à l'Espace Go.